هكذا من الأصل

LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13592 – 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine DIMANCHE 9-LUNDI 10 OCTOBRE 1988

Un rouble convertible ?

Le rouble, la monnaie soviétique, doit devenir « par étapes » une monnaie convertible. Cette prise de position du bureau politique d'Union soviétique ne doit pas faire illusion. La convertibilité du rouble n'est pas pour demain. L'ambition n'est d'ailleurs pas nouvelle. Elle est évoquée depuis de nombreuses années parmi les économistes d'Europe de l'Est, et notamment d'URSS. Elle est l'un des objectifs de la « perestroïka ». Le plénum du comité central du PCUS de juin 1987 avait déjà retenu le « passage par étapes à la convertibilité du rouble, au premier chef dans le cadre du Conseil d'assistance économique mutuelle » (le COMECON).

Une semaine après les changements qui ont affecté la direction soviétique, cette prise de position n'est cependant pas innocente. Elle confirme d'abord le raffermissement de l'autorité de Mikhaïl Gorbatchev et de ses partisans. L'Union soviétique veut devenir un *partenaire économique, commercial et financier comme les autres* dans le système économique mondial.

Depuis son arrivée au pouvoir, en mars 1985, le numéro un soviétique a multiplié les initiatives en matière commerciale : *reprise des discussions officielles avec les gouvernements occidentaux, notamment américain, dépôt de candidature au GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers), approche pour une adhésion au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, nouvelle démarche en direction de la CEE.*

Malgré quelques avancées – un retour important sur les marchés de capitaux notamment, – la « perestroïka » n'a pas produit d'effets importants en ce domaine non plus. Les échanges commerciaux avec l'Ouest, par exemple, n'ont pas véritablement décollé. L'Union soviétique reste un partenaire particulier dans les relations économiques internationales.

Mais en prenant position en faveur de la convertibilité du rouble d'une manière toujours aussi floue – aucune date n'est fixée, même si le rapport adopté porte sur la politique économique à l'égard de l'étranger d'ici à l'an 2000, – le bureau politique confirme également ses hésitations à s'engager résolument dans la voie de la réforme économique envisagée par Mikhaïl Gorbatchev.

La convertibilité d'une monnaie – c'est-à-dire la possibilité de l'échanger librement et en permanence contre d'autres devises – passe par un certain nombre de conditions. Il faut en particulier que le niveau et la structure des prix à l'intérieur du pays soient sinon identiques, en tout cas proches de ceux en vigueur dans les autres pays. Le rouble ne pourra être convertible qu'à condition que le système des prix en URSS soit profondément transformé.

Malgré les propos de certains de ses économistes, Mikhaïl Gorbatchev hésite encore à s'engager dans la réforme des prix. Le thème est effectivement dangereux. La Pologne depuis longtemps, la Chine aujourd'hui, en font l'expérience. Il n'est pas facile, socialement et politiquement, d'agir en ce domaine. C'est pourtant la clé de toute transformation économique dans ces pays. Se prononcer en faveur de la convertibilité du rouble ne coûte pas grand-chose, surtout à un horizon indéterminé. *En établir les conditions marquerait, à n'en pas douter, un changement autrement plus important.*

(Lire nos informations page 5.)

M 0146 - 1010 0 - 6,00 F

3792014600600 10100

Après les émeutes dans la capitale et à Oran

Les autorités algériennes craignent une nouvelle extension des troubles

Bien que l'agence de presse officielle annonce que les « commanditaires » des troubles ont été « identifiés », le contrôle de la situation a échappé en partie, vendredi 7 octobre, aux autorités algériennes, qui redoutent une nouvelle extension des troubles.

A Oran, qui a connu une véritable émeute, les troubles se sont poursuivis samedi matin et des coups de feu ont été entendus dans la nuit. Des incidents ont eu lieu dans la plaine de la Mitidja ainsi qu'en Kabylie.

Le comportement de cette région, traditionnellement contestataire, pèsera lourd dans la crise, ainsi que l'attitude des islamistes, qui ont pu défiler à Alger malgré l'état de siège.

ALGER
de notre correspondant

Alger a commencé à panser ses plaies. De nombreux jeunes, débarqués de camions militaires à la nuit tombante, ont entassé, ici et là, les ordures et les débris de vitrines et de mobiliers de bureau que les services de nettoyage essaient de faire disparaître au plus vite, mais la tâche est d'envergure.

Samedi matin 8 octobre, premier jour ouvrable de la semaine, les Algérois s'affairent. Beaucoup gagnent leur lieu de travail à pied.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(Lire la suite page 3.)



Accord entre les syndicats et le médiateur

Les gardiens de prison appelés à reprendre le travail

M. Gilbert Bonnemaison, le médiateur choisi pour résoudre le conflit avec les gardiens de prison, a obtenu, samedi 8 octobre à 6 heures du matin, des syndicats de surveillants (à l'exception de la CGT), qu'ils signent un accord et appellent leurs membres à reprendre normalement le travail. Les surveillants devraient cesser de bloquer les extractions et les écrous à partir du 8 octobre à midi.

Mais certains ne se satisfont pas des avantages salariaux et des crédits dégagés pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. Dans certains établissements de la région parisienne, la base a rejeté cet accord et a décidé de poursuivre le mouvement.

(Lire nos informations page 18.)

La visite de Jean-Paul II à Strasbourg

Le pape exhorte l'Europe à « rassembler ses forces vives »

Jean-Paul II est arrivé samedi 8 octobre dans la matinée à Strasbourg. Il a eu un entretien avec M. François Mitterrand. Il s'est ensuite rendu au siège du Conseil de l'Europe puis devant la Cour européenne des droits de l'homme. Dès le début de sa visite de quatre jours dans l'est de la France, le pape a demandé à l'Europe de « rassembler toutes ses forces vives », de retrouver son « identité commune » et de sortir de la crise morale et spirituelle qui la frappe.

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

En posant pour la première fois le pied à Strasbourg, le pape a repris son bâton de pèlerin de l'Europe. Au premier jour de sa visite, il n'a évoqué que d'un mot, au Conseil de l'Europe, l'ère des grands bâtisseurs, Schumann, Adenauer, De Gasperi. Il n'a pas non plus abordé la question des *« structures européennes »*, souhaitant seulement, devant M. Mitterrand, leur *« consolidation »*.

Il est surtout venu compléter, à la frontière franco-allemande et au berceau des institutions communautaires, le grand dessein européen qu'il avait déjà esquissé à Saint-Jacques-de-Compostelle en 1982, à Vienne en 1983, à Spire en 1985, dans des étapes moins marquantes et des interventions de toutes sortes. Le thème européen tient à cœur à ce pape, *« fils d'une nation déchirée »*. Il a été l'un des plus constants de ces dix dernières années de pontificat.

Pour lui, la crise de l'Europe est une crise spirituelle. Et, de même qu'en 1980 il était venu pour la première fois en France pour demander à la fille aînée de l'Eglise de *« rester fidèle aux promesses de son baptême »*, Jean-Paul II a fait le voyage de Strasbourg pour demander à l'Europe de retrouver son âme. *« Il est urgent*, a-t-il dit dès son arrivée devant M. Mitterrand, *que les peuples européens puisent aux sources communes de la même foi et des mêmes valeurs qui constituent leur héritage le plus précieux. »*

Le pape ne connaît pas d'Europe de l'Est ou de l'Ouest, d'*« Europe des Douze »* ou *« des Vingt et un »*. Il ne connaît que l'Europe des *« peuples »*. Elle va de l'Atlantique à l'Oural. La culture européenne peut être d'origine latine, grecque, slave ou germanique.

HENRI TINCQ.

(Lire la suite page 9.)

Les élections municipales en Belgique

Bataille de «revenants» à Bruxelles

Les électeurs belges se rendent, dimanche 9 octobre, aux urnes pour renouveler leurs conseils municipaux. Cette consultation est la première depuis la mise en route, par le gouvernement Martens, d'un processus de fédéralisation des institutions du royaume.

BRUXELLES
de notre correspondant

Le « crocodile » est revenu. Paul Vanden Boeynants, l'ancien premier ministre belge condamné, en 1986, à trois années de prison avec sursis pour fraude fiscale, est un des milliers de candidats à briguer, dimanche 9 octobre, les suffrages de ses concitoyens en vue du renouvellement des conseils communaux et des bourgmestres (maires) des cinq cent quatre-vingt-neuf communes belges. Elections importantes, non pas tant par leur enjeu politique difficile à discerner mais parce que, dans une Belgique perpétuellement à la recherche d'elle-même, la « cellule » communale reste un des réels points d'ancrage des citoyens désorientés.

Paul Vanden Boeynants, dit « VDB » – un des rares, sinon le seul homme politique belge à avoir imposé ses initiales, – espère ainsi reconquérir, dimanche, sa réhabilitation morale auprès des Bruxellois et, pourquoi pas, amorcer un retour dans la vie politique belge. En effet, « VDB » brigue l'hôtel de ville de Bruxelles, poste prestigieux non seulement parce que la mairie est située sur la célèbre Grand-Place, mais aussi parce que le bourgmestre de Bruxelles – en fait un quartier central de la ville – représente la capitale de l'Europe dans toutes les manifestations internationales.

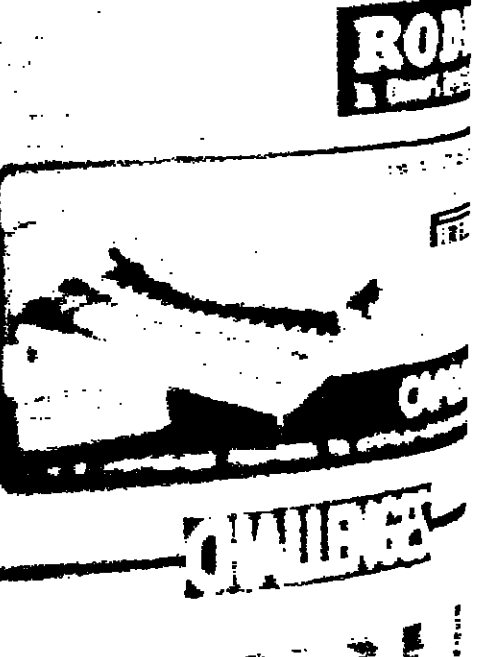
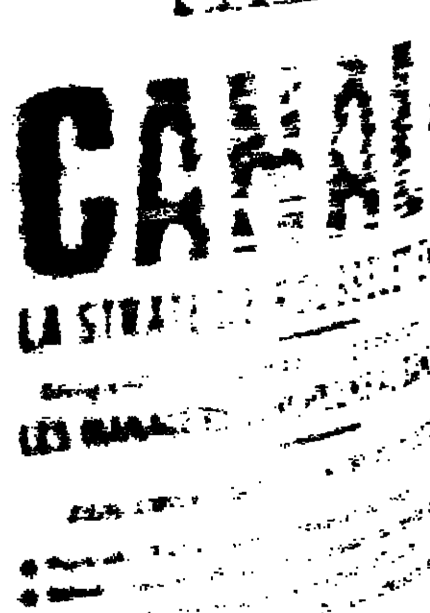
Pour le reste, les dix-huit autres communes bruxelloises restent terriblement jalouses de leurs prérogatives et ne laisseraient jamais qui que ce soit décider pour elles. Ce qui entraîne souvent des situations ubuesques. *« Si, dans certains carrefours, vous trouvez des lignes blanches et, à d'autres, non, c'est parce que les rues ne dépendent pas toujours des mêmes autorités »*, explique André Degroeve, le bourgmestre de Foret. « VDB » aura, malgré tout, fort à faire. Son irrésistible démagogie, faite de bonhomie pateline et de roublardise complice, lui permettra-t-elle de faire oublier aux électeurs cette phrase terrible prononcée contre lui à l'issue de son procès par le président du tribunal : *« Vous êtes un fraudeur invétéré. » « Encore faudrait-il*, ironisait un étudiant bruxellois, *que cette accusation ne soit pas ici considérée comme un éloge à une saine débrouillardise. »*

A la tête d'une liste bilingue francophone et flamande, l'ancien premier ministre affronte un autre « revenant » de la politique belge : Henri Simonet, ancien membre de la Commission européenne, ancien ministre des affaires étrangères et passé du Parti socialiste au Parti libéral. Ce « gros calibre », au propre et au figuré, de la politique belge, fameux pour ses mots d'esprit et sa causticité, davantage convaincant que convaincu, tente aussi un « come back » décisif, puisqu'il a été longtemps bourgmestre d'Anderlecht, célèbre pour son équipe de football.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

(Lire la suite page 5.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.


Dates

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	SUISSE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER :
Par voie aérienne
tarif sur demande.
Pour vous abonner
RENVOYER CE BULLETIN
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
3615 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT
DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 9 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
____
____
Code postal : ____
Localité : ____
____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

BADMO 88

Il y a quinze ans

La guerre du Kippour

ISRAEL, ce jour-là, a bien failli connaître le pire. Un simple commandant, dont l'histoire n'a guère retenu le nom – Itzhik, – est mieux placé que quiconque pour s'en souvenir. Et c'est un pont minuscule enjambant le Jourdain au nord du lac de Tibériade qui symbolisera à tout jamais pour ceux qui l'ont vécu ce désastre conjuré de justesse. Le « Pont des filles de Jacob », en effet, marque – à 3 kilomètres près – l'avance extrême des blindés syriens au soir du samedi 6 octobre 1973.

De là, trois divisions blindées, un millier de chars, vingt bataillons d'engins équipés de missiles SAM et vingt-sept compagnies d'artillerie menaçaient directement les villes de Tibériade ou Rosh-Pina, au cœur même d'Israël. Sur le front du Golan, Tsahal (l'armée israélienne) ne disposait que de cent dix chars, dont une cinquantaine de blindés légers, et quelques centaines de soldats du contingent – les Nahalimi. Ils venaient d'être balayés en quelques heures par les troupes d'Assad, tandis que par surprise des commandos héliportés marocains s'emparaient des hauteurs stratégiques du mont Hermon. A la tombée de la nuit, ce 6 octobre, une formidable incertitude militaire pesait bel et bien sur Israël, arraché brutalement aux prières du Grand Pardon (Yom Kippour).

Itzhik commandait la première unité de réserve qui sera jetée hâtivement dans la bataille du Golan. Un escadron de vieux Sherman datant pour la moitié d'entre eux de la deuxième guerre mondiale et dont les obus de 75 rebondissaient sur le blindage des T 54, T 55 et T 62 soviétiques équipant l'armée syrienne. Lancé en pleine nuit contre un ennemi infiniment supérieur en nombre et en armement, l'escadron du commandant Itzhik n'aura d'autre recours que d'appliquer une tactique de cow-boy : ne jamais s'arrêter pour ajuster le tir, ne pas engager de duel à distance et foncer, foncer... Une quinzaine de chars syriens seront rapidement détruits de cette façon, et le dimanche 7 octobre, tandis qu'affluent les renforts, c'est à Hushniya qu'aura lieu l'une des plus terribles batailles de toute l'histoire d'Israël. Elle retournera *in extremis* la situation.

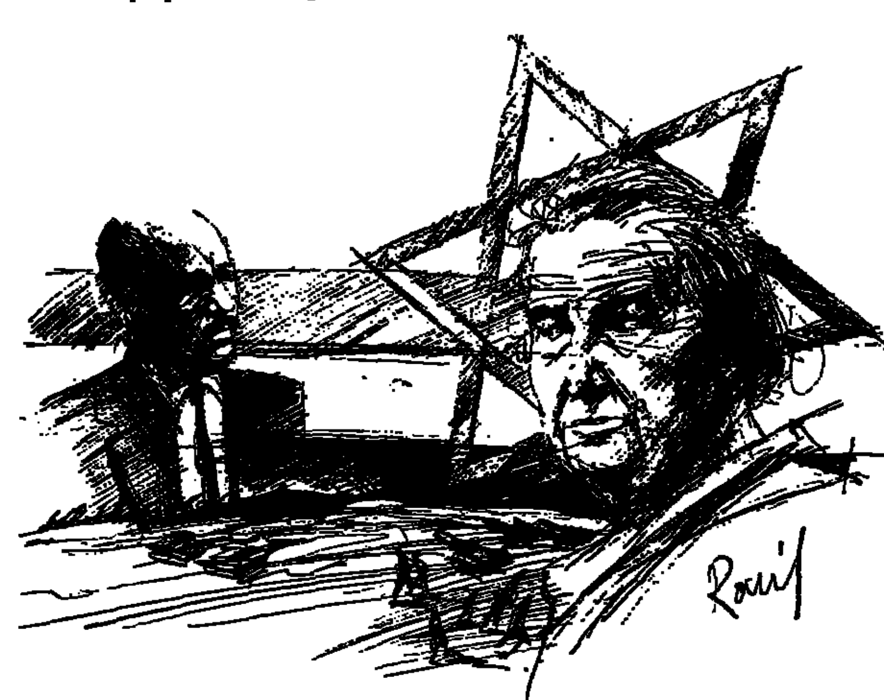
En pleine insouciance

Au même moment, à des centaines de kilomètres plus au sud – le long du canal de Suez, dans un décor semblable à celui d'El-Alamein, – se joue une partie non moins tragique. Le dimanche après-midi, d'un petit fortin de la ligne Bar-Lev – le poste d'Hizayone, proche du vieux pont d'El-Ferdan, – un jeune radio israélien appelle désespérément au secours. A l'intérieur du fortin, une vingtaine de soldats vont pour la plupart mourir dans les heures qui viennent après que les artilleurs du général Sharon eurent essayé jusqu'au bout de les protéger en pilonnant les alentours du bunker.

Les enregistrements de ce dialogue pathétique ont été conservés. Avec la voix tremblante du jeune radio : *« A 400 mètres de la porte, côté est, les Egyptiens reviennent. Vite un obus, grouillez-vous ! »*

Ce qui s'est passé la veille dans cette région du canal de Suez, aucun stratège de Tsahal, aucun augure militaire – même porté au pessimisme – n'aurait osé l'imaginer. Coordonnée avec celle des Syriens sur le Golan, l'offensive égyptienne de grande ampleur a surpris – le samedi à 14 heures – les mille six cents soldats en poste sur la ligne Bar-Lev, et en pleine insouciance. Cette « ligne » fortifiée ne devait-elle pas dissuader toute attaque militaire comme jadis la ligne Maginot ? Certains lavaient leur linge, d'autres jouaient au football, quelques-uns priaient. Brusquement, deux mille canons égyptiens – des 130 et des 160 soviétiques – dissimulés sur la rive ouest ont ouvert le feu en même temps. Quatre pilonnages d'artillerie d'une incroyable violence se sont succédé avant l'assaut d'une première vague égyptienne concentrée dans trois secteurs principaux : El-Kanttara, Ismaïlia et Suez.

Dans chaque bunker, les officiers juifs, sonnés par l'artillerie et sidérés de voir des centaines de radeaux pneumatiques lancés soudain sur le canal, ont essayé précipitamment de mettre en œuvre une « arme secrète » préparée de longue date en



déversant des tonnes de mazout enflammé sur les eaux. En vain. Toutes les conduites souterraines, tous les pipe-lines avaient été sabotés dans la nuit du 5 au 6 octobre par des commandos égyptiens.

Entre les postes de la ligne Bar-Lev, espacés de plusieurs kilomètres, huit mille fantassins égyptiens se sont rués sur l'autre rive, ont escaladé le remblai et foncé vers l'intérieur du Sinaï. C'est une manœuvre qu'ils avaient répétée plus de six cents fois sur une reconstitution grandeur nature du canal dans le sud de l'Egypte. Ces soldats de la première vague transportaient sur leur dos des tubes bizarres et d'étranges petites valises contenant les nouveaux missiles antichars de fabrication soviétique.

Sans s'arrêter, ils ont dépassé en courant les fortifications de la ligne Bar-Lev pour s'avancer audacieusement à la rencontre des blindés et de l'artillerie. But de l'opération : bloquer les premières contre-attaques juives à coups de missiles portatifs jusqu'à ce que des ponts articulés (ou flottants) soient installés sur le canal et permettent l'acheminement des blindés et du matériel lourd.

Sur 180 kilomètres de front, il est vrai, Israël ne disposait derrière la ligne Bar-Lev que de deux cent trente chars M-48 et M-60 éparpillés en petites unités. Contre-attaquant dans l'affolement et le désordre (en Israël on fera plus tard ce procès-là), ils ont été décimés par les missiles portatifs dont sont équipés – sur une grande échelle – les fantassins égyptiens. Une deuxième vague d'infanterie égyptienne pourra alors se ruer sur les bunkers à coups de lance-flammes et au corps à corps.

Presque partout la manœuvre semble se dérouler comme à l'entraînement. Tsahal est submergée. Reste l'aviation et ses jeunes pilotes d'élite, orgueil d'Israël. Pourront-ils rétablir provisoirement la situation en attendant l'arrivée de renforts qui foncent à tombeau ouvert par toutes les routes stratégiques du Sinaï ?

Dès le début de l'après-midi, le samedi du Yom Kippour, les Skyhawk et les Mirage israéliens ont surgi au ras des dunes pour anéantir les ponts installés sur le canal par le général Ali Mohammed, commandant les unités de génie égyptiennes. Une surprise funeste les attend. Aux rampes de SAM-2 et SAM-3 échelonnées tout le long du canal depuis 1970 – et bien connues des services spéciaux israéliens – se sont ajoutés des SAM-6 montés sur des véhicules et des SAM-7 Strella portés et tirés par de simples fantassins. Les pilotes juifs doivent donc plonger vers leurs objectifs au milieu de véritables gerbes de missiles que les Egyptiens tirent par salves. En quelques minutes, plusieurs dizaines d'avions se sont brisés sur ce parapluie d'acier ouvert au-dessus des armées égyptiennes.

Certes, malgré cela et au prix de gros sacrifices, la plupart des ponts sont endommagés par les bombes israéliennes. Mais ils sont réparés à la faveur de la nuit, et les brigades blindées du président Sadate commencent à déferler sur la rive est du canal. A minuit, ce samedi 6 octobre, après seulement dix heures de combat, plus de cinq cents chars égyptiens et des dizaines de SAM-6 autoportés ont franchi le canal et s'accrochent au terrain.

Le « sale boulot »

A cette heure précise, très peu de gens en Israël ont pleinement conscience de l'extrême gravité de la situation. Seuls quelques généraux de l'état-major savent qu'une gigantesque tenaille stratégique – du Golan au canal de Suez – s'est refermée sur le pays ; seuls ils savent – déjà – que la mobilisation-éclair des réservistes sur laquelle repose depuis 1948 la sécurité d'Israël s'effectue cette fois dans un indescriptible désordre, avec du matériel souvent mal préparé.

Passé le choc de la surprise – cette offensive en plein Kippour ! – chacun demeure persuadé en Israël que les Arabes viennent de commettre une folie. Les nouvelles précises en provenance des deux fronts étant – pour la première fois – bloquées par la censure militaire, *on* se persuade jusque dans les unités de l'arrière que la réaction de Tsahal est déjà fulgurante et que la contre-attaque jusqu'à la victoire sera l'affaire de quelques jours, voire quelques heures, tant est puissant le mythe de l'invulnérabilité de l'Etat hébreu.

En réalité, le dimanche soir, Israël est à l'extrême bord du désastre. Harcelé de critiques, décomposé, le ministre de la défense, Moshe Dayan, a proposé de démissionner et de révéler lui-même au pays la gravité de la situation. Golda Meïr l'a empêché d'aller plus loin. Il faudra quarante-huit heures de plus et de nombreux communiqués militaires contradictoires dans un pays où l'anxiété peu à peu se répand comme un gaz toxique pour que la vérité soit officiellement dite. C'est au général Aharon Yariv qu'est confié le « sale boulot ». Il le fait le mardi soir 9 octobre, devant la presse étrangère, au cours d'une dramatique conférence de presse. Israël paraît d'un coup s'enfoncer dans une sorte de vide opaque, un trou noir. Le lendemain matin, mercredi, le Souccoth, la fête du Tabernacle, s'annonce comme un jour de deuil et de peur.

La reconquête

C'est pourtant ce mercredi 10 octobre que le sort des armes bascule à nouveau en faveur d'Israël. Sur le Golan, le front le plus proche donc le plus dangereux, la bravoure des tankistes israéliens et la supériorité technique absolue des pilotes ont fait la différence. Là, Tsahal s'est déjà ressaisie. Hushniya reprise, le Golan reconquis, les troupes syriennes seront refoulées en trois jours bien au-delà des frontières.

Admis le 14 octobre à visiter les premières lignes, quelques journalistes étrangers découvrent un spectacle extravagant. Sur des centaines d'hectares, les cailloutis noirâtres du Golan déchirés, éventrés, brûlés par la guerre, abritent le plus hallucinant cimetière de chars qu'on n'ait jamais vu au Proche-Orient.

A l'intérieur des carcasses trouées, les cadavres des hommes d'équipage sont recroquevillés.

Ici, malgré des pertes importantes (80 appareils abattus), l'aviation israélienne a pu remplir sa mission. Pour une raison au moins : le dispositif des missiles anti-israéliens est beaucoup moins dense que celui des Egyptiens sur le canal. Guerre-éclair contre guerre-éclair : Israël a gagné de justesse sur le Golan.

Face aux Egyptiens, en revanche, c'est la profondeur stratégique offerte par le désert du Sinaï qui lui permettra de sauver la mise. Mais il lui faudra pour cela plus d'une semaine encore, quoique Tsahal ait retourné dès le 14 octobre l'ensemble de ses forces vers le front sud. Là-bas, après plusieurs jours d'une incertaine guerre d'usure – et d'affrontement des milliers de blindés, jamais vu depuis les campagnes de Rommel, – c'est une prouesse tactique initiale qui permettra de renverser la situation.

A la tête d'une centaine d'hommes, le général Ariel Sharon est parvenu dans la nuit du 15 au 16 octobre à percer les lignes égyptiennes. A l'arme blanche et au corps à corps, ces commandos neutraliseront plusieurs rampes de missiles ouvrant ainsi dans le ciel égyptien une « brèche » où pourront s'engouffrer les bombardiers de Tsahal.

Il faudra par la suite l'intervention diplomatique menaçante des Soviétiques pour qu'Israël modère son entreprise de reconquête en territoire égyptien et accepte, le 22 octobre, de signer, sur la route Suez-Le Caire, au kilomètre 101, une trêve décisive.

D'un strict point de vue militaire, cette guerre « presque perdue » (la quatrième de l'histoire d'Israël) fut aussi la plus remarquablement gagnée. Peu d'armées au monde pourront s'enorgueillir d'avoir, en si peu de jours, retourné une situation si désastreuse. Sur un plan plus général pourtant, le traumatisme subi en octobre 1973 par Jérusalem a définitivement ruiné tous ces mythes qui semblaient constitutifs de l'histoire même d'Israël : l'invulnérabilité militaire, l'omniscience des services de renseignements, la rapidité de mobilisation, l'avance technologique, l'incapacité des Arabes à maîtriser les armements sophistiqués, etc.

Il faudra la longue enquête d'une commission pour que soient mises au jour toutes ces « négligences », et qu'Israël accepte la plus dure leçon du Kippour 1973. Elle tient en peu de mots : on peut gagner quatre guerres, on ne peut pas gagner toutes les guerres.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

ALGÉRIE : après les émeutes dans la capitale

Les islamistes, menace ou épouvantail ?

Comme pouvaient le prévoir les autorités, la sortie de la prière du vendredi dans les mosquées a relancé l'agitation à Alger, mais aussi à Oran et dans de nombreuses localités. Pour la première fois, ce n'était plus seulement de très jeunes gens qui tenaient le haut du pavé dans la capitale, mais des fidèles réunis autour d'un imam. Les forces de l'ordre ont manifestement voulu éviter l'affrontement avec ces cortèges, s'interdisant, malgré l'état de siège, le recours aux armes comme précédemment en face de manifestants moins pacifiques, il est vrai. Cette attitude conciliante suffit à faire dire à des opposants en exil, tel M. Aït Ahmed, que les autorités cherchent à utiliser l'épouvantail intégriste.

Il n'y a pas en Algérie l'équivalent du Mouvement de la tendance islamique (MTI) tunisien, qui, après avoir été accusé de subversion et mis hors la loi par Bourguiba, semble en voie de constituer un parti légal. Néanmoins, la lancinante menace islamiste est présente dans tous les esprits depuis plusieurs années. Pour s'en tenir à la seule ville d'Alger, ceux que les autorités appellent abusivement les FM (Frères musulmans), pour alimenter la crainte, ont fait la démonstration de leur capacité de mobilisation en organisant en 1982 une manifestation pacifique en plein centre, près des facultés. Ils étaient alors sur la sellette après des bagarres avec des étudiants progressistes, dont un chef avait été poignardé.

A la fin de la même année 1982, le pouvoir annonçait le procès devant la Cour de sûreté de l'Etat de vingt-trois membres d'*« organisations subversives »*, dont un professeur d'université, M. Abassi Madati, était présenté comme l'inspirateur. Peu après, des membres du *« bras armé »* de ces réseaux, selon les autorités, étaient arrêtés, offrant parfois une vive résistance aux forces de l'ordre après une longue cavale. Plus que d'un mouvement structuré, il s'agissait de l'aventure personnelle de quelques exaltés utilisant des armes cachées depuis la guerre d'indépendance.

Finalement le procès n'eut lieu qu'en avril 1985. Il y avait aussi dans le box de nouveaux accusés, dont des prédicateurs qui s'étaient fait remarquer par leurs prêches enflammés. Cela se termina par un verdict d'apaisement : des peines de prison souvent inférieures à la détention préventive et des relaxations. L'époque était alors à la décrispation, la population semblait soutenir M. Chadli et sa politique de libéralisation de l'économie. Mais, un an plus tôt, les islamistes avaient réuni plus de vingt mille personnes pour les obsèques d'un des fondateurs du courant fondamentaliste algérien, Abdelatif Soltani. Son décès n'avait pas été annoncé dans les médias officiels, mais le téléphone arabe fonctionna et on afflua par petits cortèges venus de tout le pays vers le cimetière de banlieue où avait lieu la cérémonie.

Prudence des Kabyles

Sans doute inorganisés, mais à l'évidence influents sur une partie de la population, les islamistes ont profité de la multiplication des mosquées, tolérée sinon encouragée par les autorités, à partir de souscriptions locales. Il y a autour de certains minarets une activité socio-culturelle (soins médicaux gratuits, prêts de livres religieux) qui bénéficie de la sympathie d'intellectuels, notamment dans les milieux scientifiques de l'université.

Les islamistes, qui ont pris le train en marche à Alger, pourraient jouer un rôle mobilisateur en cas d'épreuve de force décisive entre le régime et les mécontents de tous bords. La crainte du président Chadli Bendjedid, que la télévision a montré en compagnie de chefs militaires vendredi soir pour la première fois depuis le début des troubles, est évidemment une extension de l'agitation que l'armée – déjà en position sur certains sites industriels, comme à Sidi-Bel-Abbès – serait trop peu nombreuses pour contenir.

Des incidents sont signalés en Kabylie, mais vendredi ils n'avaient pas eu l'ampleur des émeutes d'Alger et d'Oran. Tizi-Ouzou, qui s'était révolté il y a quelques années, est toujours un foyer de contestation avec des réseaux de jeunes très organisés, aussi bien à l'université que dans les usines. Pour le moment les consignes semblent à la prudence. *« Il ne faut pas compter sur nous pour faire les zouaves »*, nous a dit un exilé. Les Kabyles, qui sont montés plusieurs fois en première ligne sans obtenir le soutien des Arabes, sont restés plutôt en retrait ces derniers jours. Depuis longtemps, certains de leurs chefs disent que, s'ils agissent une nouvelle fois, *« ce sera la bonne »*.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Oran aussi...

Alger *(AFP)*. – La situation s'est aggravée vendredi 7 octobre en fin d'après-midi à Oran, deuxième ville d'Algérie, à 400 kilomètres à l'ouest d'Alger, où l'armée s'est déployée aux principaux carrefours de la ville après de violentes manifestations durant lesquelles de nombreux établissements ont été saccagés, selon des témoignages recueillis par téléphone.

Les manifestants ont saccagé le siège du parti du FLN, le luxueux hôtel Timgad, les locaux d'Air Algérie, situés dans la rue d'Arzew, la principale artère de la ville. Ils ont également dévasté les locaux d'Air France dans une rue attenante et un autre hôtel de luxe, El Hadef, sur le front de mer.

Les manifestations sont parties des mosquées, après la prière du vendredi, vers 14 heures, alors qu'une vive tension était perceptible depuis la matinée. Le gros des manifestants a afflué vers le centre de la ville, alors que d'autres groupes se dirigeaient vers d'autres objectifs dans les quartiers périphériques, où ils ont notamment brûlé un dépôt d'une société de textiles, et attaqué des dépôts de l'ONACO, une société publique de distribution de produits alimentaires.

Les forces de sécurité se sont déployées ensuite dans la ville environ une heure et demie après le début des manifestations, renforcées un peu plus tard par l'armée, dont les chars ont pris position dans les principaux carrefours de la ville et devant les sièges du *parti*, *de la wilaya (préfecture)*, ainsi qu'à l'aéroport international d'Essénia.

L'armée a également cerné un ensemble de bâtiments abritant un central des PTT, un dépôt de l'ONACO et une société de constructions mécaniques, dans un quartier populaire. Des affrontements ont opposé les manifestants et les forces de l'ordre, qui ont abondamment utilisé les gaz lacrymogènes. En outre, des coups de feu ont été entendus en ville et dans des quartiers périphériques.

Dans la soirée, la circulation se faisait très rare à Oran, où les artères principales étaient désertes, selon les habitants. En revanche, des rassemblements étaient toujours signalés dans les quartiers phériphériques. Des hélicoptères ont également survolé la ville durant une partie de l'après-midi.

Les autorités craignent une nouvelle extension des troubles

(Suite de la première page.)

Quelques bus de la régie des transports en commun algérois circulent. Les boulangeries ont été prises d'assaut dès leur ouverture, à 6 heures du matin. des problèmes de ravitaillement se posent un peu partout. L'approvisionnement étant compliqué, les commerçants en ont profité pour faire valser les étiquettes. Le commandement militaire a décidé, vendredi, de maintenir les écoles et les lycées fermés jusqu'à nouvel ordre, en recommandant aux parents de surveiller leurs enfants.

El Moudjahid, le très officieux quotidien en langue française, consacre cinq pages aux événements. *« A qui profite l'autodestruction ? »*, s'interroge l'éditorialiste à la « une » du journal qui reproduit, en page intérieure, l'ensemble des communiqués du commandement militaire.

L'événement majeur de la journée de vendredi a été cependant l'apparition au grand jour des islamistes : *« Dieu est grand ! Il n'y a de dieu qu'Allah et Mohamed est son prophète. »* Ils sont des milliers. Le cri sort à l'unisson de leurs poitrines gonflées d'espoir par les dernières quarante-huit heures. Ils veulent du changement, de la justice sociale, une vie harmonieuse et n'ont pas de meilleur slogan que la profession de foi musulmane.

Ils ont traversé Belcourt, un quartier populaire à l'est d'Alger, après la prière sacrée du vendredi, jour de repos hebdomadaire en terre d'islam, d'un pas ferme et décidé, sans un regard pour la maison de Camus. Beaucoup arborent une barbe fournie et sont revêtus d'une djellaba blanche, ou grise, deux raisons suffisantes pour faire de n'importe quel citoyen un Frère musulman, en ces périodes troublées.

Les injonctions du commandement militaire qui gère l'état de siège interdisant de se rassembler et de manifester ne les ont pas arrêtés. *« C'est le peuple qui fait les lois. Nous sommes décidés. Nous irons jusqu'au bout. »* La détermination de celui-ci rejoint celle de ceux qui ont tendu des banderoles dans les rues de Belcourt : *« Non à l'oppression ! Oui à la justice sociale ! Pour la dignité du citoyen »* ; *« Proclamez vos droits ! Halte à la tyrannie oppression- corruption ! Peuple algérien unissons-nous ! »*. Ces formules sont d'une autre portée politique que la simple exigence d'une *« République islamique »* comme la réclament les manifestants en marche vers la place du 1er Mai où doivent les rejoindre d'autres cohortes d'islamistes.

Mais les forces de l'ordre veillent. La tactique du cloisonnement employée depuis quarante-huit heures pour isoler les quartiers les uns des autres a empêché un rassemblement qui aurait été plus gigantesque encore. Car ils sont peut-être plus de dix mille à avoir traversé Belcourt pour venir buter sur un mur de gendarmes et de CNS en armes. Les consignes ont été bien passées lors des sermons dans les mosquées. Aucun acte de violence ni de dégradation. Simplement un refus de se disperser illustré par un *sit-in* valse-hésitation. Les uns s'accroupissant au moment où les autres se relèvent.

Une atmosphère bon enfant

Dans une atmosphère plutôt bon enfant, le dialogue s'est établi rapidement entre les gendarmes et les manifestants. Le doigt sur la détente des kalachnikovs ou des fusils lance-grenades, n'empêche ni le sourire ni la discussion. La « tchache », c'est sacré ! Il n'aura pas fallu plus de deux minutes de palabres pour qu'un jeune gendarme au « look » Omar Sharif fasse reculer deux cents manifestants en leur demandant... de bien vouloir tirer avec eux les barrières qui les contiennent.

Juché sur le capot avant d'une Golf Volkswagen bleue et blanche de la police, l'imam Ali Belhadj use de son éloquence pour faire rentrer la jeunesse de Belcourt dans son quartier. De taille moyenne, très strict *dans sa djellaba gris foncé*, brun de peau, le cheveu et la barbe noires comme le jais, il y parviendra au bout d'un moment sans qu'aucun incident survienne. Il est célèbre et respecté. On traverse volontiers Alger pour venir écouter ses prêches. Certains n'hésitent pas à louer des cars pour venir en groupe, de plus loin encore, jusqu'à la mosquée Sunna où il officie, sur les hauteurs de Bab-el-Oued. En début d'après-midi vendredi, ils étaient si nombreux pour prier sous sa direction *que toutes les rues avoisinant la mos*quée étaient bloquées.

Au cours de son prêche, il s'est proposé pour *« rencontrer les autorités, discuter de la situation et demander au président Chadli de remplacer l'état de siège par la loi islamique »*. Il a déclaré avoir vu à la morgue *« les corps de jeunes de 13 et 14 ans, tués par balles, que les autorités ne veulent pas rendre à leurs parents »*, avant de conclure en invitant *« les fidèles à aller donner leur sang dans les hôpitaux pour les blessés »*.

C'est la première fois que les intégristes viennent sur le devant de la scène politique de cette manière. C'est également la première fois depuis le début des événements qu'ils apparaissent publiquement avec leurs revendications. Cela signifie-t-il qu'ils participent de près ou de loin à la coordination des mouvements ou tentent-ils d'attraper le train en marche pour ne pas être exclu complètement du mouvement revendicatif ?

A El Biar, sur les hauteurs d'Alger, le quartier est dévasté. L'artère centrale est noire de suie. Des carcasses de véhicules retournés et calcinées gisent çà et là. Une dizaine de blindés ont pris position et encerclent la place centrale sur laquelle donnent la mosquée, l'église, la poste et la mairie. Ici, les affrontements ont été particulièrement violents pendant quarante-huit heures. Les militaires sont vigilants. Ils ne se déplacent pas d'un blindé à l'autre sans leur arme. L'un d'eux arpente le trottoir l'air hagard, son révolver à la main. Le climat est tendu car c'est ici que deux jeunes adolescents ont été tués par un chef de char, pris de panique (*le Monde* du 8 octobre). Par crainte d'un nouveau débordement, chaque rue débouchant sur la place est prise en enfilade. Les soldats sont nombreux et vigilants. A la sortie de la mosquée, après la grande prière, tous les *fidèles ont été contraints de se faufi*ler entre deux rangées de militaires qui avaient mis plusieurs fusils mitrailleurs en batterie. Leurs instructions sont simple : *« Une sommation et on tire »*, explique ce jeune du contingent qui aura terminé son service national dans deux mois.

« Sofiane, martyr, onze ans »

Si le centre d'Alger est, au fur et à mesure, débarrassé des carcasses de voitures et des barricades improvisées, il n'en est pas de même pour la périphérie. Rejoindre Bab-el-Oued à partir d'El Biar est une gageure. Le boulevard de ceinture à six voies est quasi impraticable : des camions dont un immense semi-remorque barrent l'autoroute en plusieurs endroits, contraignant les automobilistes à circuler à contre-sens sur quelques kilomètres, sans qu'aucune signalisation particulière ait été mise en place. A l'entrée de Bab-el-Oued un « souk el fellah » (magasin d'Etat) a été complètement « cannibalisé ». Le quartier gardera longtemps les stigmates de ce qui s'est passé mercredi et jeudi. Le « Monoprix » (1) est vidé de *tout ce qu'il a pu contenir*. Des camions sont imbriqués les uns dans les autres. Le commissariat du 5e est complètement dévasté. Ça n'est pas un cas isolé. Les commissariats du 8e, de Fort-de-l'eau, de Hussein-Dey et d'El Harrach ont également été mis à sac par les manifestants, qui ont pu ainsi se procurer des armes.

Les affrontements de ces derniers jours ont fait un grand nombre de victimes. Aux cinq morts déjà connus, il faut ajouter au moins un enfant de Belcourt, tué au cours d'une manifestation mercredi 6 octobre. Ses parents n'ont toujours pas pu récupérer sa dépouille mortelle. Mais le quartier entier le pleure. A côté de slogans revendicatifs, une banderole rappelle son souvenir à la population : *« Sofiane, martyr, onze ans »*. Les autorités militaires ont du reste officiellement reconnu, vendredi dans la journée, *« des pertes en vies humaines, tant du côté des manifestants que des forces de l'ordre, lors des opérations de rétablissement de l'ordre public, dans la journée de jeudi et dans la nuit de jeudi à vendredi »*, sans toutefois donner aucun bilan.

Le commandement militaire, dans un autre communiqué diffusé plus tard, a annoncé *« l'arrestation d'environ 900 personnes prises en flagrant délit de pillage et de vandalisme à l'encontre des biens publics et privés »*. Il est vraisemblable que tous seront traduits devant une juridiction compétente siégeant en matière de flagrant délit, comme cela avait été le cas il y a deux ans après les émeutes de Constantine. D'autre part, le chef d'état major de l'Armée nationale populaire (ANP) le général Belhouchet et le général Khaled Nazzar, commandant des forces terrestre, ont été reçus par le président Chadli. C'est au sortir de cet entretien que le commandement militaire a fait connaître sa décision de porter le couvre-feu de 22 heures à cinq heures du matin.

Les troubles ont gagné la province. Outre le cas d'Oran, des troubles ont été signalés en Kabylie, notamment à Tizi-Ouzou, sur le littoral près d'Alger à Staouéli et à Tipaza, ainsi qu'à Blida et à Médéa.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(1) Tous les magasins à grande surface sont appelés « Monoprix ».

● **Un Français blessé.** – Un ressortissant français dont l'identité n'a pas été révélée a été légèrement blessé au cours des émeutes et une école primaire française située à Staoueli, à 25 kilomètres d'Alger, a été saccagée, comme d'autres écoles de la région, selon des informations recueillies de source française. D'autre part, selon ces mêmes informations, le lycée de Ben Aknoun (ancien lycée Descartes) a subi des dégâts. – *(AFP.)*

● **Un photographe de l'AFP refoulé.** – Un reporter-photographe de l'Agence France-Presse, qui venait de débarquer, le vendredi après-midi 7 octobre, à l'aéroport d'Alger d'un vol régulier d'Air France, a été immédiatement refoulé et a dû quitter l'Algérie par le même avion. Détenteur d'un visa d'entrée en Algérie, *Jacques Demarthon, photogra*phe au bureau de Marseille, avait emprunté le vol Air France quotidien à destination de la capitale algérienne. – *(AFP.)*

Ancien dirigeant du FLN en exil

M. Hocine Aït Ahmed réclame un gouvernement d'unité nationale

M. Hocine Aït Ahmed, un des « chefs historiques » du FLN, qui vit en exil depuis plusieurs années, nous a adressé la déclaration suivante :

« Pour la première fois depuis l'indépendance, la contestation populaire revêt une importance nationale. Les événements de l'Algérois ont été en effet précédés et sont suivis par des grèves de travailleurs, d'étudiants, de lycéens, des manifestations populaires dans le Constantinois, en Kabylie et aujourd'hui en Oranie.

» C'est la preuve spectaculaire de l'échec d'un système politique fondé sur le parti unique, qui a conduit le pays à la faillite économique, à l'aggravation des conditions de vie, au déferlement de l'injustice et de l'arbitraire. Je rends responsable le pouvoir algérien de n'avoir pas écouté et apprécié le dynamisme de la jeunesse de son pays, et d'avoir au contraire, au fil d'un quart de siècle, tout fait pour dépolitiser, infantiliser et démoraliser la jeunesse. Je fais appel à l'opinion internationale pour qu'elle intervienne en vue de stopper la répression militariste qui est en train de s'abattre sur la population d'Alger et d'empêcher que, dans la tourmente créée par l'état de siège, des centaines de démocrates ne disparaissent. Je considère qu'il n'y a pas un seul exemple dans le monde de parti unique qui ait géré convenablement l'économie et le développement du pays et que seul l'essor d'un processus de démocratisation pourrait éviter que l'Algérie ne devienne l'homme malade de la Méditerranée occidentale.

» J'exprime le vœu qu'un gouvernement d'unité nationale soit formé, dont le but sera d'organiser des élections libres, c'est-à-dire fondées sur l'instauration des libertés publiques en vue de l'élection d'une assemblée nationale constituante. »

CORRESPONDANCE

Les abus dans la collecte pour la mosquée de Casablanca

A la suite de la publication, dans nos éditions du 21 septembre, d'un article sur une collecte nationale pour la construction d'une mosquée géante à Casablanca, l'animateur de l'Association de soutien aux comités de lutte contre la répression au Maroc, M. François Della Sudda, nous a adressé une lettre dont voici des extraits :

Les contributions volontaires n'ayant sans doute pas permis de drainer des sommes proportionnelles à l'importance du coût estimé de la construction, chacun des sujets de Sa Majesté a été mis en demeure de contribuer à l'œuvre grandiose : les personnes physiques et morales ; et aussi les entreprises publiques et privées, qui ont organisé des collectes auprès de leurs personnels.

Tous les citoyens ont donc finalement été imposés selon des taux variables d'une région à l'autre, toujours sous la contrainte d'une administration entièrement mobilisée à cet effet.

Les agriculteurs, qui, en 1981, avaient été dispensés de tout impôt jusqu'à l'an 2000, ont été invités à payer au prorata du cheptel ou des superficies possédées. Comme au moins 30 % des ruraux ne possèdent même pas un mouton, une capitation a été décrétée : 100 dirhams par enfant de plus de quinze ans, 50 par enfant plus jeune.

Les fonctionnaires ont été appelés à verser entre douze jours et un mois de leur salaire : ceux qui, confrontés aux durs problèmes de la rentrée, ont demandé à payer leur contribution en deux versements, se sont vu opposer un refus. Les médecins du Royaume qui, dit-on, ne s'étaient pas montrés assez généreux dans leurs premiers versements ont reçu une circulaire de l'ordre des médecins selon laquelle une deuxième ou une troisième contribution de 1 000 dirhams au moins était attendue de chacun.

Bien que les sommes collectées à la fin du mois d'août se soient élevées, nous apprend *la Vie économique*, à 3 milliards de dirhams et que le coût du gros œuvre ait été évalué, par l'entreprise Bouygues, à moins de 1 milliard de dirhams début 1987, la collecte n'a pas été interrompue, mais, au contraire, relancée : en même temps que leurs procès-verbaux de rentrée, les enseignants ont reçu des instructions sur les versements que l'on attend d'eux (...).

Inutile de dire combien l'« enthousiasme » et l'« élan national » suscités par cette campagne n'apparaissent guère qu'à la « une » du quotidien gouvernemental, *le Matin du Sahara (...)*.

Finalement, on ne peut que s'interroger sur les raisons qui poussent le pouvoir à poursuivre cette campagne : drainer vers les caisses de l'Etat des disponibilités permettant de compenser pour partie le déficit budgétaire ? « Eponger », sur recommandation du FMI, une masse monétaire qui serait devenue trop importante ?

Asie

Les relations entre les deux Corées

Séoul autorise les échanges commerciaux privés avec Pyongyang

TOKYO
de notre correspondant

Les entreprises sud-coréennes sont désormais autorisées à commercer avec la Corée du Nord par l'entremise d'un pays tiers (le Japon, Hongkong, notamment). En annonçant, vendredi 7 octobre *(le Monde* du 8 octobre), que son gouvernement renonçait à bannir systématiquement tous les échanges avec le Nord, M. Rah Woong Bae, vice-premier minsitre sud-coréen, a déclaré que Séoul souhaitait reprendre au plus tôt les pourparlers avec Pyongyang sur les échanges économiques.

Les échanges entre les deux parties du pays divisé depuis 1954, a précisé le vice-ministre, seront exonérés de droits de douane et considérés comme un commerce à l'intérieur d'une *« communauté nationale »*.

Il semble peu probable que Pyongyang réponde immédiatement à cette proposition d'ouverture qui s'inscrit visiblement, pour Séoul, dans le cadre de l'offensive de bonne volonté du gouvernement Roh Tae Woo à l'égard du Nord à la veille du discours que le président doit prononcer devant l'Assemblée générale des Nations unies et au lendemain de Jeux olympiques. Mais cette question sera bien évidemment l'un des thèmes de la nouvelle séance des pourparlers Nord-Sud qui doivent reprendre le 13 octobre à Panmunjom.

A Pyongyang, récemment, M. Chom Kim Chol, vice-président du Comité pour la réunification, qui dirige la délégation nord-coréenne à Panmunjom, nous a dit : *« Le point de départ d'une reprise du dialogue est un accord sur la réunion d'une conférence des parlementaires et la signature d'une déclaration de non-agression. »*

PHILIPPE PONS.

● **Affrontements à Séoul.** – Trois mille étudiants ont livré bataille pendant deux heures, vendredi 7 octobre, à deux mille policiers sur le campus universitaire de Séoul. Il n'y a eu que des blessés légers au cours de cette première importante manifestation étudiante anti-gouvernementale depuis la « trêve des Jeux olympiques ». – (AFP).

Proche-Orient

LIBAN : bouleversement dans le « réduit chrétien »

Les Forces libanaises évincent M. Gemayel de son fief

BEYROUTH
de notre correspondant

Moins de quinze jours après que son mandat eut expiré, le 23 septembre, l'ex-président Amine Gemayel a vu réduire à la portion congrue son pouvoir dans le « réduit chrétien » à l'initiative de ses alliés de la veille, les Forces libanaises (FL) de M. Samir Geagea. Et ce, sous le regard placide de l'armée.

Les FL ont opéré une mainmise totale, sans coup férir, sur le fief de M. Gemayel, le Metn, qui représente environ le quart des 800 kilomètres carrés du secteur chrétien et qui n'était jamais tombé sous leur autorité. Non seulement les forces paramilitaires de cette région – la « garde du président » – ont été éliminées par les Forces libanaises, mais également tous les organismes politiques, médiatiques et socio-culturels qui dépendaient de l'ancien président. En particulier sa station de radio, la Voix de la Vérité, a été fermée tandis que son centre d'études et de recherches, la Maison du futur, a été placée sous une nouvelle direction nommée par les FL.

Cette prise de contrôle des hommes et des œuvres de M. Gemayel a été réalisée au nom de l'unification des forces du camp chrétien et sous le prétexte que les institutions du Metn appartiennent non à l'ex-chef d'Etat en personne mais à une section du parti phalangiste. Lequel n'a pas dit mot dans toute cette affaire. Pas plus, d'ailleurs, que M. Gemayel, pourtant connu pour sa ténacité, voire son entêtement, en particulier lorsqu'il s'agit de l'autorité dans le Metn. Il était député de cette région avant d'accéder à la présidence de la République. Elle lui a toujours été dévolue dans le cadre de la répartition des zones à l'intérieur du « réduit chrétien ».

M. Gemayel continue à résider à Sin el-Fil, dans la banlieue de Beyrouth-Est, où, malgré son éviction de la scène politico-militaire du camp chrétien, il reçoit encore des personnalités, notamment des ambassadeurs. M. Geagea a démenti qu'il soit en résidence forcée. Le vice-président de la milice, M. Pakradouni, a quant à lui expliqué que le Metn était le *« maillon faible de la région chrétienne »* et que *« son contrôle permettra une meilleure coopération avec l'armée libanaise »*.

Antipathie mutuelle

La véritable raison de ce bouleversement du paysage politique à l'Est réside essentiellement dans la méfiance et l'antipathie qu'éprouvent l'un à l'égard de l'autre MM. Gemayel et Geagea d'une part, l'ex-président et le général Aoun de l'autre, contraints de coopérer tant que M. Gemayel était le chef de l'Etat.

Il est de notoriété publique qu'il a fallu forcer la main à ce dernier pour qu'il nomme le général Aoun à la tête d'un gouvernement – contesté par le camp pro-syrien – et lui transmette le pouvoir. M. Geagea, trois jours avant de déclencher son opération contre le Metn, a étalé au grand jour ses griefs contre M. Gemayel, lui reprochant avec virulence sa spectaculaire visite de dernière heure à Damas ainsi que son *« imprévoyance »*, qui l'a conduit à se retrouver sans gouvernement à quarante minutes de l'échéance de son mandat, alors qu'il affirmait depuis des mois en avoir préparé un.

Le général Aoun et M. Geagea, alliés actuels, ont également été longtemps dans les plus mauvais termes, avant de se réconcilier *in extremis*, le 22 septembre, pour contrer précisément les initiatives du président Gemayel aux dernières heures de son régime.

LUCIEN GEORGE.

La crise institutionnelle

La nouvelle initiative française accueillie sans grand espoir

M. Selim Hoss, chef du gouvernement libanais prosyrien, a estimé, vendredi 7 octobre, que des *« difficultés »* d'ordre pratique empêchaient la mise en œuvre de la proposition française de confier à des forces de l'ONU le soin d'assurer le bon déroulement de l'élection présidentielle.

BEYROUTH
de notre correspondant

Le chef des forces libanaises (milice chrétienne unifiée), M. Samir Geagea, a apporté sa contribution au projet français, proposé par M. Roland Dumas aux Nations unies, comportant le déploiement de forces de l'ONU à Beyrouth pour assurer la liberté de l'élection présidentielle et permettre qu'elle se déroule ; il a promis, si cela arrivait, de retirer sa milice du côté chrétien de la capitale pour faire place nette devant les Nations unies, à condition que les milices de l'autre bord et l'armée syrienne en fassent autant en secteur musulman.

Cette adhésion ne fera, cependant, que renforcer l'hostilité du camp pro-syrien à l'initiative française, exprimée très clairement par le chef de la milice chiite Amal et ministre du gouvernement Hoss, M. Nabih Berri, qui a déclaré : *« Nous refusons la proposition française. (...) Ce n'est pas un problème de sécurité qui entrave l'élection présidentielle, qui pourrait se tenir n'importe où au Liban si l'on parvenait à une entente. (...) Nous craignons que la proposition française ne fasse* (de la FINUL) *une nouvelle force multinationale. »* Il est, au demeurant, notoire que la Syrie est opposée voire allergique à toute forme d'internationalisation de la crise libanaise.

Aussi, ne place-t-on pas de sérieux espoirs, même en secteur chrétien, dans la nouvelle initiative française. Néanmoins, on veut croire – du côté chrétien mais également du côté musulman – que la France, de concert avec les Etats-Unis et en coordination avec le Vatican, pourra infléchir l'attitude de la Syrie et mettre au point une solution permettant de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de l'élection présidentielle.

L. G.

Le soulèvement palestinien en Cisjordanie

Explosion de violence à Naplouse : quatre morts

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La plus grande ville de Cisjordanie – Naplouse – a été, ces dernières quarante-huit heures, le théâtre de graves affrontements qui se sont soldés par plusieurs morts et plus d'une dizaine de blessés chez les Palestiniens. Les incidents se sont succédé dans les vieux souks de la métropole du nord de la Cisjordanie, et, dans la soirée du vendredi 7 octobre, les autorités ont décrété le couvre-feu sur l'ensemble de la cité, des villages et des camps alentour (quelque cent trente mille habitants).

Jeudi, un Palestinien avait été tué par balle alors qu'une patrouille de l'armée avait été attaquée par des manifestants. Durant la nuit, les funérailles du jeune homme ont donné lieu à d'autres manifestations et, tôt dans la matinée de vendredi, un deuxième Palestinien était tué. A la mi-journée, à l'issue de la prière hebdomadaire dans les mosquées, il y eut de nouveaux rassemblements : barricades, jets de pierres et de pièces métalliques contre les soldats. Ceux-ci ont ouvert le feu et, selon des sources concordantes, deux autres manifestants ont été mortellement atteints et plusieurs très grièvement blessés.

Ces dernières semaines, Naplouse a connu à deux reprises des manifestations spectaculaires : quelques centaines de jeunes gens, masqués, certains armés d'un sabre, ont défilé au pas cadencé au cœur de la vieille ville, défiant ouvertement les forces de sécurité, avant d'être dispersés.

ALAIN FRACHON.

Amériques

CHILI : alors que l'opposition prône la modération

Le régime du général Pinochet durcit la répression

Le grand parc O'Higgins de la capitale chilienne, traditionnel lieu des défilés militaires, a accueilli vendredi 7 octobre plusieurs centaines de milliers d'opposants venus célébrer leur victoire au plébiscite. Sur un podium aux couleurs du « non », orchestres, chanteurs et comédiens se sont succédé, en cette fin d'après-midi, pour une « fête de la démocratie et de la réconciliation ». Sur l'emplacement où le pape Jean-Paul II avait, en avril 1987, célébré sa messe, la foule, brandissant drapeaux et banderoles, a dansé, et chanté Pinochet sur l'air *« Il faut qu'il parte, il faut qu'il parte ! »*

Malgré l'allégresse des participants, l'ambiance est vite devenue morose. La fête était marquée par l'absence de tout discours politique, indique l'AFP. Aucun dirigeant de l'opposition n'a pris la parole. *« Pura musica »*, a commenté, en quittant le rassemblement, un employé de banque qui a sacrifié une demi-journée de travail pour se rendre au parc. Après trois heures de concert, le ton a tourné à l'amertume. Des groupes de manifestants se sont dirigés vers le palais présidentiel de la Moneda, dont l'accès a été bouclé par des centaines de policiers anti-émeutes.

La marche a vite été dispersée par les forces de l'ordre, qui ont fait usage de gaz lacrymogènes. Des dizaines de personnes ont été blessées par les coups de matraques distribués généreusement. Une cinquantaine d'autres ont été arrêtées. Dans la matinée, deux personnes avaient été tuées par balle lors de violents affrontements dans une banlieue de la capitale. Des heurts ont également opposé forces de l'ordre et manifestants dans d'autres villes du pays. A Valparaiso, le principal port du pays, situé à 100 kilomètres de Santiago, une personne au moins a été blessée par balle et soixante-dix-sept ont été arrêtées.

La presse semble avoir été la principale cible de la répression. Depuis plusieurs mois, le régime du général Pinochet accuse les journalistes étrangers d'être les responsables de la mauvaise image internationale du Chili. Vendredi, les plus repérables d'entre eux, photographes et cameramen, ont visiblement déchaîné la vindicte des policiers. Plus d'une vingtaine d'entre eux ont été sciemment matraqués. L'accréditation, dont les avaient dotés les services de la présidence ne semblait servir qu'à les désigner aux forces de l'ordre. *« Prends ça, reporter ! »*, criaient des policiers. Au total, vingt-trois journalistes ont dû recevoir des soins.

Ce brutal changement d'attitude des carabiniers – ils avaient la veille fait preuve de mesure dans la répression des manifestations spontanées – avait été annoncé dans l'après-midi par un discours du ministre de l'intérieur, M. Sergio Fernandez. Les autorités chiliennes prendront *« toutes les mesures nécessaires »* au maintien de l'ordre dans le pays, a affirmé le ministre, en précisant que le général Pinochet lui avait demandé d'*« apporter un soin particulier au traitement du problème de l'ordre public pour garantir la tranquillité »*.

« La stabilité institutionnelle »

Le durcissement du régime, nous indique notre envoyé spécial Charles Vanhecke, a été souligné par le ministre de l'intérieur, qui a assuré que *« le président est sorti fortifié d'un scrutin »* qui l'a *« renforcé dans sa politique et son action »*. M. Sergio Fernandez s'est même livré à une arithmétique étonnante. Les 43 % de voix obtenus par le candidat unique sont, selon lui, indivisibles et représentent un véritable *« appui populaire »*, unique en son genre *« après quinze ans de gouvernement »* ; alors que les 55 % de voix de l'opposition, *« il faut les diviser par seize »* (les seize partis réunis dans la Coordination du « non »...). Cet état d'esprit est partagé par certains milieux militaires. Le général Eduardo Ibanez a ainsi estimé que le régime avait, le 5 octobre, *« perdu une bataille, mais pas perdu la guerre »*.

L'un des artisans de la campagne du « oui », l'avocat Perez de Arce, a pour sa part indiqué que, à son avis, la Constitution ne sera pas réformée, comme le demande l'opposition, et qu'elle est d'ailleurs *« difficilement modifiable »*. On juge en haut lieu, a-t-il dit, que *« la stabilité institutionnelle est indispensable pour maintenir un climat propice à l'investissement »*. Ce qui signifie que le général Pinochet n'entend pas quitter son poste avant le terme prévu en mars 1990. Il devra cependant organiser des élections générales au plus tard en décembre 1989.

Face à cette détermination, les dirigeants de l'opposition sont toujours embarrassés. La négociation restant pour eux le seul moyen d'aboutir à une évolution de la situation, ils adoptent une attitude prudente. Le vice-président du Parti démocrate-chrétien, M. Andres Zaldivar, a donné une démonstration de cette dialectique feutrée en qualifiant de *« négative »* la dernière allocution du général et en disant qu'il attendait de lui une attitude plus *« patriotique »*.

COLOMBIE

Nouvelle offensive de la guérilla

Un mois après l'initiative de paix proposée par le président Virgilio Barco, la guérilla colombienne a lancé cette semaine une violente offensive. Plusieurs postes de police, en différents points du pays, ont été attaqués, dix-sept policiers ont été séquestrés et les attentats contre les oléoducs ont repris.

Vendredi matin 7 octobre, la route qui mène du centre pétrolier de Barrancabermeja à Bucaramanga, chef-lieu du département de Santander, a été coupée à la suite d'une explosion du gazoduc reliant ces deux villes.

Par ailleurs, les forces armées poursuivent leurs opérations pour retrouver dix-sept policiers faits prisonniers par la guérilla communiste des FARC, lors de trois attaques contre les bourgades de San-Pablo, Puerto-Wilches et Cantagallo, dans le Magdalena-Medio, à 300 kilomètres au nord de Bogota.

L'université nationale de Bogota, la plus grande et la plus politisée du pays, a été fermée vendredi pour empêcher d'éventuels troubles, a indiqué un porte-parole de l'université.

De son côté, le président Barco attend toujours une réponse officielle de la *Coordinadora Guerilla* – qui réunit la majorité des mouvements rebelles – à ses propositions. – *(AFP, Reuter.)*

Diplomatie

Pour sa première visite officielle en France

M. Chevardnadze aura trois jours d'entretiens à Paris

M. Chevardnadze, ministre soviétique des affaires étrangères, commence lundi 10 octobre une visite officielle de trois jours en France, la première de ce type depuis celle que son prédécesseur, M. Gromyko, avait faite en avril 1980 à Paris.

M. Chevardnadze sera accompagné d'une délégation d'une vingtaine de personnes, comprenant notamment MM. Karpov et Vladimir Poliakov, responsables du désarmement et du Proche-Orient dans son ministère. Les conversations seront marquées par une innovation, la constitution de groupes de travail siégeant parallèlement, à l'instar de la méthode adoptée lors des rencontres entre les chefs des diplomaties soviétique et américaine.

Le ministre soviétique aura lundi un premier entretien avec M. Dumas, suivi d'un déjeuner auquel participera M. Michel Rocard, premier ministre. Il sera reçu à dîner par M. Fabius et rencontrera M. Poher, président du Sénat, le lendemain. Un entretien, dont la date n'a pas été précisée, est également prévu avec M. Mitterrand. La visite s'achèvera mercredi par une conférence de presse conjointe de MM. Dumas et Chevardnadze.

Les deux ministres des affaires étrangères, qui s'étaient déjà rencontrés à New-York à la fin de septembre, entendent ainsi reprendre un dialogue régulier, qui sera surtout consacré cette fois, précise-t-on au Quai d'Orsay, au désarmement conventionnel et chimique, à la phase finale de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et aux conflits régionaux, notamment ceux du Proche-Orient et du Cambodge.

Il sera aussi question du prochain sommet franco-soviétique. M. Mitterrand s'est rendu à Moscou en juin 1984 et en juillet 1986 et M. Gorbatchev a fait en octobre 1985 à Paris sa première visite en Occident après son accession à la tête du PC soviétique. De son côté, M. Chirac, alors premier ministre, s'était rendu à Moscou en mai 1987.

A Leon

Le « séminaire » franco-espagnol prépare le sommet de novembre

LEON
de notre envoyée spéciale

Une délégation française comprenant dix ministres (1) et présidée par M. Dumas était attendue dans la ville de Leon, le samedi 8 octobre, pour le désormais traditionnel séminaire franco-espagnol. La pratique de ces rencontres ministérielles informelles avait été inaugurée au début des années 80, à l'époque où l'Espagne préparait son adhésion à la CEE et où se posaient encore entre les deux pays de nombreux problèmes bilatéraux. Il n'y a plus aujourd'hui à proprement parler de contentieux franco-espagnol. La rencontre de Leon a pour but de préparer le sommet franco-espagnol qui se tiendra, à Paris, fin novembre et de contribuer à l'harmonisation des initiatives qui seront prises en 1989 dans le cadre de la CEE, dont l'Espagne puis la France assureront la présidence.

Il sera question, entre M. Pierre Joxe et son homologue M. Corcuera, de la coordination dans la lutte antiterroriste et, entre MM. Chevènement et Serra, des questions de sécurité ainsi, probablement, que des choix que doit faire l'Espagne entre différents projets de construction d'avion de combat.

C. T.

(1) Il s'agit de MM. Dumas, Chevènement, Joxe, Fauroux, de Mme Cresson, de MM. Delebarre, Soisson, Nallet, Stirn et Mellick.

A TRAVERS LE MONDE

Chine

Un avion s'écrase sur un hôtel : 42 morts

Un avion d'une compagnie régionale chinoise s'est écrasé, vendredi 7 octobre, sur un hôtel dans la province du Shanxi (nord), causant la mort de 38 passagers et des 4 membres de l'équipage, a annoncé samedi le *Quotidien de la jeunesse*.

L'appareil, un Ilyouchine-14 à hélices, avait décollé depuis environ une minute lorsqu'il s'est écrasé sur le toit de l'hôtel Xinqiao de la ville de Linfen, à 200 km au sud de Taiyuan, la capitale du Shanxi. Quatre passagers ont pu s'échapper indemnes de l'avion avant son explosion. Plusieurs membres du personnel de l'hôtel ont été blessés, a-t-il ajouté sans en préciser le nombre. Les passagers faisaient partie d'une excursion pour les « travailleurs modèles et les cadres » organisée par le directeur d'une usine textile. – *(AFP.)*

Hongrie

Le Parlement décide la construction de la centrale de Nagymaros

Budapest. – Les députés hongrois se sont prononcés, le vendredi 7 octobre, pour la construction de la centrale électrique de Nagymaros, sur le Danube, décidée par le gouvernement et contre laquelle des milliers de Hongrois ont manifesté ces dernières semaines dans tout le pays.

Le vote a été acquis à une écrasante majorité : 317 voix pour, 19 contre et 21 abstentions.

Les députés ont également voté un *addendum* verbal proposé par le gouvernement, selon lequel les dispositions visant à la protection de l'environnement doivent être strictement respectées au cours des travaux et ont créé une commission *ad hoc* pour en surveiller l'application.

Les différents groupes d'opposition tolérés par les autorités s'étaient unis, ces temps derniers, pour faire de la lutte contre le projet de Nagymaros leur cheval de bataille. Quelque vingt mille personnes avaient manifesté devant le Parlement, le 12 septembre, pour demander l'arrêt des travaux qui, estiment-elles, aura des conséquences écologiques désastreuses, ne sera pas rentable économiquement et sur laquelle la population n'a pas été consultée. Des scientifiques de renom ainsi que des personnalités réformistes s'étaient ouvertement ces derniers temps prononcés contre la construction.

Le gouvernement a toujours fait valoir que la Hongrie devait respecter les engagements internationaux qui la lient à la Tchécoslovaquie et à l'Autriche. La construction de la centrale de Nagymaros fait en effet partie d'un projet d'aménagement du Danube décidé en 1977 en accord avec la Tchécoslovaquie. Quant à l'Autriche, elle finance les travaux en Hongrie et sera payée en électricité jusqu'en l'an 2015. – *(AFP.)*

Iran

Ali Khamenei nie les divergences entre dirigeants

Le président Ali Khamenei a affirmé, vendredi 7 octobre, que les dirigeants iraniens *« partageaient tous le même point de vue »* sur la reconstruction du pays. Début septembre, dans une lettre confidentielle au chef de l'Etat – dont une copie est parvenue clandestinement en Europe –, le premier ministre, M. Moussavi, se plaignait des entraves mises à son action pour expliquer, à l'époque, son offre de démission (*le Monde* du 8 octobre). Cette lettre était très dure pour le régime islamique. M. Moussavi a nié publiquement en être l'auteur.

Le 3 octobre, toutefois, l'imam Khomeiny a, dans un long message aux dignitaires iraniens, appelé ces derniers à l'unité et à la vigilance face aux *« intrigues »* (nos dernières éditions du 5 octobre). Tant l'imam que le président Khamenei avaient refusé la démission de M. Moussavi, critiquant très vivement son geste, que le chef de l'Etat a qualifié de *« coup porté aux intérêts de la République islamique »*.

● **LIBAN : libération imminente des otages britanniques, selon « Ach Chiraa ».** – Le magazine pro-syrien *Ach Chiraa* a affirmé, vendredi 7 octobre, que la libération de l'émissaire de l'Eglise anglicane Terry Waite et des deux autres otages britanniques détenus au Liban était imminente. *Ach Chiraa*, qui avait révélé l'année dernière le scandale des ventes d'armes américaines à l'Iran, précise que des contacts officieux ont été pris pour libérer M. Waite, le journaliste John McCarthy et le professeur anglo-irlandais Brian Keenan, avant les élections présidentielles américaines de novembre. – *(Reuter.)*

● **Turquie : incidents dans un camp de réfugiés kurdes.** – Quelque cinq cents réfugiés kurdes, qui, dans leur majorité, avaient été emprisonnés par les Peshmergas (combattants kurdes) pour collaboration avec les forces irakiennes, ont franchi, vendredi 7 octobre, la frontière turco-irakienne. Le départ d'une centaine d'entre eux du camp de Diyarbakir a donné lieu à des affrontements, au cours desquels plusieurs personnes auraient été blessées, entre les forces de sécurité et les Peshmergas, qui tentaient d'empêcher le départ des autobus vers l'Irak. Les policiers ont notamment dû tirer en l'air alors que des militants kurdes s'en prenaient à ceux qui voulaient partir, les accusant d'être *« les serviteurs de Saddam »* (Hussein). *(Corresp.)*

هكذا من الأصل

Europe

URSS

Le bureau politique se prononce pour la convertibilité du rouble

MOSCOU
de notre correspondant

Reprenant à son compte les thèses des économistes les plus réformateurs, le bureau politique vient de se prononcer en faveur d'une convertibilité progressive du rouble.

Il ne s'agit encore là que d'une décision de principe, et même si des mesures d'application concrètes devaient être adoptées dans un avenir proche, on sait déjà qu'elles ne seraient que partielles. Ce changement, indique en effet le communiqué du bureau politique, devra se faire *« par étapes »* et concerner en tout premier lieu les échanges avec les autres pays du COMECON, le marché commun du bloc communiste.

Serpent de mer depuis quinze ans au moins des colloques soviétiques sur les économies socialistes, officieusement réclamée depuis plusieurs années par certaines des démocraties populaires, la convertibilité du rouble ferait sortir l'URSS d'une économie de troc dans laquelle il n'existe pas de mesure réelle de la valeur de la production. Car, fixés administrativement, les cours du rouble non seulement ne correspondent aujourd'hui à aucune réalité, mais sont aussi très différenciés suivant le type d'opération auquel ils s'appliquent.

L'impulsion réformatrice

L'impossibilité dans laquelle se trouvent aujourd'hui les entreprises d'importer, si elles n'ont pas de devises, aboutit de surcroît à faire du rouble, en Union soviétique même, une monnaie de seconde zone dont l'attrait ne constitue qu'un très relatif stimulant. Si l'industrie soviétique doit être, comme le veulent M. Gorbatchev et son équipe, rendue concurrentielle sur le marché international, il faudrait donc passer par cette opération vérité que constituerait une réforme des prix.

Portant sur les conditions du développement d'ici à l'an 2000 des relations économiques de l'Union soviétique avec l'étranger, les rapports que le bureau politique a adoptés jeudi en prenant sa décision insistent, d'ailleurs, sur la nécessité pour l'économie soviétique de désormais prendre totalement part à la *« division internationale du travail »*. Cela signifie en clair que les productions non rentables au regard du marché international et non pas seulement intérieures devraient être abandonnées. La nouvelle impulsion réformatrice qui a été donnée la semaine dernière ne cesse en tout cas de se manifester, et il est frappant que le bureau politique se soit déjà réuni deux fois depuis — la première, lundi pour donner un coup d'accélérateur à une *« réforme en profondeur »* de l'agriculture, et la seconde, jeudi, pour jeter ce pavé dans la mare.

Parallèlement, la marche des trois Républiques baltes vers l'autonomie économique et la recherche de formes d'indépendance politique au sein de l'URSS, s'accélère elle aussi. Vilnius et Riga, les capitales de la Lituanie et de la Lettonie ont ainsi été le théâtre, vendredi, de rassemblements de quelque cent mille personnes. A Vilnius, il s'agissait de célébrer le retour à la légalité du drapeau national jaune, vert et rouge, celui des années d'indépendance auxquelles avait mis un terme en 1940 l'intégration forcée des trois Républiques à l'URSS. L'usage du drapeau estonien avait déjà été autorisé cette année et les langues des trois Républiques auront bientôt toutes statut de langue d'Etat puisque c'est chose faite depuis jeudi pour la Lettonie, et vendredi pour la Lituanie.

La manifestation de Riga avait pour but quant à elle de marquer le soutien national au « front populaire », qui tient son congrès constitutif ce week-end une semaine après celui d'Estonie et deux semaines avant celui de Lituanie.

BERNARD GUETTA.

De nombreux dirigeants ont rendu un dernier hommage à Franz Josef Strauss

Plusieurs chefs de gouvernement et ministres étrangers se sont joints, vendredi 7 octobre, à Munich, aux dirigeants ouest-allemands pour rendre un dernier hommage à Franz Josef Strauss, ministre-président de Bavière, décédé, lundi 3 octobre, à l'âge de soixante-treize ans des suites d'un accident cardiaque.

La liste des hôtes étrangers reflétait, par sa diversité, la complexité des contacts du défunt. M. Henry Kissinger, ancien secrétaire d'Etat américain, M. Turgut Ozal, premier ministre turc, M. Gunter Mittag, haut responsable du Parti socialiste unifié est-allemand, M. Gnassingbé Eyadéma, chef de l'Etat togolais, M. Ali Saibou, président du Niger, et M. Pieter Botha, président sud-africain, ont assisté à l'office funèbre, digne d'un souverain.

Le Parti des Verts avait refusé de participer aux cérémonies officielles en signe de protestation contre la venue de M. Botha.

Avec toute l'assistance, le président sud-africain a d'ailleurs été invité à prier, dans la cathédrale Notre-Dame, pour la disparition du racisme.

Au cours de la cérémonie officielle, dans le palais munichois, le président de la République ouest-allemande, M. Richard von Weizsaecker, a salué en M. Strauss, chef pendant vingt-sept ans de l'Union chrétienne sociale (CSU), *« un grand conservateur, qui savait parfois être plus libéral que beaucoup de ses opposants progressistes »*. — *(Reuter, AFP.)*

RFA

Le choix difficile d'un nouveau président pour le Parti libéral lors du congrès de Wiesbaden

WIESBADEN
de notre envoyé spécial

La mort de Franz Josef Strauss a bouleversé l'organisation du congrès du FDP, le parti libéral ouest-allemand. Les obsèques solennelles du ministre-président de Bavière ont en effet contraint les principaux dirigeants du parti à quitter le Palais des congrès pour se rendre à Munich et les a amenés à reporter, du vendredi 7 au samedi 8 octobre, le point essentiel de l'ordre du jour : l'élection d'un nouveau président du parti.

Depuis plusieurs mois, on savait que M. Martin Bangemann, ministre de l'économie, souhaitait quitter ses fonctions au gouvernement et à la tête du FDP pour rejoindre la Commission de Bruxelles. Le ministre des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, homme fort du parti, ne souhaitait pas, pour sa part, reprendre le poste de président de cette formation politique, où son influence reste néanmoins déterminante. La lutte pour la présidence s'est donc bientôt circonscrite à deux personnages aussi différents que puissent l'être des gens appartenant à la même formation politique.

D'un côté, le comte Otto Lambsdorff, soixante-deux ans, ancien ministre de l'économie et artisan principal de la rupture de la coalition SPD-FDP en octobre 1982. Il a été impliqué dans l'affaire des pots-de-vin versés à son parti — comme à d'autres d'ailleurs — par le groupe financier Flick. Contraint, en 1984, de démissionner de son poste de ministre de l'économie de la nouvelle coalition, il a été condamné quelques mois plus tard à 180 000 deutschemarks d'amende pour fraude fiscale.

En dépit de ce sérieux handicap, le comte Lambsdorff, réélu au Bundestag en 1987, ne renonçait pas à jouer un rôle de premier plan : porte-parole respecté des milieux d'affaires, internationalement reconnu, cet orateur brillant a su, contre vents et marées, se maintenir à flot.

En face de lui, on trouve la secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Mme Irmgard Adam-Schwaetzer. Cette pharmacienne de Düren, près de Cologne, est âgée de quarante-six ans. Moins expérimentée et moins brillante que le comte Lambsdorff, elle compte cependant faire valoir, auprès des quatre cent dix délégués du congrès de Wiesbaden, que son accès à la présidence du parti serait un signe de renouvellement, d'une relève des générations, propre à attirer au FDP de nouvelles couches d'électeurs.

Pour l'avenir

Il ne faut pas cependant chercher de divergences politiques majeures entre les deux candidats : pas plus que le comte Lambsdorff, Mme Adam-Schwaetzer n'est nostalgique de la coalition avec les sociaux-démocrates. Elle fut d'ailleurs une des rares femmes du FDP à soutenir ce changement d'alliance en 1982.

Le choix, difficile et à l'issue incertaine, auquel étaient confrontés les délégués peut se résumer ainsi : les exigences politiques à court terme les feraient pencher plutôt en faveur du comte Lambsdorff, plus apte à imposer, au sein de la coalition, les positions du parti ; le choix de Mme Adam-Schwaetzer, en revanche, s'apparenterait à un investissement pour l'avenir. A l'heure où les cadres des autres partis se renouvellent et se féminisent, un FDP qui ne présenterait comme figures de proue que deux sexagénaires brillants et expérimentés comme MM. Genscher et Lambsdorff risquerait de perdre le contact avec les jeunes électeurs et ces nouvelles couches urbaines au comportement électoral changeant.

Le cœur de M. Genscher penche pour Mme Adam-Schwaetzer, mais il n'apportera pas son soutien formel à la tribune à son secrétaire d'Etat ; il préfère se réserver pour panser, par la suite, les plaies qui auraient pu être causées dans le parti par l'affrontement de ces derniers mois. Les membres de l'état-major de son ministère parcouraient certes les couloirs du congrès pour vanter les mérites de la « dame », mais sans trop d'illusions sur leurs capacités à influencer, de manière déterminante, des délégués surtout soucieux de leur avenir électoral immédiat.

Le FDP, ce petit parti charnière, n'est, en effet, jamais assuré de franchir, dans les élections régionales ou nationales, la barre de 5 % des suffrages nécessaires pour être représenté à tous les niveaux des instances démocratiques ouest-allemandes.

Parallèlement au duel Lambsdorff-Adam-Schwaetzer, un autre face-à-face sera tranché dimanche. C'est celui qui met aux prises, pour la tête de liste FDP aux prochaines élections européennes, deux représentants de la plus vieille aristocratie germanique : M. Rüdiger von Wechmar, actuellement ambassadeur à Londres, et M. Dietmar von Preusschen, ancien membre du gouvernement sarrois. Un duel qui se déroule, comme il se doit dans ces milieux, à fleuret moucheté.

LUC ROZENWEIG.

POLOGNE

Un « faux document » qui tombe à point

Les autorités polonaises ont démenti vendredi 7 octobre l'existence d'un document présenté comme émanant du Comité central du POUP et transmis la veille à plusieurs correspondants occidentaux à Varsovie (*le Monde* du 8 octobre).

« Ce document n'existe pas », a indiqué l'agence PAP dans un bref communiqué. Ce texte, qui aurait été adressé aux sections du Parti dans toutes les entreprises, s'inquiétait de la renaissance de Solidarité, se prononçait en faveur d'un syndicat unique dans l'entreprise et recommandait aux militants du Parti de chercher à intégrer les activistes de Solidarité dans les structures des syndicats officiels.

Vrai ou faux, ce document a en tout cas été transmis à dessein à certains membres de l'opposition, qui en ont fait part à la presse occidentale. Le but de l'opération était sans doute de créer de nouveaux obstacles à la tenue de la table ronde, qui doit réunir à la mi-octobre une soixantaine de représentants de l'opposition et du pouvoir (la date du 17 octobre circule actuellement à Varsovie, mais n'a pas été confirmée officiellement). Dans les deux camps en effet, la stratégie du dialogue autour d'une table ronde a provoqué des divisions, et M. Lech Walesa lui-même doit faire face à des critiques au sein de Solidarité qui lui reprochent d'accepter de négocier avec le pouvoir sans avoir obtenu la moindre garantie sur une relégalisation du syndicat interdit.

Dans ce contexte, un tel *« document interne du Parti »* tombait à point nommé. M. Walesa ne s'y est d'ailleurs pas trompé, qui a préféré penser qu'il s'agissait tout bonnement d'une *« provocation »*. *« Si ce document se révèle vrai,* a-t-il dit, *je ne participerai pas à la table ronde et je dirai à tous ceux qui m'écoutent de ne pas y prendre part. S'il est authentique, cela veut dire que quelqu'un tente de mettre des bâtons dans les roues de l'Histoire. Le pluralisme est indispensable. Solidarité est incontestable. Celui qui ne comprend pas cela ne comprend rien et n'a aucune chance de remédier aux problèmes de la Pologne »*.

Des militants de Solidarité à Wroclaw ont affirmé pour leur part qu'un de leurs amis avait eu ce document entre les mains.

S.K.

La police a dispersé à Moscou une manifestation pour la « démocratisation »

La police soviétique a réprimé, le vendredi 7 octobre, sans ménagement et en quelques secondes, en interpellant une vingtaine de personnes, la première manifestation organisée à Moscou depuis le renforcement des pouvoirs de M. Mikhaïl Gorbatchev à la tête du parti.

Les manifestants, qui demandaient une « démocratisation » de la Constitution de l'URSS, n'ont eu que le temps de sortir des pancartes, en face de la place Pouchkine, avant que des policiers d'une unité spéciale et des agents du KGB ne se ruent sur eux. Le rassemblement, organisé par l'Union démocratique, un mouvement créé en mai dernier et qui se veut un parti indépendant du PCUS, ainsi que par un groupe militant pour *« la liberté d'émigration pour tous »*, avait été comme de coutume interdit par les autorités.

Les pancartes ont été arrachées et les protestataires traînés, certains même portés, jusqu'à un bus de couleur orange, les fenêtres obstruées par des rideaux, qui, une fois plein, a démarré pour une direction inconnue, suivant un scénario désormais habituel. Parmi les slogans proclamés sur des feuilles de papier, on a pu lire : *« Le parti unique, ce n'est pas la démocratie ! »*, *« L'URSS, prison pour les peuples ! »*, *« Le peuple doit élire le président ! »* L'intervention des forces de l'ordre a immédiatement provoqué un débat très animé parmi le millier de passants qui se trouvaient sur la place.

En revanche, à Leningrad, trois mille personnes environ se sont rassemblées sans incident au stade Lokomotiv pendant quatre heures pour réclamer *« une réforme du système politique »*, selon l'un des intervenants à ce meeting organisé par des groupes informels, M. Alexandre Cheremetiev, joint par téléphone. — *(AFP.)*

Les élections municipales en Belgique

Bataille de « revenants » à Bruxelles

(Suite de la première page.)

Quant au tenant du titre, le socialiste Hervé Brouhon, lui aussi revient de loin puisque beaucoup lui reprochent son « inexistence » lors des événements tragiques du Heysel, qui avaient fait trente-huit morts lors de la finale de la Coupe d'Europe de football.

Ce tiercé, somme toute peu enthousiasmant, pourrait être troublé par Mme Annemie Neyts, la présidente du Parti libéral flamand.

« Voix de préférence »

Le résultat de dimanche soir à Bruxelles, comme dans pratiquement tout le royaume, sera très difficile à interpréter. Car une particularité du système électoral belge permet aux électeurs de voter soit pour une liste, soit pour une personne. Plus le candidat aura donc de « voix de préférence », et plus il aura ainsi des chances de « passer » les autres candidats de sa propre liste et d'arriver ainsi à décrocher un siège d'échevin (conseiller municipal). D'où le spectacle étrange, incompréhensible pour le non-initié, qu'offrent en ce moment les murs de Bruxelles, entièrement recouverts d'affiches électorales des plus disparates. Chacun ici joue sa chance crânement. Du dix-septième sur la liste libérale au vingt-deuxième sur la liste socialiste, en passant par le cinquième « écolo ». *« La force fidèle »*, affirme l'un ; *« un souffle nouveau »*, rétorque l'autre. Le premier offre un calendrier *« pour vous aider à bien préparer l'année »*, l'autre un peu de sel dans un morceau de plastique, *« car il est temps de mettre votre grain de sel dans la vie communale »*.

Quant au sigle mystérieux EVA, qui a fleuri pendant la campagne, ce n'est pas un appel pour des rendez-vous galants sur le téléphone rose, mais le sigle d'Ensemble vers l'alternative, une liste qui groupe des progressistes et des écologistes. Le tout, il faut le souligner, dans une ambiance bon enfant, où semblent avoir été gommées les nombreuses dérives racistes et xénophobes qui avaient déferlé lors des précédentes consultations.

Mis à part le cas des Fourons, où l'irréductible bourgmestre francophone José Happart a toutes les chances d'être réélu et de créer de sérieuses difficultés au premier ministre, le gouvernement de Wilfried Martens, composé de sociaux-chrétiens et de socialistes, continuera donc son travail quel que soit le résultat du scrutin communal. Un travail impressionnant pour une coalition que l'on estimait tellement fragile.

La refonte des institutions

En plus d'une réforme fiscale de grande ampleur et de la poursuite de la politique d'austérité, le gouvernement s'est en effet lancé dans une refonte radicale des institutions belges, dans le but de fédéraliser davantage le pays.

Après les premières décisions prises en août — partage des compétences entre les régions, — il vient de s'entendre sur le futur statut de Bruxelles, avant de s'attaquer à un dossier crucial : celui du partage des deniers publics. Etrangement pourtant, alors que la Belgique tout entière devrait se préparer à aborder cette nouvelle phase de son histoire, on sent, chez un certain nombre de dirigeants — et notamment parmi ceux qui ont directement négocié les accords de fédéralisation, — une sorte de « peur du vide » et un effort pour éviter une séparation trop radicale entre les communautés. *« Ce pays est réellement schizophrénique,* ironisait un homme politique influent ; *alors que, d'un côté, nous lançons un processus apparemment inéluctable de fédéralisation, de l'autre côté, nous faisons tout pour l'arrêter. »*

JOSÉ-ALAIN FRALON.

● **Espagne : Attentat à Bilbao.** — Une personne a été tuée et une autre blessée, vendredi 7 octobre à Bilbao (province basque de Biscaye), dans un attentat à la voiture piégée, a indiqué la Croix-Rouge de Biscaye. L'organisation indépendantiste basque ETA pourrait être l'auteur de l'attentat, selon les premiers indices recueillis sur place, a-t-on indiqué de source officielle. La personne tuée, Ramon Banuelos Echevarria, avait été impliquée à plusieurs reprises dans des affaires de drogue, a-t-on précisé de même source. — *(AFP)*.

Politique

L'élection des présidents

Le « statu quo » l'emporte

La surprise dans les élections des présidents des conseils généraux, renouvelés quasi pour moitié les 25 septembre et 2 octobre, est venue de la Martinique. Le département antillais retrouve le même patron, M. Emile Maurice (RPR), bien que le rapport des forces droite-gauche se soit inversé en faveur de cette dernière. L'élu indépendantiste, classé à gauche, a préféré voter blanc permettant ainsi au sortant, crédité du même nombre de suffrages (22) que son adversaire du Parti progressiste martiniquais, de conserver son fauteuil au *« bénéfice de l'âge »*.

Cette règle gérontocratique a également joué dans les Alpes-de-Haute-Provence (où droite et gauche disposent de quinze élus chacune) au profit de l'UDF. En 1985, la situation d'égalité qui était similaire s'était soldée par l'installation du doyen socialiste, M. Ernest Don, qui vient de perdre son siège de conseiller général.

La droite girondine s'est, elle, singularisée en adoptant une tactique pour le moins manœuvrière ; elle a pratiqué la politique de la chaise vide (au prétexte qu'elle attend le jugement du tribunal administratif dans un canton gagné par le PS), ce qui a interdit, le quorum n'étant pas atteint, l'élection de M. Philippe Madrelle (PS) à la place du sortant, M. Jacques Valade (RPR).

La Gironde restant sans président jusqu'au lundi 10 octobre, ce sont au total cent présidents qui ont été désignés : quatre-vingt-cinq réélus et quinze nouveaux élus.

La « balance » globale sur ces cent présidences donne à la droite un fauteuil de plus qu'avant le renouvellement (29 à la gauche au lieu de 30, 71 à la droite au lieu de 70). A gauche, le PC conserve ses deux présidences (Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis), le MRG, les quatre siennes (Haute-Corse, Lot, Hautes-Pyrénées et Tarn-et-Garonne). Le PS (après la perte des Alpes-de-Haute Provence... que le gain de la Gironde compensera) compte vingt réélus (Ariège, Aube, Bouches-du-Rhône, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne, Drôme, Gers, Hérault, Landes, Nièvre, Nord, Pas-de-Calais, Tarn, Vaucluse, Haute-Vienne, Territoire de Belfort, Guadeloupe, Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon) et assurent deux « successions » (Haute-Garonne et Puy-de-Dôme). M. Baumet (div. g.) est lui, réélu dans le Gard.

A droite, l'analyse des gains et pertes se traduit par la stabilité pour le RPR, qui avait vingt-trois sortants. Le parti chiraquien, s'il perd la Gironde, gagne le Finistère et le Loir-et-Cher (aux dépens de l'UDF), mais la présidence de la Réunion va à un divers droite. La transition s'est effectuée sans difficulté dans trois départements ; le Cantal, les Hauts-de-Seine et l'Essonne, où les sortants se sont effacés respectivement pour MM. Besse, Pasqua et Dugoin. Ont été reconduits les présidents de dix-huit départements (Ain, Alpes-Maritimes, Ardennes, Charente, Corrèze, Côte-d'Or, Doubs, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Isère, Loire, Moselle, Oise, Orne, Savoie, Vosges, Yonne et Martinique).

Au sein de l'UDF, le PSD garde « sa » présidence de la Somme, les radicaux les trois leurs (Eure, Pyrénées-Atlantiques et Deux-Sèvres). Le CDS compense la perte du Finistère par le gain de la Meurthe-et-Moselle (jusqu'alors détenu par un barriste UDF). Quinze de ses présidents retrouvent leur fauteuil dans l'Allier, l'Aude, la Charente-Maritime, l'Ille-et-Vilaine, le Jura, la Haute-Loire, le Maine-et-Loire, la Marne, la Mayenne, le Rhône, la Seine-Maritime, la Vienne, la Seine-et-Marne, les Yvelines et le Val-d'Oise. Un « nouveau », M. Weber, succède à M. Goetschy dans le Haut-Rhin. Le PR reste stable avec 14 présidents (12 réélections et 2 élections en Vendée et dans la Manche). L'UDF au total compte 45 présidents, et les divers droite, 3.

Les états-majors politiques ne sont pas intervenus dans ces désignations où l'indépendance d'esprit locale pèse de tout son poids. Négociations, tractations, discussions ont « sauvé » un certain nombre de « présidents » contestés au sein de leur camp : ainsi M. Tenaillon (CDS) dans les Yvelines, ou M. Bioulac (PS) en Dordogne.

Politiques, les conseils généraux sont ainsi des assemblées de gestion qui, à ce titre, gomment les clivages : un Jean-Michel Baylet, dans le Tarn-et-Garonne, reçoit le soutien de la droite modérée, son collègue, radical de gauche, dans les Hautes-Pyrénées fait l'unanimité tout comme le PR, M. Jean Puech, dans l'Aveyron. Certains, qu'ils soient de gauche ou de droite, obtiennent plus de voix que l'arithmétique politique ne leur permettait d'en espérer. A l'inverse, des manifestations de défiance touchent certains « notables » (comme dans le Maine-et-Loire et l'Orne).

Quant à la « marche » quotidienne des affaires, elle sera assurée dans certains départements avec la participation des minorités : c'est le cas par exemple dans l'Allier avec M. Cluzel (CDS) ou dans les Côtes-du-Nord avec M. Josselin (PS). Mais dans d'autres, les minorités ont été systématiquement écartées des bureaux : dans le Val-de-Marne, cette exclusion a même donné lieu à un incident qui a repoussé à lundi la désignation du bureau. C'est ainsi que le PC perd sa vice-présidence dans la Nièvre. C'est là le résultat de la loi du 19 août 1986 qui supprimait l'obligation de la proportionnelle dans les bureaux des conseils généraux et régionaux qu'avait instituée la loi – elle, jamais appliquée – du 6 janvier 1986.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Les nouveaux élus

AISNE : M. Paul Girod, sénateur UDF, conseiller général d'Oulchy-le-Château, par 24 voix contre 14 à M. Jean-Pierre Balligand (PS), député, et 4 à M. Roland Renard, PC

M. Girod succède à M. Charles Brazier, divers droite, qui n'avait pas souhaité voir son mandat de président de l'assemblée départementale renouvelé. Chacun a fait le plein de ses voix. En effet, il y a 14 conseillers généraux socialistes et non pas 15, contrairement à ce que nous avons indiqué dans le Monde *daté mardi 4 octobre, et 24 membres de la majorité départementale : 9 UDF, 7 RPR, 7 divers droite et 1 divers gauche. Ce divers gauche n'est autre que M. Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement dans le gouvernement Rocard, qui a préféré voter pour M. Girod que pour le représentant de la majorité qui soutient l'action gouvernementale à l'Assemblée nationale.*

[Né le 27 juin 1931 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), M. Paul Girod, diplômé de l'Institut national agronomique, est agriculteur. Maire de Droizy (Aisne) depuis 1958, il est conseiller général d'Oulchy-le-Château depuis 1972. Conseiller régional depuis 1973, il devient vice-président de l'assemblée de Picardie en 1985. Il vient de quitter cette instance pour se mettre en conformité avec la loi limitant le nombre des mandats, après sa réélection, le 25 septembre dernier, au conseil général. Entré au Sénat le 6 mai 1978, date à laquelle il a remplacé M. Jacques Pelletier nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, réélu en septembre 1980, il est vice-président de la commission sénatoriale des lois. Délégué général des adhérents directs de l'UDF, il est membre du bureau politique de la confédération.]

ALPES-DE-HAUTES- PROVENCE : M. Maurice Boniface (UDF), conseiller général et maire de Castellane, au troisième tour de scrutin et au bénéfice de l'âge, face à M. Yves Bono, divers gauche.

Comme prévu, les Alpes-de-Haute-Provence basculent à droite, simplement parce que le doyen d'âge de l'assemblée départementale est membre de l'UDF. En effet, au soir du deuxième tour, la droite et la gauche s'étaient retrouvées à égalité de siège, 15. Aux trois tours de scrutin pour la présidence, les candidats des deux camps ont donc chacun obtenu le même nombre de voix. Comme le prévoit la loi, c'est le plus âgé qui l'a emporté. Une telle situation s'était déjà produite en 1985, mais le doyen était alors un élu socialiste. Seulement celui-ci, M. Ernest Don, a été devancé au premier tour, dans son canton d'Entrevaux, par le candidat communiste devant lequel il s'est alors effacé. Comme en 1985, les 10 vice-présidents (1 RPR, 3 UDF, 2 divers droite, 3 PS, 1 PC) et les 4 secrétaires (1 divers droite, 2 RPR, 1 UDF) ont été élus à main levée sur une liste bloquée établie dans l'ordre décroissant des âges. C'est ainsi quarante-trois ans de direction socialiste du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence qui ont pris fin.

[Né le 30 décembre 1914 à Castellane (Alpes-de-Haute-Provence), M. Maurice Boniface est un ancien agent de l'EDF. Maire de sa ville natale depuis 1971, il représente ce canton au conseil général depuis 1979.]

CANTAL : M. Roger Besse (RPR), conseiller général de Saignes par 22 voix ; il y a eu un bulletin blanc et quatre refus de participer au vote.

M. Besse succède à M. Pierre Raynal, député RPR, qui, le jeudi 7 octobre, avait annoncé sa décision de quitter la présidence générale car « par-delà les problèmes personnels, il convenait de répondre à cette aspiration des générations plus jeunes d'accéder aux responsabilités publiques ». *C'est lui qui a proposé la candidature de M. Besse. Il a été écouté puisqu'un seul membre de la majorité départementale a voté blanc et que les quatre conseillers généraux socialistes ne participaient pas au vote.*

[Né le 18 août 1929 à Ydes (Cantal), M. Roger Besse, licencié en droit, est négociant. Membre du Conseil économique et social de 1974 à 1982, il est conseiller général de Saignes depuis 1976. Vice-président chargé des affaires économiques à l'assemblée départementale, il est élu, en mars 1986, conseiller général d'Auvergne.]

FINISTÈRE : M. Charles Miossec (RPR), député, conseiller général et maire de Landivisiau, par 29 voix contre 23 à Mme Marie-Jacqueline Desouches (PS). Au premier tour, M. Miossec avait obtenu 18 suffrages, contre 23 à Mme Desouches et 11 à M. Georges Lombard (UDF-CDS) qui n'était pas candidat.

M. Miossec succède à M. Louis Orvoën (UDF-CDS), qui ne s'était pas représenté aux dernières élections cantonales. Le député du RPR a dû attendre le second tour pour être élu, ayant obtenu, au premier tour, 17 suffrages, contre 23 à Mme Desouches et 11 à M. Georges Lombard (UDF-CDS), sénateur, qui n'était pas candidat.

[Né le 25 décembre 1938 à Lanhouarneau (Finistère), M. Charles Miossec, diplômé de la chambre de commerce de Paris, est cadre commercial. Secrétaire fédéral de l'UDR en 1972, il entre au comité central de cette formation en 1975. Député de la 5e circonscription du Finistère (Landivisiau) en 1978, il a constamment été réélu depuis. Conseiller général de Landivisiau depuis 1982, il est vice-président de l'assemblée départementale depuis lors. Il a été élu maire de Landivisiau en 1983.]

HAUTE-GARONNE : M. Pierre Izard, conseiller général et maire de Villefranche-de-Laurençais, par 41 voix ; il y a eu 9 bulletins blancs.

M. Izard a été élu en remplacement de M. Léon Eeckhoutte (PS), sénateur, qui n'avait pas souhaité effectuer un nouveau mandat à la présidence de l'assemblée départementale. Il a fait le plein des voix de gauche, et même obtenu le soutien d'un élu de droite puisque le nouveau conseil est composé de 36 PS, 2 MRG, 2 divers gauche, 5 UDF, 4 RPR, 1 divers droite.

[Né le 11 juillet 1935 à Villefranche-du-Lauragais (Haute-Garonne), M. Pierre Izard, pédiatre, entre au conseil général en 1967. Élu du canton de Villefranche-du-Lauragais, il est maire de sa commune natale depuis 1971. Rapporteur général du budget du conseil régional de Midi-Pyrénées de 1973 à 1979, il est vice-président du conseil général depuis 1982. Il préside le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale depuis mars 1986.]

LOIR-ET-CHER : M. Roger Goemaere (RPR), conseiller général de Montrichard, par 21 voix contre 6 à M. Michel Eimer (PS) et 1 à M. Paul Martinet (div. d.), qui n'était pas candidat. Il y a eu deux bulletins blancs.

M. Goemaere succède à M. Kléber Loustau, sénateur UDF, président de l'assemblée départementale depuis 1973 et qui ne se représentait pas aux dernières élections cantonales. Le conseiller général de Montrichard n'a toutefois pas fait le plein des voix des 24 élus de droite (11 UDF et app., 3 RPR et 10 div. d.). Deux d'entre eux ont préféré voter blanc, tandis qu'un troisième a apporté son suffrage à M. Martinet, qui n'était pas en lice. En revanche, M. Eimer a bénéficié de l'ensemble des voix des 6 élus de gauche (5 PS et 1 rénovateur).

[Né le 15 avril 1923 à Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher), M. Roger Goemaere, ancien résistant, est imprimeur. Conseiller municipal de Montrichard en 1956, il est élu maire de cette commune en 1965. Réélu en 1971, il ne se représente pas en 1977. Député de la circonscription de Blois en 1962, il est battu en 1967 par M. Pierre Sudreau. Représentant du canton de Montrichard, il entre au conseil général en 1967. Il est premier vice-président de l'assemblée départementale depuis 1985. Conseiller régional depuis 1973, il est, depuis les élections régionales de 1986, vice-président de l'assemblée du Centre.]

MANCHE : M. Pierre Aguiton (UDF-PR), conseiller général et maire de Brécey, par 39 voix contre 2 à M. Jean-François Legrand, sénateur RPR et 3 pour des candidats div. d. ; il y a eu 8 bulletins blancs.

M. Aguiton a été élu sans difficulté apparente à la présidence du conseil général de la Manche, qu'avait dû abandonner M. Léon Jozeau-Marigné (CNI), membre du Conseil constitutionnel, battu lors du dernier renouvellement cantonal. Il lui a en effet manqué 7 voix pour faire le plein des voix de la majorité départementale, bien que l'UDF et le RPR (M. Legrand n'était pas candidat) aient appelé à voter pour lui ; cinq de ses « amis » ont préféré voter pour d'autres que lui, et deux ont rejoint les cinq conseillers socialistes dans le vote blanc.

[Né le 31 décembre 1926 à Sourdeval (Manche), M. Pierre Aguiton a exercé, parallèlement à ses activités politiques, une carrière de magistrat. Successivement juge du tribunal de Paris, conseiller à la cour d'appel de Paris, avocat général à la Cour de sûreté de l'Etat (1963-1973), président de chambre à la cour d'appel de Paris (depuis 1978), il a fait valoir, en juin dernier, ses droits à la retraite. Conseiller général de Brécey (Manche) depuis 1967, il est maire du chef-lieu de ce canton depuis 1977. Chef de cabinet de M. Aimé Paquet, secrétaire d'Etat chargé du tourisme en 1973, il entre au cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances en 1974. Après un passage au cabinet de M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie, il est, jusqu'en 1978, conseiller technique chargé des questions juridiques au cabinet de M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur. Conseiller régional depuis 1974, il est vice-président de l'assemblée de la Basse-Normandie depuis 1985. Il n'a jamais siégé au Parlement, ayant échoué, aux élections législatives de 1973 et 1978, face à M. Emile Bizet (RPR) et lors de l'élection sénatoriale partielle de 1982, au terme de laquelle M. François Legrand (RPR) a été élu.]

MEURTHE-ET-MOSELLE : M. Jacques Baudot (UDF-CDS), conseiller général, premier adjoint au maire de Nancy, par 24 voix contre 9 à M. Michel Dinet (PS) et 6 à M. Jules Jean (PC) au deuxième tour de scrutin. Au premier, M. Baudot avait obtenu 14 voix, M. Claude Huriet, sénateur UDF, président sortant du conseil général, 10, M. Dinet 9 et M. Jean 6.

Malgré une ultime bataille, M. Claude Huriet a perdu la présidence du conseil général de la Meurthe-et-Moselle, qu'il détenait depuis 1982. Comme leur réunion à huis clos l'avait déjà indiqué, les conseillers de la majorité départementale lui ont préféré M. Jacques Baudot, un proche de M. André Rossinot, le maire radical de Nancy. Le président sortant a même vu le nombre de ses partisans diminuer en séance officielle, puisque, lors de la réunion des seuls élus UDF, RPR et divers droite, il n'avait été devancé que d'une voix. Bien décidé à continuer à tenter sa chance, il s'était alors fait appuyer par une vaste campagne organisée chez les maires des communes rurales. Mais M. Baudot, pour rassurer ceux-ci, avait annoncé que, s'il était élu, il renoncerait à son poste d'adjoint au maire de Nancy.

Avant le deuxième tour, M. Huriet a annoncé qu'il se désistait pour M. Baudot « afin de ressouder, autant que faire se peut, l'unité de la majorité ». *Aucun de ses amis n'a fait défaut, puisque, alors, M. Baudot a fait le plein des voix de la majorité. Le président sortant a notamment été victime de son* « barrisme » *déterminé lors de la période de la* « cohabitation » *; sa défaite est une victoire de M. Rossinot, qui voyait en lui son principal rival local. – (Corresp.)*

[Né le 9 mars 1936 à Nancy (Meurthe-et-Moselle, M. Jacques Baudot, docteur en chirurgie dentaire, est élu conseiller municipal de sa ville natale en 1971. Premier adjoint de M. André Rossinot, maire (UDF-rad.) de Nancy depuis 1983, il est également, depuis cette date, vice-président du district de l'agglomération de Nancy. Conseiller général de Nancy-Sud depuis 1979, il est vice-président de l'assemblée départementale depuis 1982. Elu conseiller régional en 1986, il est devenu, en juillet dernier, vice-président de l'assemblée régionale de Lorraine, en remplacement de M. Rossinot, qui s'est démis de son mandat de conseiller régional en vertu de la loi relative au cumul des mandats.]

PUY-DE-DOME : M. Pierre Bouchaudy (PS), conseiller général de Tauves par 37 voix (soit 2 de plus que le total des élus de gauche) et 23 bulletins blancs. Une voix s'est portée sur M. Michel Charasse (PS), ministre délégué chargé du budget, qui n'était pas candidat.

M. Bouchaudy succède à M. Arsène Boulay (PS), qui n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat de conseiller général.

[Né le 22 août 1925 à Saint-Sauves-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), M. Pierre Bouchaudy, médecin, a été élu conseiller général de Tauves en 1958. Constamment réélu depuis, il est vice-président de l'assemblée départementale depuis 1973.]

HAUT-RHIN : M. Jean-Jacques Weber (UDF-CDS), député, conseiller général d'Illzach et maire de Sausheim, par 25 voix contre 5 à M. Jean-Marie Bockel (PS), député, ancien ministre, et 1 bulletin blanc.

M. Weber succède à M. Henri Goetschy (UDF-CDS), sénateur, qui, tout en conservant son mandat de conseiller général de Soultz, a décidé de ne pas solliciter la reconduction de son mandat à la tête de l'assemblée départementale.

[Né le 20 avril 1940 à Thann (Haut-Rhin, M. Jean-Jacques Weber est journaliste. Conseiller municipal de Sausheim depuis 1977, il est devenu le maire de cette cité en mars 1983. Elu conseiller général du canton de Habsheim en mars 1979 jusqu'en 1982, M. Weber est devenu conseiller général du nouveau canton d'Illzach.

Candidat malheureux aux élections législatives de 1981 et 1986, il est élu, le 12 juin dernier, député de la 6e circonscription du Haut-Rhin, face à M. Jean Grimont (PS).]

SOMME : M. Fernand Demilly (UDF-PSD), conseiller général d'Albert, par 30 voix contre 8 à M. Francis Lecul (PS) et 6 à Mme Liliane Brunet (PC). Il y a eu 2 bulletins blancs.

« Pour une fois, cette élection n'est pas une formalité », *a déclaré M. Michel Couillet (PC), éphémère président de séance, faisant allusion au* « règne » *de M. Max Lejeune, qui a présidé le conseil général de la Somme depuis 1945 et qui ne s'est pas représenté aux dernières élections cantonales. Successeur de M. Lejeune, M. Demilly n'a pas bénéficié des suffrages des 32 élus de droite de l'assemblée départementale (16 UDF, 10 RPR et 6 divers droite). Deux d'entre eux ont, en effet, préféré voter blanc.*

[Né le 10 septembre 1934 à Bohain (Aisne), M. Fernand Demilly est cadre à l'Aérospatiale. Conseiller municipal d'Albert en 1965, il devient adjoint au maire l'année suivante. Maire de cette commune en 1971, il est battu, six ans plus tard, par le PC. Conseiller général d'Albert depuis 1973, il est vice-président de l'assemblée départementale depuis 1981, chargé des affaires économiques. Il a siégé au conseil régional de Picardie de 1976 à 1979.]

VENDÉE : M. Philippe de Villiers (UDF-PR), député, conseiller général de Montaigu, par 26 voix contre 3 à M. Jean de Mouzon, MRG ; il y a eu 2 abstentions.

M. de Villiers succède à M. Michel Crucis, sénateur UDF, qui ne s'était pas représenté aux élections cantonales. L'ambition présidentielle de l'ancien secrétaire d'Etat à la communication avait été pourtant fortement contestée dans son camp. A l'UDF, sa candidature était contrariée par celle de M. Jean de La Rochetulon, qui n'est pas toujours tendre pour la hâte de M. de Villiers. M. Jacques Oudin, sénateur RPR, était aussi décidé à lui barrer le chemin de la présidence. La droite s'est donc réunie, le jeudi 6 octobre, en conclave, pour effacer ses divergences. Un vote a fini par départager les postulants : M. de Villiers a obtenu 15 voix, M. de La Rochetulon, 7 et M. Oudin, 6.

[Né le 25 mars 1949 à Boulogne (Vendée), M. Philippe Le Jolis de Villiers de Saintignon est titulaire d'une maîtrise de droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Créateur du spectacle cinéscénique du Puy-du-Fou en Vendée en 1977, il entre, un an plus tard, au ministère de l'intérieur en qualité d'administrateur civil. Directeur du cabinet du préfet de La Rochelle (Charente-Maritime) en 1978, il est nommé sous-préfet de Vendôme (Loir-et-Cher) l'année suivante. Il prend congé de l'administration en 1984, monte une radio libre, Alouette FM, et installe une Fondation pour les arts et les sciences de la communication à Nantes. En mars 1986, il est nommé secrétaire d'Etat auprès de M. François Léotard, ministre chargé de la culture et de la communication. Il quitte le gouvernement en juin 1987, ayant choisi de devenir député de Vendée en remplacement de Vincent Ansquer (RPR), décédé. Un an plus tard, il est réélu député de la 4e circonscription de Vendée (Mortagne-sur-Sèvre) avec 74,56 % des suffrages dès le premier tour. Successeur de Vincent Ansquer au conseil général, il représente le canton de Montaigu depuis l'élection partielle de juillet 1987.]

⁂

ESSONNE : M. Xavier Dugoin (RPR), député et conseiller général de Mennecy, par 27 voix contre 7 à M. Roger Combrisson, PC, et 6 à M. François Bousquet, PS ; il y a eu 2 bulletins blancs.

M. Xavier Dugoin succède à M. Jean Simonin, sénateur RPR, qui ne s'était pas représenté aux élections cantonales. Bien qu'élu pour la première fois le 2 octobre à l'assemblée départementale, il en devient facilement le président puisqu'il ne lui a manqué que deux voix sur sa majorité théorique.

[Né le 27 mars 1947 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), M. Xavier Dugoin, diplômé d'études supérieures de science économique, est chargé du financement des exportations au sein du groupe Renault de 1973 à 1983. Secrétaire de la fédération du RPR de l'Essonne de 1981 à 1986, il est élu conseiller municipal d'Etampes en 1983. Conseiller régional de 1983 à 1984, il est également, durant ces deux années, administrateur de l'établissement public de la ville nouvelle d'Evry. Il entre, en mars 1986, à l'Assemblée nationale et est réélu, en juin dernier, député de la deuxième circonscription de l'Essonne (Etampes). Chargé de mission auprès de M. Jean Simonin (RPR), président du conseil général de l'Essonne de 1985 à 1986, il représente le canton de Mennecy à l'assemblée départementale depuis le 2 octobre.]

HAUTS-DE-SEINE : M. Charles Pasqua, sénateur RPR, conseiller général de Neuilly-sur-Seine-Nord, ancien ministre, par 32 voix contre 10 à Mme Janine Jambu (PC) et 3 à M. Jean Vons (PS).

M. Pasqua réussit brillamment son retour à l'assemblée départementale, puisqu'il en devient le président dès sa réélection, douze ans après avoir perdu un premier mandat de conseiller général. Alors que le président sortant, M. Paul Graziani, sénateur RPR, avait envisagé de tenter de conserver sa place avec le soutien de l'UDF, la majorité s'est finalement pliée au choix fait par le groupe RPR qui, par une voix de majorité, avait préféré l'ancien ministre de l'intérieur au président sortant. Il n'a en effet manqué aucune voix de sa majorité théorique à M. Pasqua.

[Né le 18 avril 1927 à Grasse (Alpes-Maritimes), M. Charles Pasqua milite au RPF dès la création de ce mouvement. Après des études juridiques, il entre à la société Ricard dont il devient, en 1963, le directeur général des ventes avant de fonder sa propre entreprise. Son action militante l'a conduit à être de 1964 à 1969 président du SAC, le service d'ordre des mouvements gaullistes. En juin 1968, il est élu député des Hauts-de-Seine, mais il perd ce siège au renouvellement de 1973. De même, s'il prend au PCF le canton de Levallois-Perret-Sud en 1970, il doit le lui rendre six ans après. Cela lui a toutefois permis d'être, déjà, de 1973 à 1976, président du conseil général des Hauts-de-Seine. En septembre 1977, il est élu sénateur de ce même département et il devient, en octobre 1981, président du groupe RPR du Sénat. Responsable national de l'UDF, il aide M. Chirac à transformer ce parti en RPR, et il devient, de mars 1986 à mai 1988, ministre de l'intérieur. Dès le lendemain de l'élection présidentielle, grâce à la démission d'un sénateur RPR dont il est le suivant de liste, M. Pasqua retrouve son siège au palais du Luxembourg et son poste de président du groupe RPR.]

La Gironde

La droite

BORDEAUX
de notre correspondante

La Gironde n'a pas de président. Vendredi 7 octobre, le troisième tour n'a pu avoir lieu à Bordeaux, faute de quorum. La gauche (29 PS et 3 PC) siégeait au complet. Mais la droite n'a délibérément délégué que six de ses trente et un conseillers généraux à la séance au cours de laquelle aurait dû logiquement être élu à la présidence le successeur socialiste de l'ancien ministre RPR Jacques Valade et le bureau du conseil général.

Au cœur de la stratégie de la droite : le canton du Bouscat, grâce auquel la majorité départementale a basculé de droite à gauche le 2 octobre. La rocardienne Mme Joëlle Dusseau y a été proclamée élue avec six voix d'avance sur M. Gérard Vibert, UDF-PR, conseiller sortant. Cette avance si courte pour un si gros enjeu, ces si précieuses voix ne pouvaient qu'éveiller une fièvre procédurière.

Le 4 octobre, M. Vibert a engagé un recours devant le tribunal administratif, en invoquant notamment un excédent de six bulletins par rapport aux listes d'émargement. Il s'appuie sur cette observation pour solliciter l'annulation ou même l'inversion du scrutin. Mme Dusseau, le 7 octobre, a, elle aussi, saisi le tribunal administratif pour demander la validation des trois bulletins en sa faveur déclarés nuls par les scrutateurs.

La droite a, purement et simplement, décidé de mettre entre parenthèses le *« soixante-troisième conseiller général »*, en attendant que le tribunal administratif statue sur son sort. Elle a proposé (gageons que c'était sans trop y croire) au PS de *« constituer un bureau à parité dont la moitié désavouée démissionnerait le jour où les juges auraient tranché »*. Cette proposition a été rejetée.

« Ne voulant pas cautionner la mise en place d'une administration issue d'une majorité dont l'existence est liée à une erreur matérielle – Mme Dusseau n'est pas en cause, – nous avons décidé de ne pas prendre part au vote », a expli-



Politique

L'élection des présidents de conseils généraux

Les réélus

AIN : M. Jacques Boyon (RPR), député, conseiller général et maire de Pont-d'Ain, ancien secrétaire d'Etat, par 29 voix contre 10 à M. Marcel Gache (PS) et 3 bulletins blancs, et un absent.

ALLIER : M. Jean Cluzel (UDF-CDS, sénateur, conseiller général de Moulins-Ouest, par 19 voix contre 8 à M. Yvan Deternes (PC) et 7 à M. Pierre Gonnard (PS), et un absent.

HAUTES-ALPES : M. Marcel Lesbros (UDF), conseiller général de Tallard, par 19 voix contre 11 à M. Daniel Chevallier (PS), député.

Les onze conseillers généraux de gauche ont quitté la salle après que le président eut refusé de leur accorder les trois vice-présidences qu'ils réclamaient. Faute de quorum, la désignation des membres du bureau a été renvoyée au lundi 10 octobre.

ALPES-MARITIMES : M. Jacques Médecin (RPR), maire de Nice, conseiller général de Nice-V, ancien secrétaire d'Etat, par 46 voix contre 5 à M. Louis Broch (PC).

ARDÈCHE : M. Henri Torre (UDF-PR), sénateur, conseiller général de Serrières, maire de Boulieu-lès-Annonay, ancien secrétaire d'Etat, par 22 voix contre 9 à M. Michel Teston (PS) et 2 à M. Henri Chaze (PC).

ARDENNES : M. Jacques Sourdille (RPR), conseiller général de Grandpré, ancien secrétaire d'Etat, par 26 voix contre 8 à M. Lucien Bauchart (PS) et 2 à M. Roger Villemaux (PC). Un élu apparenté RPR était absent.

ARIÈGE : M. Robert Naudi (PS), conseiller général de Tarascon, maire du Pla, par 20 voix. Il y a eu une abstention et un bulletin nul.

AUBE : M. Bernard Laurent (UDF-CDS), sénateur, conseiller général de Marcilly-le-Hayer, par 28 voix contre 3 à M. André Gravelle (PS) et 2 à M. Georges Didier (PC).

AUDE : M. Raymond Courrière (PS), sénateur, conseiller général d'Alzonne, maire de Cuxac-Cabardes, ancien secrétaire d'Etat, par 26 voix sur 34 inscrits. Il y a eu 7 bulletins blancs et un nul. (Le conseil général compte 1 PC, 26 PS, 1 UDF, 4 RPR et 2 div. d.).

AVEYRON : M. Jean Puech (UDF-PR), sénateur, conseiller général et maire de Rignac, par 45 voix et un bulletin blanc. (Le conseil général comprend 2 PC, 8 PS et 1 MRG qui n'avaient pas présenté de candidat.)

BOUCHES-DU-RHONE : M. Louis Philibert (PS), conseiller général de Peyrolles, maire de Puy-Saint-Réparade, par 31 voix (dont celle d'un élu de droite), contre 16 à M. Roland Blum (UDF-PR), député. La gauche détient 30 sièges, la droite 16, et le FN 1.

CALVADOS : M. Michel d'Ornano (UDF-PR), député, conseiller général de Trouville, ancien ministre, par 38 voix contre 10 à M. André Ledran (PS) et un bulletin blanc.

CHARENTE : M. Pierre-Rémy Houssin (RPR), député, conseiller général et maire de Baignes-Sainte-Radegonde, par 25 voix sur 35 inscrits. Il y a eu 2 bulletins blancs.

CHARENTE-MARITIME : M. François Blaizot (UDF-CDS), conseiller général d'Ars-en-Ré, par 33 voix contre 18 à M. Philippe Marchand (PS), député.

CHER : M. Jean-François Deniau (UDF-PR), député, conseiller général de Bourges IV, ancien ministre, par 23 voix contre 10 à Mme Marguerite Renaudat (PC) et 2 à M. Pierre Rabineau (div. g.).

CORRÈZE : M. Charles Ceyrac (RPR), conseiller général de Meyssac, maire de Collonges-la-Rouge, par 28 voix contre 5 à M. Armand Boucheteil (PC) et 4 à M. Jean-Claude Cassaing (PS).

CORSE-DU-SUD : M. José Rossi (UDF-PR), député, conseiller général d'Ajaccio-IV, adjoint au maire d'Ajaccio, par 13 voix contre 6 à M. Nicolas Alfonsi (MRG) et 2 à M. Paul Borelli (PC).

HAUTE-CORSE : M. François Giacobbi (MRG), sénateur, conseiller général de Venaco, ancien secrétaire d'Etat, par 17 voix contre 9 à M. Eugène Bertucci (RPR) et un bulletin blanc. Trois conseillers n'ont pas pris part au vote. Le conseil général est composé de 15 élus de gauche et de 15 de droite.

Le préfet a porté plainte pour fraudes dans quatre cantons de Bastia.

COTE-D'OR : M. Henry Berger (RPR), conseiller général et maire de Fontaine-Française, par 32 voix contre 11 à M. Jean-Claude Robert (PS).

COTES-DU-NORD : M. Charles Josselin (PS), député, conseiller général de Ploubalay, maire de Pleslin-Trigavou, par 33 voix contre 19 à M. Yves Sabouret (UDF). Au premier tour, M. Josselin avait obtenu 24 voix contre 19 à M. Sabouret et 9 à M. Noël Bernard (PC) qui s'est ensuite retiré.

CREUSE : M. Michel Moreigne (PS), sénateur, conseiller général de Bellegarde-en-Marche, maire de Lupersat, par 15 voix contre 11 à M. Jean-Claude Pasty (RPR) et un bulletin nul.

DORDOGNE : M. Bernard Bioulac (PS), député, conseiller général de Bussière-Badil, maire de Saint-Barthélemy-de-Bussière, par 26 voix contre 24 à M. Yves Guéna (RPR).

Après annulation du premier tour du scrutin pour raison technique (51 bulletins ont été comptés alors que le conseil général compte 50 membres), M. Bioulac a retrouvé son siège. Le plus dur pour ce dernier aura été de se faire désigner, mercredi soir 5 octobre, par la commission exécutive départementale de son parti. C'est par 38 voix contre 19 à M. Michel Suchod (animateur du courant Socialisme et République) que ce « mauroyiste » l'a emporté. Pour la désignation du président du conseil général, les socialistes ont voté « sous haute surveillance » puisqu'ils présentaient leur bulletin au secrétaire de leur groupe avant de le glisser dans l'urne. M. Guéna a condamné la « mascarade » de ses collègues en menaçant de déposer un recours si le vote se poursuivait ainsi. Les conseillers généraux se sont mis d'accord pour installer un isoloir, mais les élus socialistes, une fois sortis de celui-ci, ont continué d'agir comme ils l'avaient fait précédemment. – (Corresp.)

DOUBS : M. Georges Gruillot (RPR), sénateur, conseiller général et maire de Vercel, par 25 voix contre 10 à M. Georges Massacrier (PS).

DROME : M. Rodolphe Pesce (PS), conseiller général et maire de Valence, par 22 voix contre 13 à M. Pierre Raspail (div. d.). Un conseiller divers gauche étant absent, une voix de droite s'est portée sur M. Pesce puisque ce dernier retrouve l'ensemble des 22 voix qui lui sont théoriquement acquises.

EURE : M. Henri Collard (UDF-rad.), sénateur, conseiller général et maire de Lyons-la-Forêt, par 29 voix contre 10 à M. Pierre Vittori (PS) et 4 à Mme Andrée Oger (PC).

EURE-ET-LOIR : M. Martial Taugourdeau (RPR), député, conseiller général de Châteauneuf-en-Thymerais, maire de Tremblay-les-Villages, par 17 voix contre 12 à M. Claude Nespoulos (PS).

GARD : M. Gilbert Baumet (div. g.), sénateur, conseiller général et maire de Pont-Saint-Esprit, par 24 voix contre 9 à M. Jean Poudevigne (UDF-CDS). Les douze communistes se sont abstenus.

GERS : M. Jean-Pierre Joseph (PS), député, conseiller général et premier adjoint au maire de Lectoure, par 21 voix (dont une de droite), 7 bulletins blancs et 3 nuls.

HERAULT : M. Gérard Saumade (PS), député, conseiller général des Matelles, maire de Saint-Mathieu-de-Tréviers, par 33 voix. Il y a eu 12 bulletins nuls et 1 abstention.

ILLE-ET-VILAINE : M. Pierre Méhaignerie (UDF-CDS), député, conseiller général et maire de Vitré, ancien ministre, par 37 voix contre 14 à M. Jean-Louis Tourenne (PS).

(Les conseillers généraux ont décidé de débloquer une somme de 500 000 francs au profit des sinistrés nîmois).

INDRE : M. Daniel Bernardet (UDF), conseiller général et maire de Châteauroux, par 15 voix contre 11 à M. André Laignel (PS), secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle.

INDRE-ET-LOIRE : M. André-Georges Voisin (app. RPR), sénateur, conseiller général et maire de l'Ile-Bouchard, par 30 voix sur 37 inscrits. Il y a eu 7 abstentions (les 6 élus de gauche et un de droite).

ISÈRE : M. Alain Carignon (RPR), conseiller général et maire de Grenoble, ancien ministre, qui a décidé de se démettre de son mandat de député, par 31 voix contre 16 à M. Yves Pillet (PS), 8 à M. Michel Couetoux (PC) et 3 bulletins blancs.

JURA : M. Pierre Brantus (UDF-CDS), sénateur, conseiller général de Montmirey-le-Château, par 26 voix contre 7 à M. Alain Brune (PS), député, et un bulletin nul. Le conseil général compte 26 élus de droite, 7 socialistes et 1 communiste.

LANDES : M. Henri Emmanuelli (PS), député, conseiller général de Tartas-Ouest, ancien ministre, par 21 voix contre 9 à M. Roger Ducom (RPR).

LOIRE : M. Lucien Neuwirth (RPR), sénateur, conseiller général de Saint-Etienne-Sud-Ouest-I, ancien ministre, par 26 voix contre 8 à M. Jean-Claude Frécon (PS). Il y a eu six abstentions, dont celles des quatre communistes qui avaient annoncé qu'ils ne soutiendraient aucun candidat.

HAUTE-LOIRE : M. Jacques Barrot (UDF-CDS), député, conseiller général et maire d'Yssingeaux, ancien ministre, par 29 voix. Il y a eu 5 bulletins blancs et un conseiller divers droite était absent. 1 PC, 3 PS et 2 maj. p. siègent à l'assemblée départementale.

LOIRE-ATLANTIQUE : M. Charles-Henri de Cossé-Brissac (UDF-PR), sénateur, conseiller général et maire de Saint-Mars-La-Jaille, par 41 voix contre 15 à M. Pierre Marchi (PS) et 1 à M. Jean de Baudinière (UDF). Deux élus n'ont pas participé au scrutin.

LOIRET : M. Kléber Malécot (UDF), sénateur, conseiller général et maire de Neuville-aux-Bois, par 30 voix et 11 bulletins blancs. Le conseil général compte 2 élus PC et 10 PS.

LOT : M. Maurice Faure (MRG), ministre d'Etat chargé de l'équipement et du logement, maire de Cahors, conseiller général de Montcuq, par 29 voix contre 1 à M. Alain Chastagnol (RPR) qui n'était pas candidat et 1 bulletin blanc.

LOT-ET-GARONNE : M. Jean François-Poncet (UDF), sénateur, conseiller général de Laplume, ancien ministre, par 29 voix contre 8 à M. Maurice Cazassus (PS), 2 à M. Auguste Brunet (PC) et 1 bulletin blanc.

M. François-Poncet a proposé trois sièges au PS dans le bureau, qui a accepté. En revanche, le PC a refusé l'unique poste offert.

LOZÈRE : Mme Janine Bardou (UDF-PR), conseiller général et maire de Chanac, par 17 voix, 6 bulletins blancs et 2 abstentions. Le conseil général compte 22 élus de droite et 3 PS.

MAINE-ET-LOIRE : M. Jean Sauvage (UDF-CDS), conseiller général d'Angers-Nord, par 29 voix et 12 bulletins nuls. Le conseil général ne compte que 3 élus socialistes.

MARNE : M. Albert Vecten (UDF-CDS), sénateur, conseiller général de Ville-en-Tardenois, maire de Muizon, par 33 voix contre 10 à M. Jean-Claude Fontalirand (PS) et 1 bulletin blanc.

HAUTE-MARNE : M. Pierre Niederberger (UDF-PR), conseiller général de Wassy, par 27 voix et 5 bulletins blancs. Le conseil général compte 29 élus de droite et 3 de gauche.

MAYENNE : M. René Ballayer (UDF-CDS), sénateur, conseiller général d'Ernée, par 28 voix et 4 bulletins nuls. Le conseil général ne compte que 3 élus socialistes.

MEUSE : M. Rémi Herment (UDF), sénateur, conseiller général et maire de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, par 26 voix contre 5 à M. François Dosé (PS).

MORBIHAN : M. Raymond Marcellin (UDF-PR), député, conseiller général de Sarzeau, ancien ministre, par 34 voix contre 8 à M. Albert Berthy (PS).

MOSELLE : M. Julien Schvartz (RPR), conseiller général et maire de Boulay-Moselle, par 41 voix contre 8 à M. René Baryga (PS) et 2 bulletins blancs.

NIÈVRE : M. Bernard Bardin (PS), député, conseiller général et maire de Clamecy, par 20 voix contre 12 à M. Paul Cabarat (div. d.), soutenu par l'UDF et le RPR.

NORD : M. Bernard Derosier (PS), député, conseiller général de Lille-Est, par 44 voix contre 31 à M. Claude Gosset (UDF) et 1 à M. Arthur Notebart (PS), qui ne se présentait pas. Au premier tour, M. Derosier a obtenu 29 voix contre 31 à M. Gosset, 15 à M. Pierre Briatte (PC) et 1 à M. Notebart.

OISE : M. Jean-François Mancel (RPR), député, conseiller général de Noailles, par 25 voix contre 13 à M. André Vantomme (PS) et 3 à M. Maurice Bambier (PC).

ORNE : M. Hubert d'Andigné (RPR), sénateur, conseiller général de Carrouges, maire du Champ-de-la-Pierre, par 26 voix contre 8 à M. Jean-Claude Lenoir (UDF-PR) et 6 à M. Michel Lambert (PS).

Après l'élection de son bureau, le conseil général a voté une subvention de 100 000 francs destinée aux sinistrés nîmois.

PAS-DE-CALAIS : M. Roland Huguet (PS), député, conseiller général d'Outreau, maire d'Isbergues, par 45 voix, les 23 élus de droite s'abstenant.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : M. Henri Grenet (UDF-rad.), conseiller général et maire de Bayonne, par 34 voix contre 15 à M. Georges Labazée (PS), soit une de plus que le total des élus de gauche, et 3 bulletins blancs. Au premier tour, M. Grenet avait devancé, avec 22 voix, M. Michel Inchauspé (RPR) qui en avait recueilli 16, M. Labazée en obtenant 14. M. Inchauspé s'était retiré après le premier tour. Investi, le 4 octobre, par le RPR, M. Franz Duboscq, sénateur, ancien président du conseil général, s'est finalement retiré à la veille du scrutin.

HAUTES-PYRÉNÉES : M. Hubert Peyou (MRG), sénateur, conseiller général d'Ossun, par 33 voix (y compris celles de droite) et 1 bulletin blanc.

PYRÉNÉES - ORIENTALES : M. René Marquès (UDF), conseiller général et maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque, par 23 voix contre 1 à M. Antoine Sardas (PC) et 6 abstentions. Le conseil général compte 9 élus de gauche (dont 1 PC, 5 PS, 1 MRG, 2 divers gauche).

BAS-RHIN : M. Daniel Hœffel (UDF), sénateur, conseiller général de Strasbourg-VII, maire de Handschuheim, ancien ministre, par 39 voix, 4 bulletins blancs et 1 nul. La gauche compte trois élus (2 PS et 1 divers gauche).

RHONE : M. Jean Palluy (UDF-CDS), conseiller général et maire de Mornant, par 36 voix contre 13 à M. Bernard Rivalta (PS) et 1 bulletin nul. Un élu communiste était absent.

HAUTE-SAONE : M. Jean Reyboz (div. d.), conseiller général de Vauvillers, par 17 voix contre 13 à M. Noël Niepceron (PS), 1 à M. André Girard (PS), ancien président du conseil général, qui ne se représentait pas, et 1 bulletin nul.

SAONE-ET LOIRE : M. René Beaumont (UDF-PR), député, conseiller général de Cuiseaux, maire de Varennes-Saint-Sauveur, par 33 voix contre 21 à M. André Laffly (PS) et 2 à M. André Juillard (PC). Il y a eu un bulletin blanc.

SARTHE : M. Michel d'Aillières (UDF-PR), sénateur, conseiller général de La Fresnaye-sur-Chédouet, maire d'Aillières, par 28 voix contre 8 à M. Jean-Claude Boulard (PS), député, et 3 à M. Yvon Luby (PC). Un conseiller général de droite n'a pas pris part au scrutin.

SAVOIE : M. Michel Barnier (RPR), député, conseiller général de Bourg-Saint-Maurice, par 27 voix (dont celles de deux élus de gauche). Il y a eu 9 bulletins blancs et le conseiller général communiste n'a pas pris part au vote.

HAUTE-SAVOIE : M. Bernard Pellarin (UDF), sénateur, conseiller général et maire de Cruseilles, à l'unanimité des 32 votants. M. Pellarin n'a pas pris part au scrutin.

SEINE-MARITIME : M. Jean Lecanuet (UDF-CDS), sénateur, conseiller général et maire de Rouen, ancien ministre, par 45 voix contre 14 à M. Marc Massion (PS), 10 à M. Gérard Heuzé (PC). Il y a eu 1 bulletin blanc.

DEUX-SÈVRES : M. Georges Treille (UDF-rad.), sénateur, conseiller général et maire de Brioux-sur-Boutonne, par 26 voix et 7 bulletins blancs. Six élus PS et trois divers gauche siègent au conseil général.

TARN : M. Jacques Durand (PS), sénateur, conseiller général et maire de Réalmont, par 26 voix, soit une de plus que le total des élus de gauche (22 PS, 2 MRG et 1 divers gauche). Il y a eu 16 bulletins blancs et 1 nul (un billet de 20 francs a été glissé dans l'enveloppe de ce bulletin).

TARN - ET - GARONNE : M. Jean-Michel Baylet (MRG), secrétaire d'Etat chargé des collectivités territoriales, conseiller général et maire de Valence-d'Agen, par 26 voix (dont celles de 8 élus de droite) contre 1 à M. Jean Bonhomme (RPR). Il y a eu 1 bulletin blanc.

VAR : M. Maurice Arreckx (UDF-PR), sénateur, conseiller général de Toulon, par 29 voix, soit trois de plus que le total des voix de droite. Dix conseiller de gauche se sont abstenus et deux n'ont pas pris part au vote.

VAUCLUSE : M. Jean Garcin (PS), conseiller général de L'Isle-sur-la-Sorgue, par 15 voix (dont celle d'un élu de droite) contre 9 à M. Jacques Bérard (RPR), sénateur.

VIENNE : M. René Monory (UDF-CDS), sénateur, conseiller général et maire de Loudun, ancien ministre, par 24 voix contre 8 à M. Guy Rubi (PS) et 5 à M. Robert Sauvion (PC). Il y a eu un bulletin blanc.

HAUTE - VIENNE : M. Jean-Claude Peyronnet (PS), député, conseiller général de Châlus, par 37 voix, soit une de plus que le total des voix de gauche. Il y a eu 5 bulletins blancs.

VOSGES : M. Christian Poncelet (RPR), sénateur, conseiller général et maire de Remiremont, ancien secrétaire d'Etat, par 23 voix (dont celle d'un élu de gauche) contre 6 à M. Christian Pierret (PS), député, 1 à M. André Valentin (PC) et 1 à M. Robert Bresson (div. g.).

YONNE : M. Jean Chamant (RPR), sénateur, conseiller général de Quarré-les-Tombes, ancien ministre, par 31 voix contre 6 à M. Roger Lassale (PS) et 3 à M. Jean Corbillot (PC).

TERRITOIRE DE BELFORT : M. Christian Proust (PS), conseiller général de Belfort-Ouest, par 12 voix (dont celle de M. Philippe Garrot, en congé du CDS), contre 3 à M. Jean Rosselot (RPR).

ILE-DE-FRANCE

SEINE-ET-MARNE : M. Paul Séramy, sénateur UDF-CDS, conseiller général et maire de Fontainebleau, par 27 voix contre 11 à M. Daniel Vachez, PS, et 2 à M. Noël Fraboulet, PC.

YVELINES : M. Paul-Louis Tenaillon, député UDF-CDS, conseiller général de Versailles Nord-Ouest, par 31 voix contre 5 à Mme Odile Vadot, PS, et 2 bulletins blancs.

Après la farouche bataille que le RPR a menée contre M. Tenaillon, le président sortant du conseil général des Yvelines a été réélu sans difficulté puisqu'il ne lui a manqué qu'une voix de sa majorité théorique. L'élection des vice-présidents s'est elle aussi déroulée sans incident puisque celle de M. Michel Péricard, député RPR, a été obtenue avec un seul bulletin nul et celle de M. Franck Borotra, député RPR, avec deux.

SEINE-SAINT-DENIS : M. Georges Valbon, conseiller général et maire de Bobigny, PC, par 28 voix contre 12 à M. Jean-Claude Abrioux, RPR.

VAL-DE-MARNE : M. Michel Germa, conseiller général de Vitry-sur-Seine Est, par 29 voix contre 20 à M. Pierre Aubry, divers droite.

L'élection de M. Germa acquise, un incident a opposé la droite à la gauche. L'opposition départementale a en effet demandé que les postes du bureau (10 vice-présidents et 2 membres) soient répartis à la proportionnelle des groupes. La majorité a refusé. Aussi, les 20 conseillers de droite ont quitté la séance pour protester, comme l'a dit M. Jean Poirier (UDF), contre « l'apartheid et la dictature communiste ». Faute de quorum l'élection du bureau a dû être renvoyée à une prochaine séance le lundi 10 octobre. Paradoxalement, avant 1986, la gauche avait adopté une loi obligeant la représentation des minorités dans les bureaux des assemblées départementales ; c'est la droite, lors de son passage au pouvoir, qui a supprimé cette obligation.

VAL-D'OISE : M. Pierre Salvi, sénateur UDF-CDS, conseiller général de Viarmes, par 24 voix contre 9 à Mme Marie-Claude Beaudeau (PC), sénateur, et 6 à M. Louis Perrein (PS), sénateur.

sans président en fragments

qué personnellement M. Valade en séance.

Archicombles, les travées du public étaient surchauffées. On y reconnaissait M. Gilbert Mitterrand, patron de la fédération socialiste girondine. A la déclaration de M. Valade, les huées fusèrent. Dans l'assemblée, les ténors du PS fustigèrent tour à tour *« les mauvais perdants »*, la *« pantalonnade »*, *« le viol de la démocratie »* et *« la manœuvre politicienne pour faire pression sur une décision de justice »*.

« Nous n'avions pas d'autre possibilité »

« C'est une journée lamentable, renchérit le porte-parole communiste, M. Jean-Jacques Paris, *nous ne sommes pas élus pour perdre notre temps. »* La séance fut levée dans un brouhaha indescriptible.

Dès le 2 octobre, la défaite, que M. Valade imputait lui-même à des dissensions internes, avait révélé des lézardes à droite. La mise en scène du 7 octobre aurait pu apparaître comme une replâtrage. Cela ne semble pas être le cas. *« Nous étions objectivement d'accord parce que, arithmétiquement, nous n'avions pas d'autres possibilités »*, confessait, à l'issue de la séance, M. Yves Lecaudey (UDF-PR), l'un des six conseillers de droite présents en séance, et naguère premier vice-président de M. Valade. Il préside désormais le groupe nouvellement créé de l'Entente républicaine libérale qui compte cinq adhérents : MM. Jacques Boyer-Andrivet, UDF, Alain Cazabonne, CDS, Jacques Dumas, PR, et Daniel Picotin, radical.

Ce groupe *« jouera la solidarité avec l'opposition sur les problèmes de fond, mais il refuse le leadership d'un groupe ou d'un homme quel qu'il soit et entend garder sa liberté de vote »*. La droite, réunie sous la présidence de M. Valade en un groupe unique *« démocrate et libéral »*, est donc en train de se fragmenter en groupes autonomes.

L'élection du président et du bureau se déroulera lundi 10 octobre.

GINETTE DE MATHA.

Outre-mer : le RPR garde la Martinique

GUADELOUPE : M. Dominique Larifla (PS), député, conseiller général et maire de Petit-Bourg, par 27 voix (soit une de plus que le total des élus de gauche), contre 2 à M. Léopold Hélène (RPR) qui n'était pas candidat. Il y a eu 1 bulletin blanc, 9 enveloppes vides, et trois élus de droite n'ont pas participé au scrutin.

MARTINIQUE : M. Emile Maurice (RPR), conseiller général de Saint-Joseph, au bénéfice de l'âge au troisième tour du scrutin. M. Maurice a obtenu 22 voix, contre 22 à M. Georges Elisabeth (PPM) et 1 bulletin nul, celui de l'élu indépendantiste, M. Alfred Marie-Jeanne.

La droite conserve la présidence alors que la gauche détient la majorité des sièges, l'ayant emporté avec 23 élus (3 PC, 5 PS et app., 12 PPM, 2 écol et 1 indépendantiste) contre 22 à la droite. La gauche a alors cru mettre fin à quarante années de présidence de droite.

En fait, vendredi, lors des deux premiers tours, M. Alfred Marie-Jeanne n'a pas apporté son suffrage au candidat de gauche. M. Elisabeth qui a obtenu 22 voix contre 22 voix à M. Pierre Petit (RPR), M. Emile Maurice n'avait pas souhaité se représenter à la présidence. Voyant, à l'issue de ces deux premiers tours, que M. Elisabeth allait être élu au bénéfice de l'âge au troisième tour, le RPR a alors décidé de présenter M. Maurice, plus âgé.

La gauche a pris sa revanche à l'occasion de la désignation des membres du bureau. M. Marie-Jeanne ayant joint son suffrage à ceux des élus de gauche, ces derniers ont raflé les quatorze sièges du bureau, les conseillers généraux de droite s'abstenant à chaque scrutin.

GUYANE : M. Elie Castor (PSG), député, conseiller général et maire de Sinnemary, par 12 voix sur 17 votants. Il y a eu 5 bulletins blancs ou nuls (dont celui d'un élu de gauche) et deux conseillers généraux n'ont pas participé au scrutin, dont M. Serge Patient (UDF).

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON : M. Marc Plantegenest (app. PS), par 13 voix contre 6 au candidat de la droite.

MAYOTTE : M. Youssouf Bamana (div. d.).

LA RÉUNION : M. Eric Boyer (div. d.), conseiller général et adjoint au maire de Saint-Denis, par 23 voix contre 21 à M. José Pinna (div. d.).

M. Boyer succède à M. Auguste Legros (RPR), député et maire de Saint-Denis qui a dû, au lendemain des élections législatives, abandonner son mandat de conseiller général en vertu de la loi limitant le cumul des mandats. Son adjoint a bénéficié des suffrages des conseillers généraux du RPR, du PCR et de ceux des élus de la droite non barriste, emmenés par M. Jean-Paul Virapoullé (UDF-CDS), député.

M. Pinna a, pour sa part, reçu le soutien des socialistes et des élus barristes dont le chef de file est M. André Thien Ah Koon (div. d.), député. M. Paul Vergès et les conseillers généraux communistes ont arbitré cette élection où ils avaient d'abord envisagé de soutenir M. Pinna. Appoint indispensable de la majorité, le PCR devrait obtenir la troisième vice-présidence au sein du bureau du conseil général, siège qui n'a pu, vendredi, être attribué, faute d'avoir réuni le quorum, les élus socialistes et barristes ayant quitté la salle.

[M. Eric Boyer est né le 22 juin 1939 à Sainte-Rose (Réunion). Professeur certifié de lettres à l'Ecole normale de la Réunion, M. Boyer est, depuis 1977, conseiller municipal de Saint-Denis, adjoint au maire, M. Auguste Legros (RPR). En 1982, il est élu au conseil général de la Réunion où il représente le canton de Saint-Denis-II. Il est depuis lors vice-président chargé des affaires culturelles.]

Politique

La préparation du référendum sur la Nouvelle-Calédonie

M. Tjibaou demande à M. Mitterrand de veiller à l'application des accords de Matignon

Deux CRS et un policier en civil ont été blessés par des jets de pierres lors d'incidents qui ont éclaté, samedi après-midi 8 octobre, à Nouméa entre des jeunes gens et les forces de l'ordre.

Les incidents — les premiers enregistrés en Nouvelle-Calédonie depuis la signature des accords de Matignon, en juin dernier — ont éclaté lorsque les policiers sont intervenus pour mettre fin à une bagarre entre jeunes sur la place centrale de Nouméa. Plusieurs véhicules ont été endommagés et des vitrines de magasins ont été brisées par les jeunes gens, âgés de treize à quinze ans, selon la police. Une quarantaine d'entre eux, selon les premiers témoignages, se sont retournés contre les policiers qui, subissant des jets de pierres et de bouteilles, ont répliqué par des tirs de grenades lacrymogènes.

D'autre part, M. Jean-Marie Tjibaou, président du FLNKS, reçu vendredi 7 octobre à l'Elysée, a déclaré qu'il avait demandé au président Mitterrand d'*« être vigilant »* sur l'application des accords de Matignon. Il a souhaité que le président *« reste à l'écoute pour qu'il n'y ait pas de dérapage »* concernant les mesures prévues par les accords. *« Je pense qu'il y veille »*, a-t-il dit. Le président du FLNKS a ajouté qu'il a *« remercié »* M. Mitterrand *« d'avoir toujours eu une pensée pour nous, surtout dans les moments les plus durs »*. Il *« a été le lien qui nous raccrochait à la France »*, a-t-il dit.

La complicité de deux hommes de terroir

Si François Mitterrand éprouve plus que du respect pour Jean-Marie Tjibaou, cet homme *« avec lequel les mots vont plus loin que les mots »*, comme il l'écrivait au printemps, dans sa *Lettre à tous les Français*, ce n'est pas pour des raisons idéologiques ou politiques.

L'explication est à la fois plus simple et plus profonde. François Mitterrand aime la compagnie de Jean-Marie Tjibaou parce qu'il est, avant tout, comme lui, un homme de terroir et de mémoire. C'est moins avec le président du FLNKS qu'il se sent en complicité qu'avec le maire de Hienghène, ce paysan madré qui aime tant, lui aussi, parler de sa terre natale, de ce terreau où s'enracinent les générations, où se perpétuent les archives vivantes de la communauté mélanésienne. Une complicité spirituelle, voire métaphysique.

Si ces deux hommes tranquilles ne partageaient qu'une seule conviction ce serait assurément celle-ci, exprimée naguère par Jean-Marie Tjibaou : *« Si l'on n'a pas de racine on n'a pas d'histoire et si l'on n'a pas d'histoire on est citoyen de nulle part. »*

Mais pourquoi paraissent-ils aujourd'hui plus proches que jamais ? Tout simplement, peut-être, parce qu'ils ont aussi évolué de façon parallèle dans leur approche temporelle du casse-tête calédonien.

Il fut un temps où Jean-Marie Tjibaou croyait que la légitimité de la cause indépendantiste suffirait à assurer inéluctablement la victoire de son camp. C'était le temps où François Mitterrand croyait, comme de Gaulle, que la meilleure façon de décoloniser était d'accorder l'émancipation politique aux anciennes colonies.

Le président du FLNKS a aujourd'hui compris qu'il ne saurait y avoir de véritable émancipation politique sans le préalable de l'émancipation économique et sociale.

Le président de la République, lui, a réalisé peu à peu que la priorité ne consistait plus seulement à accompagner l'aspiration des Canaques à la liberté et à l'égalité mais à imposer l'arbitrage de l'Etat pour empêcher la guerre civile.

François Mitterrand pourrait répéter aujourd'hui aux électeurs, pour les inviter à participer au référendum du 6 novembre, ce que Jean-Marie Tjibaou leur disait déjà, avant même le drame d'Ouvéa : *« Le peuple français a trop d'intelligence et de cœur pour se fourvoyer. Le colonialisme défigure un peuple et l'affaiblit. C'est la décolonisation qui le grandit et le fortifie. Ne gâchez pas, ne gâchons pas les chances de solidarité et d'amitié entre les peuples kanak et français. »*

Jean-Marie Tjibaou pourrait reprendre à son compte l'avertissement que lançait François Mitterrand à l'Assemblée nationale dès 1979 : *« Nous avons assez vécu, au cours de ce dernier quart de siècle, les problèmes de la décolonisation pour savoir quels peuvent être le désespoir, puis la colère, de populations qui ne savent plus à qui s'adresser ou bien qui, le sachant, ne trouvent auprès de leur interlocuteur, le gouvernement de la France, ni attention, ni vigilance, ni bienveillance, ni compréhension... »*

Le président du FLNKS savait, en se rendant à l'Elysée, vendredi après-midi 7 octobre, que le soutien total du président de la République lui était par avance acquis.

« Cogestion »

Car François Mitterrand n'est pas près de passer l'éponge sur la « violence » — expression employée à l'Elysée — avec laquelle Jacques Chirac et Bernard Pons conduisirent leur politique en Nouvelle-Calédonie de 1986 à 1988.

Mais François Mitterrand veut intervenir de telle sorte que le débat n'en devienne pas, *ipso facto*, personnalisé. Il sait bien que certains dirigeants de l'opposition, en premier lieu ceux du RPR, auraient aimé pouvoir transformer le référendum en plébiscite ; il ne veut surtout pas leur en fournir l'argument.

Le chef de l'Etat n'attache qu'une importance relative au taux d'abstention prévisible. Il s'est trouvé parfaitement d'accord, sur-le-champ, avec Michel Rocard pour considérer, comme Jean-Marie Tjibaou, que le recours au référendum représentait la meilleure procédure possible pour « verrouiller » l'avenir. Son incertitude sur la participation est devenue secondaire.

Une seule chose, à dire vrai, gêne un peu, en ce moment, François Mitterrand : que l'on puisse interpréter sa discrétion comme une prise de distance vis-à-vis de Michel Rocard.

Or, dit-on à l'Elysée, il n'en est rien. François Mitterrand parle de *« cogestion »* du dossier.

S'il est apparu avare de compliments, au début du processus de réconciliation entre les uns et les autres, c'est tout bonnement parce que l'expérience lui a appris qu'en Nouvelle-Calédonie rien n'est jamais absolument assuré.

Voilà pourquoi, sans vouloir tempérer les enthousiasmes du gouvernement, François Mitterrand joue volontiers les météorologistes à long terme en n'excluant pas certaines *« turbulences »* sur le territoire dans les années qui viennent.

Un leitmotiv qu'affectionne aussi Jean-Marie Tjibaou : *« On n'est pas au bout du chemin... »*

ALAIN ROLLAT.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

De la communication à la connaissance

PORTÉE par l'essor de la communication sous toutes ses formes, l'information circule de plus en plus vite, de plus en plus pressante. Elle sème à tout vent la connaissance, de telle sorte qu'au fur et à mesure que celle-ci s'enrichit, davantage d'individus y accèdent. Nous allons, à coup sûr, vers un monde meilleur. Précisément, est-ce si sûr ?

Il y a bien des raisons d'en douter et, dès lors, de se poser avec Jean-François Revel d'autres questions dérangeantes. La prépondérance de la connaissance assure-t-elle une gestion plus judicieuse des affaires humaines ? La vérité, de mieux en mieux connue, est-elle mieux utilisée que jadis ? La recherche de l'exactitude a-t-elle vraiment profité de la richesse et de l'ampleur des moyens mis à sa disposition ? Le vide de l'ignorance n'a-t-il pas été rempli par le règne du mensonge ?

Nul doute qu'avec Jean-François Revel ces interrogations seront formulées avec vigueur et recevront des réponses argumentées. Il a la curiosité d'esprit assez vaste, la capacité d'indignation assez large pour traiter, la culture et la vivacité de plume aidant, l'un des problèmes les plus aigus de ce temps que l'on dit voué à la communication. Cette communication qui, il est vrai, triomphe, mais pour communiquer quoi ? Une information pauvre, voire fausse ?

L'auteur de *la Connaissance inutile* note qu'il y a une résistance à l'information de la part de ceux qui la reçoivent et qui ne sont pas assez exigeants — résistance à laquelle s'ajoutent les pesanteurs de la production. Au premier plan d'entre elles figure le *« grand tabou »* qui, selon J.-F. Revel, pèse sur les démocraties, c'est-à-dire là où l'information est, en principe, la plus libre, et qui interdit de dénoncer une *« imperfection »* dans le camp dit de gauche sans signaler un équivalent dans le camp situé à droite. En écrivant cela, l'auteur sait bien — un ami l'en a averti — qu'on va l'accuser de retomber dans ses vieilles obsessions, de refaire *« son numéro contre le totalitarisme »*, de voir rouge en prétendant voir clair. Cet ami, on le constatera, n'était peut-être pas de mauvais conseil, mais J.-F. Revel n'en a cure : il fonce — ce doit être dans son tempérament, — sûr de bousculer, une fois de plus, ce grand tabou qui a pour fonction *« de rendre légitime le totalitarisme de gauche »*.

On le suivra volontiers dans la dénonciation qui est faite de certains thèmes « mobilisateurs » tels que ceux du fascisme et de l'antifascisme, du racisme et de l'antiracisme, dont on grossit les dangers à partir de faits contestables ou soigneusement sélectionnés pour soutenir toujours les mêmes accusations. L'auteur rappelle qu'au cours des trente dernières années le total des victimes africaines de *« crimes contre l'humanité »* commis par d'autres Africains est de loin supérieur à celui des victimes de l'apartheid. Il ne s'agit pas dans son esprit d'excuser l'Afrique du Sud mais de montrer qu'il y a deux poids et deux mesures dans l'indignation humanitaire et que ce comportement n'est pas politiquement neutre.

On conviendra avec lui que le poids de l'idéologie a pesé trop lourdement sur la science et que les scientifiques, dont on attendrait qu'ils continuent de raisonner avec rigueur en dehors de leur domaine d'activité, ont été souvent de bien mauvais analystes politiques. On admettra que le « groupe des intellectuels » — si tant est qu'il existe comme groupe cohérent — n'a pas globalement convaincu de sa capacité à montrer le chemin de la vérité. On n'ignore pas, quelque chagrin qu'on en ait, que la profession de journaliste puisse pécher par partialité ou incompétence. Sans parler des enseignants chargés de dispenser un savoir trop souvent « corrompu » par l'idéologie marxiste ! Jean-François Revel amoncelle les faits, énumère les exemples, dont beaucoup sont connus, avérés et propres à nourrir une saine indignation. Sauf qu'il pousse parfois le bouchon un peu loin.

La passion mise à prouver que depuis la fin de la guerre *« la malhonnêteté intellectuelle est monopolisée par la gauche »* le conduit, d'une part, à grossir un danger, celui du totalitarisme marxiste, dont on ne voit pas, malgré les complicités ou les errements dont il a pu bénéficier, qu'il soit en train de triompher. Elle l'entraîne, d'autre part, à nourrir une réflexion sur l'information vraie de jugements contestables quand ce ne sont pas des procès d'intention.

On en donnera l'exemple, pris dans ce journal, non par rancune mais par commodité car il était facile de se reporter aux sources. Jean-François Revel reproche au *Monde*, journal qu'il critique à bien des égards comme il le fait d'autres *« journaux de qualité »*, selon sa propre expression, la présentation d'un article sur le Pérou dans lequel l'écrivain Mario Vargas Llosa était qualifié de *« champion de la campagne de la nouvelle droite »*. Cette dernière expression l'a fait bondir car il y a vu une tentative d'amalgame avec le courant de pensée connu en France sous le nom de nouvelle droite. Notre correspondante à Lima (ou l'auteur du titre de l'article) aurait donc insinué que Vargas Llosa se rapprochait d'*« une position fascisante »*. Or, si l'on se reporte au texte de l'article en cause, l'écrivain péruvien est présenté comme l'un des porte-parole de *« la nouvelle droite péruvienne »*, anti-étatiste, d'inspiration libérale car *« elle assimile propriété privée à liberté »*.

Ce qu'abhorre la nouvelle droite en France, comme l'auteur l'avait rappelé dans un précédent chapitre. *« Nous prenons nos partis les plus chers — écrivait-il aussi — dans de tels abîmes d'approximation, de prévention et de passion que, par la suite, nous humons et soupesons dans un fait nouveau moins son exactitude que sa capacité à servir ou à desservir un système d'interprétation, un sentiment de confort moral, ou un réseau d'alliances. »*

Ces réserves faites, il n'empêche que Jean-François Revel traite à sa manière, avec une intuition et une acuité qui mériteraient d'être mieux cadrées, un vrai problème de communication. Non, la connaissance n'est pas inutile, à condition que ce soit vraiment elle qui soit diffusée.

★ *La Connaissance inutile*, par Jean-François Revel, Grasset, 402 p., 125 F.

Le président de la République contre un « Yalta culturel »

Les Dernières Nouvelles d'Alsace publient, le samedi 8 octobre, une interview de M. François Mitterrand, qui, à l'occasion de la visite du pape en Alsace, souligne la nécessité de *« surmonter patiemment, avec réalisme, la division que la guerre et ses séquelles ont imposée à l'Europe. » « Nous devons pour cela*, déclare le président de la République, *bâtir une nouvelle conception de la sécurité, reposant sur un niveau plus bas d'armements : c'est l'objet de la négociation sur les forces conventionnelles, qui s'ouvrira prochainement. »* M. Mitterrand met en garde contre ce qu'il appelle un *« Yalta culturel »*. *« La France veillera particulièrement*, dit-il, *à ce que la création du marché unique, à l'Ouest, n'aboutisse pas à creuser l'écart avec l'Est sur le plan des niveaux de vie et de la civilisation. »*

A propos de la construction européenne, encore, le chef de l'Etat précise qu'*« il n'est pas question de revenir en arrière »* par rapport à l'objectif de suppression des frontières fiscales. M. Mitterrand souligne, toutefois, que *« l'harmonisation fiscale doit être progressive, afin de tenir compte des contraintes budgétaires nationales, et équitablement répartie entre les Etats membres »*. Il souligne aussi *« l'urgence, à court terme, de consacrer tous nos efforts à l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne »*.

Interrogé sur les protestations soulevées par l'entretien que le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a eu, à Strasbourg, avec M. Yasser Arafat le 14 septembre, M. Mitterrand demande : *« Qu'y a-t-il de critiquable à ce que la France parle avec tous ceux qui, un jour ou l'autre, auront leur mot à dire dans la recherche d'un règlement ? »*

● **Rencontre entre MM. Giscard d'Estaing et Fabius.** — M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée, a été reçu, ès qualité, vendredi 7 octobre, par M. Laurent Fabius. A sa sortie, l'ancien chef de l'Etat a précisé que l'entretien avait porté sur le déroulement des travaux parlementaires et sur la volonté du président de l'Assemblée nationale de rendre publiques certaines auditions des commissions parlementaires. M. Giscard d'Estaing a expliqué qu'il comptait *« organiser au moins une réunion ouverte à la presse et aux médias »* dès que cette réforme sera adoptée.

Communication

Les groupes Hersant et Publicis accentuent leur implantation en Espagne et au Portugal

L'Espagne et le Portugal intéressent de plus en plus les groupes de presse ou de publicité français. L'évolution économique de ces deux pays d'Europe du Sud ainsi que la prochaine ouverture du marché européen de 1993 en font de nouvelles zones de développement. Ainsi, le groupe Hersant négocie actuellement le contrôle du quotidien de Santander, *Alerta*.

Le groupe Hersant a déjà un partenaire en Espagne : le groupe EDA, qui rassemble dix-neuf quotidiens espagnols (l'*Atlantico Diario*, la *Reggione*, le *Diario*, *Alerta*, etc.). Ils se sont unis afin d'éviter des OPA inamicales qui pourraient être lancées contre eux dans des Bourses régionales. Le groupe Hersant et EDA ont créé, en juin, une société commune, la Compania europea de prensa (CEPRESA), dont ils possèdent chacun 50 %. C'est la CEPRESA qui devrait prendre 47 % du capital d'*Alerta* afin de le protéger d'une OPA. La CEPRESA a déjà lancé à Madrid une société, Imagen Press, actuellement chargée des échanges de pages entre les différents journaux et qui pourrait se transformer en véritable agence de presse.

Mais le groupe Hersant a une autre ambition en Espagne, qu'il poursuit depuis deux ans : la prise de contrôle, *via* la CEPRESA, du capital du groupe de presse catholique Editorial Catolica (EDICA), qui édite le grand quotidien madrilène *Ya*, mais aussi *Hoy* à Bajadoz, l'*Ideal* à Grenade et la *Verdad* à Murcie. En outre, le groupe Hersant, qui a conclu il y a trois ans un accord entre *le Figaro Magazine* et des journaux portugais portant sur des échanges documentaires, est en quête de nouvelles acquisitions dans ce pays.

Du côté des publicitaires, l'offensive vers le Sud est venue cet automne des afficheurs. En septembre, Dauphin a racheté Poster, l'ancienne filiale espagnole de son concurrent Giraudy. Mais on prête à ce dernier l'intention de s'implanter à nouveau en Espagne.

Ruban bleu

La première agence conseil française, Publicis, vient, quant à elle, de se rapprocher de l'agence espagnole Arge, qui a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires de 250 millions de francs. Publicis a mené cette opération avec son partenaire depuis mai, la sixième agence publicitaire aux Etats-Unis, FCB. Le rapprochement avec Arge permet à Publicis-FCB de renforcer sa place de deuxième réseau publicitaire en Europe (derrière le groupe britannique Saatchi and Saatchi) et d'accéder aux premières places du marché publicitaire espagnol.

Ces appétits pour les marchés espagnol et portugais illustrent une récente étude de l'Association des agences conseil en publicité (AACP). Celle-ci note que, au sein d'une progression européenne globale, c'est l'Europe du Sud qui détient le ruban bleu. Ainsi les investissements publicitaires devraient-ils croître de 19,6 % en Espagne et de 25,4 % au Portugal entre 1987 et 1990 (pour une augmentation de l'ordre de 13,7 % en France). Une évolution à laquelle les groupes de communication se préparent dès maintenant.

YVES-MARIE LABÉ.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel

Le Conseil d'Etat ne remet pas en cause le projet de loi

L'assemblée générale du Conseil d'Etat a examiné, jeudi 7 octobre, le projet de loi créant le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sans *« remettre en cause l'économie générale »* du texte, selon le ministère de la communication. L'avis du conseil ne soulèverait, en particulier, aucun obstacle à la dévolution d'un véritable pouvoir direct de sanction à la nouvelle instance, bien que sa composition ne prévoit pas la présence en son sein de représentants de grands corps d'Etat.

Poursuivant, d'autre part, ses consultations sur ce texte, le premier ministre, Michel Rocard, a reçu le président de la CNCL, M. Gabriel de Broglie. Celui-ci a *« insisté sur la nécessité d'une régulation de l'audiovisuel, qui ne peut progresser que pas à pas, par l'indépendance de l'instance qui en est chargée, par la force des moyens dont elle dispose et par sa propre détermination »*. M. de Broglie s'est refusé à tout commentaire *« sur les motivations du remplacement »* de la CNCL et sur la composition ou le mode de désignation de l'instance appelée à lui succéder. Le projet de loi sur le CSA sera présenté mercredi prochain au conseil des ministres et discuté dans la foulée au Sénat.

BICENTENAIRE

Les Tuileries en questions

Les interrogations et la polémique qui continuent à propos des conditions du déroulement du concours de concession temporaire des Tuileries pour un ensemble de bâtiments éphémères et de spectacles commémoratifs de 1789 sont-elles fondées ?

M. Jeanneney a assuré, jeudi 6 octobre, que le jury, qu'il présidait, avait œuvré dans la plus totale *« transparence »* et qu'il ne doutait pas qu'au terme d'expertises en cours (coordonnées par le tribunal administratif de Paris à la demande d'un candidat) *« les choses apparaissent tout à fait claires »*.

Le président de la Mission du Bicentenaire — et le ministre de la culture — viennent cependant d'être saisis d'une nouvelle demande d'explications et de précisions, par une autre équipe de candidats malheureux qui avait pour mandataire l'architecte Jean-Jacques Fernier.

L'équipe Fernier souhaite notamment recevoir l'assurance qu'aucun projet n'a été déposé auprès de la Mission après la date fixée pour le règlement du concours ou repris et modifié après dépôt.

Dans l'attente d'une réponse à une série de questions de forme et de fond, l'équipe Fernier a fait savoir à la Mission du Bicentenaire qu'elle *« réservait ses droits »*, en fonction des réponses qui lui seront, ou non, apportées.

M. K.

DÉFENSE

Une lettre de M. Chevènement

*A la suite de notre article « La schizophrénie des chefs militaires » (*le Monde *du 8 octobre), M. Chevènement, ministre de la défense, nous écrit la lettre suivante :*

Je m'étonne de voir *le Monde* faire un titre, dans son édition du 8 octobre, à partir d'une « petite phrase » que je n'ai pas prononcée : *« La schizophrénie des chefs militaires »*.

Je ne voudrais pas que le propos de votre journal, dès qu'il s'agit de l'institution militaire, puisse apparaître comme visant à compliquer les relations entre le ministre de la défense et les états-majors.

Je me suis contenté de dire devant la commission de la défense de l'Assemblée nationale, dont les débats — fort détendus au demeurant — n'en restent pas moins en principe secrets, que, dans une institution comme l'armée, où les syndicats n'existent pas, la hiérarchie doit à la fois exprimer les difficultés de la base et assumer l'intérêt général, moi tout le premier, quand j'ai à débattre avec le ministre du budget.

Et j'ai ajouté, sur un mode plaisant : *« Tiraillés entre l'intérêt général et les intérêts particuliers légitimes, nous sommes tous un peu schizophrènes. »*

Ceux qui me connaissent un peu imaginent bien que je ne me serais pas livré à une attaque aussi grossière que celle que vous rapportez.

Il me semble que les problèmes de la défense nationale sont assez sérieux pour que *le Monde* les aborde sous l'angle de l'intérêt général, dont, étant donné le rôle que chacun lui reconnaît en France et à l'étranger, votre journal est aussi — me semble-t-il — comptable à sa manière.

Société

La visite de Jean-Paul II dans l'est de la France

Le pape appelle l'Europe à « rassembler ses forces vives »

(Suite de la première page.)

Il tire de ses racines polonaises la conviction qu'au-delà de ses frontières politiques, idéologiques, militaires, l'Europe est fondamentalement chrétienne. C'est le christianisme, a-t-il dit devant le Conseil de l'Europe, qui a *« pétri la civilisation »*, *« fondé l'identité commune des peuples européens »*. Ceux-ci en ont tiré un sens de l'histoire, une manière de maîtriser la nature et la science, une conception de l'homme, du monde, de la dignité de la personne.

Un rôle exemplaire

Mais des *« dérives »* se sont produites et, sans trop s'étendre, Jean-Paul II admet que *« les chrétiens y ont eu leur part : la personne,* dit-il, *a souvent laissé la place à l'individu, prisonnier de ses égoïsmes et se considérant lui-même comme sa propre fin (...) : l'exaltation du groupe, de la nation, de la race a pu conduire à des idéologies totalitaires et meurtrières. Le matérialisme pratique ou théorique a méconnu la nature spirituelle de l'homme et réduit dramatiquement ses raisons de vivre »*.

C'est le christianisme qui a en quelque sorte porté l'Europe sur ses fonts baptismaux, mais aujourd'hui l'Europe semble se retourner contre lui. Le pape en appelle donc à la responsabilité de tous les Européens pour qu'ils retrouvent leurs racines et leur identité communes *« si l'Europe veut être fidèle à elle-même, il faut qu'elle sache rassembler toutes les forces vives de ce continent... en retrouvant, dans ses racines, un esprit commun. »*

Il insiste sur le caractère exemplaire de cette démarche : *« Pendant des siècles, l'Europe a joué un rôle considérable dans les autres parties du monde. On doit admettre qu'elle n'a pas toujours mis le meilleur d'elle-même dans sa rencontre avec les autres civilisations, mais personne ne peut contester qu'elle a fait partager heureusement beaucoup des valeurs qu'elle avait longuement mûries (...). Si l'Europe désire aujourd'hui jouer un rôle, elle doit, dans l'unité, fonder clairement son action sur ce qu'il y a de plus humain et de plus généreux dans son héritage. »*

L'un des principaux héritages de l'Europe chrétienne est le respect des droits de l'homme. Ses prédécesseurs n'ont pas toujours tenu un tel langage, mais devant le Conseil de l'Europe, et surtout un peu plus tard devant la Cour et la Commission européenne des droits de l'homme, le pape a déclaré que *« la notion de droits de l'homme était devenue une sorte de bien commun pour l'ensemble de l'humanité »*.

Il a même parlé, pour la première fois, d'*« une troisième génération des droits de l'homme »* — qualité de l'environnement, santé, sécurité... — venant après les droits politiques, puis économiques, sociaux et culturels. Parce que les représentants de l'« Europe des vingt et un ont inscrit au premier rang de leurs préoccupations la défense des droits de l'homme, Jean-Paul II se sentait, samedi matin, un peu chez lui au Conseil de l'Europe. Il a notamment exprimé ses inquiétudes au sujet de l'avenir de la famille, des recherches biologiques et génétiques, de la *« dignité des travailleurs »* atteints par le chômage, et de la formation des jeunes.

Le pape a conclu son discours au Conseil de l'Europe par de nouveaux appels à la *« solidarité universelle »* des Européens, notamment à l'égard des pays du Sud et de *« ceux qui frappent à la porte en arrivant d'ailleurs, qu'ils soient d'emblée partenaires ou qu'ils soient contraints de chercher un refuge »*.

HENRI TINCQ.

L'accueil du président de la République

« Mon pays se réjouit de cette nouvelle visite qui le flatte », a déclaré M. François Mitterrand en accueillant Jean-Paul II à l'aéroport de Strasbourg le samedi 8 octobre au matin. *« En Alsace et en Lorraine s'inscrit la trace de nos guerres (...) et s'accomplit et se vit la réconciliation à jamais scellée de peuples voisins, frères si longtemps ennemis. »*

« Strasbourg est une capitale, a ajouté le président de la République. *Elle en a la vocation, la fonction, le prestige (...). Elle raconte ce que fut, ce que devient, ce que sera l'Europe qui vous reçoit aussi chez elle. »*

Le président de la République a souligné la mission des institutions européennes qui tentent de *« donner corps et vie au rêve ancien, celui de l'unité (...). Est-il besoin plus fort, nécessité plus vigoureuse, œuvre plus difficile, pour l'Europe, que ceux de sa propre unité ? »*.

« Ici, nous nous appliquons, a ajouté M. François Mitterrand, *à construire une nouvelle démocratie, un nouveau droit public, une nouvelle dimension en toute chose pour la partie d'Europe qui est la nôtre. N'oublions pas que c'est cependant de l'Europe tout entière qu'il s'agit. Bienvenue en France, terre d'Europe, très Saint Père »*, a conclu le président de la République.

La Cour des droits de l'homme à Strasbourg

Vingt et un juges pour l'Europe des libertés

STRASBOURG
(Conseil de l'Europe)
de notre envoyé spécial

La Cour européenne des droits de l'homme, à laquelle le pape rend visite samedi 8 octobre, est aux libertés ce que la Cour de justice des Communautés est au commerce : un garde-fou et un arbitre. Les deux institutions se font ombrage. Le public confond souvent la cour de Strasbourg, celle des droit de l'homme, que les vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe se sont donnée comme juge, et celle de Luxembourg, chargée de veiller à la bonne application des règles communautaires entre les Douze.

L'Europe des marchands fait davantage parler d'elle que celle des libertés, inévitablement, dans une région du globe, l'Europe de l'Ouest, où les droits de l'homme sont généralement respectés. Mais il arrive parfois que des Etats se laissent tenter par l'arbitraire. Qui les sanctionnera sinon une instance supranationale, libre de toute allégeance, à laquelle Jean-Paul II, après d'autres, rend hommage ?

Les vingt et un juges qui siègent à Strasbourg sous une moderne tapisserie d'Aubusson sont les gardiens sourcilleux de la convention européenne des droits de l'homme, catalogue de principes aussi généraux que vitaux, sorte de « surmoi » juridique contre les pulsions liberticides, dont les pays d'Europe occidentale se sont dotés pour l'essentiel en 1953.

Les chartes internationales de droits de l'homme ne manquent pas, que ce soit celle des Nations unies ou l'Acte final d'Helsinki. La différence, dans le cas de la convention de Strasbourg, c'est que tout manquement à celle-ci entraîne une sanction. A la requête d'un individu, l'Etat fautif risque une condamnation, y compris à de lourds dédommagements. Le mécanisme de contrôle voulu par les Vingt et un apparaît ainsi comme unique, si l'on excepte le système de protection prévu par la convention interaméricaine des droits de l'homme, qui ne peut s'enorgueillir jusqu'ici des mêmes résultats.

Des pouvoirs aussi exorbitants ne pouvaient susciter que méfiance et tergiversations. Les Etats n'aiment pas être montrés du doigt lorsqu'ils sont condamnés. Aussi fallut-il attendre 1974 pour que la France se décidât à ratifier sans tambours la convention (Georges Pompidou venait de mourir, Alain Poher, qui assurait l'intérim, poussa à cette ratification) et 1981 pour que Robert Badinter, alors garde des sceaux, fût envoyé, rayonnant, à Strasbourg reconnaître aux individus le droit de porter plainte contre la France. Les gouvernements précédents s'étaient bien gardés d'autoriser les justiciables à user de ce droit de recours direct prévu par l'article 25 de la convention.

Voulue, mais tenue en suspicion par les Etats, la Cour de Strasbourg balance entre l'audace et la prudence. Elle a ainsi avalisé le système d'interdiction professionnelle *(berufsverboten)* en vigueur en Allemagne fédérale. Une militante d'extrême gauche et un dirigeant d'extrême droite avaient été exclus de l'enseignement sous prétexte que leur engagement politique contrevenait à la Loi fondamentale du pays. Mais on a vu aussi la Cour condamner la France à verser 238 000 francs de réparation à un Italien, Lorenzo Bozano, jugé par contumace dans son pays pour le rapt et le meurtre d'une fillette. Au mépris de toute justice, la police française avait expulsé l'intéressé en Suisse, en octobre 1979, après que la chambre d'accusation de Limoges se fut opposé à son extradition.

La procédure de recours, détaillée par la convention européenne des droits de l'homme, souffre des réticences originelles des Etats membres à abandonner à des organes supranationaux la moindre parcelle de leur souveraineté. Aussi la procédure imposée aux plaignants est-elle d'une extrême complexité, propre, très souvent, à les décourager.

Premièrement, il faut que la victime d'une violation prétendue de la convention ait épuisé les voies de recours interne, autrement dit que la Cour de cassation ou le Conseil d'Etat ait tranché l'affaire. Ce n'est qu'alors que l'intéressé peut saisir les institutions de Strasbourg, non pas directement la Cour mais une commission de vingt et un membres, redoutable organe de filtrage des plaintes qui lui sont soumises, quelque trois mille sept cents, par exemple, en 1987.

Une plainte sur... dix est déclarée recevable par la commission. Celle-ci rédige alors un rapport secret indiquant si, à ses yeux, il y a eu ou non violation de la convention.

Course d'obstacles

Pour le plaignant, la course d'obstacle n'est pas finie pour autant : le rapport de la commission est transmis à un comité des ministres où siègent les vingt et un ambassadeurs des pays membres accrédités auprès du Conseil de l'Europe. Si la commission ou l'Etat contre lequel le justiciable a porté plainte décide d'en rester là, le comité des ministres tranche le litige en accordant parfois des dédommagements au plaignant, à moins qu'il ne décide d'enterrer l'affaire. La commission et l'Etat poursuivi ont aussi la faculté de saisir la Cour, ce qu'ils font prudemment. Depuis 1959, date de ses premières décisions, la Cour européenne des droits de l'homme n'a prononcé que cent soixante-quinze arrêts.

Le rôle du comité des ministres est vertement critiqué. Organe politique par excellence, il s'arroge pourtant des prérogatives judiciaires. L'ambassadeur de l'Etat poursuivi est évidemment membre de ce comité, devenant du coup juge et partie, en contradiction avec... la convention européenne des droits de l'homme, selon laquelle *« toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement (...) par un tribunal indépendant et impartial »*.

Les prérogatives du comité des ministres lui permettent de noyer à l'occasion tel ou tel dossier dans les méandres de la procédure, à la grande satisfaction des Etats. Le verrouillage est efficace, comme l'a constaté à ses dépens Rolf Dobbertin, un chercheur de nationalité ouest-allemande installé en France et accusé d'espionnage scientifique au profit de l'autre Allemagne. Gardé à vue six jours par décision du parquet de feu, la Cour de sûreté de l'Etat et détenu sans jugement pendant quatre ans et trois mois, il saisit la commission de Strasbourg qui constata la violation, à son détriment, de la convention européenne des droits de l'homme. Le dossier traîne aujourd'hui devant le comité des ministres. Selon toute vraisemblance, il ne se dégagera pas en son sein la majorité des deux tiers requise pour condamner un Etat, la France. Bizarrement, les représentants de celle-ci s'acharnent à présenter comme conforme à la convention un délai de garde à vue de six jours, vilipendé des années durant par tout ce que le Parti socialiste compte de défenseurs pointilleux des libertés.

Les manœuvres auxquelles se livre la France, comme les autres Etats, pour échapper aux désagréments d'une condamnation, risquent d'échouer à l'occasion de deux affaires d'écoutes téléphoniques que la commission vient de déclarer recevables. La Cour de cassation autorise depuis longtemps la pratique, par les magistrats instructeurs, d'écoutes téléphoniques, se référant à un article du code de procédure pénale rédigé en termes fort vagues : *« Le juge d'instruction procède, conformément à la loi, à tous les actes d'information qu'il juge utiles à la manifestation de la vérité. »*

Ce n'est pas la première fois que des victimes d'écoutes téléphoniques s'offusquent d'un tel flou, sans parvenir à ébranler la Cour de cassation. Cette fois, cependant, l'affaire risque de remonter jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme, et le risque est majeur : il y a quatre ans, celle-ci n'avait pas hésité à condamner la Grande-Bretagne pour de telles pratiques, arguant que le droit anglais et gallois en matière d'écoutes lui paraissait *« assez obscur »*.

En résumé, la France risque, dans les années à venir, des condamnations répétées à Strasbourg si le gouvernement ne réglemente pas précisément lesdites écoutes. Quel homme politique aura l'audace d'ouvrir ce débat, véritable boîte de Pandore ?

Le survol des cent soixante-quinze arrêts rendus par la Cour donne une idée de la diversité de ses préoccupations. Le Royaume-Uni a ainsi été condamné sur plainte de trois ouvriers des chemins de fer licenciés parce qu'ils refusaient, en application d'un accord de *closed shop*, une affiliation obligatoire à un syndicat. Récemment, ce fut au tour de la Suisse d'être montrée du doigt. Le tribunal de Lausanne avait interdit à un certain F... de se remarier avant trois ans sous prétexte qu'il avait déjà divorcé trois fois.

Discrédit

De nombreuses condamnations sont également prononcées par la Cour pour inobservation d'un article de la convention qui prévoit que *« toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue (...) dans un délai raisonnable »*. Peut-être les institutions de Strasbourg devraient-elles commencer, sur ce point, à balayer devant leur porte. Car il faut aujourd'hui attendre six ans pour que la Cour se prononce sur une affaire (quatre ans en moyenne devant la commission, deux devant la Cour). Cela a pour conséquence de *« jeter le discrédit chez les juristes et dans l'opinion publique sur le mécanisme de contrôle institué par la convention »*. Ce jugement sévère a été émis à Vienne (Autriche) en 1985 lors d'une conférence ministérielle du Conseil de l'Europe. Il émane de Pierre Aubert, alors chef du département fédéral des affaires étrangères de Suisse.

Nombreux sont ceux qui, comme lui, estiment qu'il faut revoir la procédure afin de permettre à la commission, l'organe de filtrage, de travailler plus vite. Un « protocole additionnel » à la convention européenne des droits de l'homme a été adopté en ce sens, mais il n'est toujours pas entré en vigueur. Les mêmes parlent, comme M. Aubert, d'un *« incontestable et regrettable chevauchement »* entre la commission et la Cour, — ce qui saute aux yeux, — et ils suggèrent de fusionner les deux juridictions. D'interminables discussions ont lieu sur ce thème, dont on peut prédire qu'elles n'aboutiront pas. Ce serait renforcer les pouvoirs de la Cour, accroître son autorité, et cela, sans le dire, les Etats, jaloux de leur souveraineté, ne le veulent pas.

Ces dysfonctionnements n'empêchent pas la convention européenne des droits de l'homme de faire à présent partie du paysage juridique français. Les cours et les tribunaux y font davantage référence, y compris le Conseil d'Etat, longtemps réticent. Aucune loi civile ou pénale n'est désormais conçue sans que le ministère de la justice examine sa conformité à la convention et, surtout, à la jurisprudence de la commission et de la Cour. La peur du gendarme (une condamnation par la Cour) n'y est pas pour rien. Mais cette attention témoigne aussi de la réussite des institutions de Strasbourg, discret mais efficace système de protection des droits de l'homme en Europe occidentale.

BERTRAND LE GENDRE.

« Sécurité absolue »

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

L'obsession de la sécurité a eu le dessus dans l'est de la France et singulièrement à Strasbourg. La consigne est claire : *« Nous devons au pape une sécurité absolue dans la mesure où une sécurité peut être absolue »*, a indiqué M. Madhi Hacène, préfet de région. Des milliers de barrières métalliques sont ainsi venues hérisser les grandes artères de la ville, dans la nuit de vendredi à samedi.

Jean-Paul II sera protégé en permanence par six « super-suisses » du Vatican — ses gardes du corps personnels — et une quarantaine de spécialistes de la protection rapprochée du ministère de l'intérieur. Comme toujours, deux « papamobiles » à l'épreuve des balles seront à sa disposition. Mais le pape devrait faire son entrée au stade de la Meinau, dans la banlieue de Strasbourg, à l'occasion de sa rencontre, samedi soir, avec 40 000 jeunes Européens, à bord d'un nouveau véhicule plus léger, afin de ne pas endommager la cendrée.

Placé sous verre, le pape sera aussi en d'autres occasions, comme lors de son adresse sur le parvis de la cathédrale de Strasbourg, dimanche après-midi : une paroi transparente et courbe a été spécialement commandée. Ces précautions exceptionnelles — quelque 10 000 policiers et gendarmes se relayeront durant quatre jours — ont été décidées au cours de multiples réunions depuis le début de l'année 1988. Des postes de commandement avancés ont été prévus sur chacun des sites où se rendra Jean-Paul II. Ils seront en liaison directe avec l'état-major de la préfecture.

Tout autour de la résidence temporaire du pape à Strasbourg, au centre culturel Saint-Thomas, des mesures strictes ont été adoptées. Plusieurs villas riveraines ont été visitées et les voisins ont été fermement invités à ne recevoir chez eux durant quatre jours que des personnes dont ils peuvent garantir le sérieux.

L. G.

• **FOOTBALL : Coupes d'Europe.** — Le tirage au sort du deuxième tour des Coupes d'Europe de football a eu lieu, vendredi 7 octobre à Zurich (Suisse). Monaco affrontera en Coupe des clubs champions le FC Bruges (Belgique) et Bordeaux rencontrera Ujpest Dosza (Hongrie). Les deux clubs français se déplaceront à l'aller le 26 octobre avant de recevoir leurs adversaires le 9 novembre.

• **Manifestation de lycéens à Paris.** — Quelque cinq cents lycéens de trois départements de la périphérie parisienne ont manifesté, vendredi 7 octobre après-midi à Paris, de Saint-Germain-des-Prés au ministère de l'éducation nationale, rue de Grenelle, aux cris de *« Jospin, des sous pour les lycéens »*. Ce mouvement avait reçu le soutien des Jeunesses communistes et de la CGT.

Les inondations de Nîmes

L'arrêté sur l'état de catastrophe naturelle publié au « Journal officiel »

L'arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle concernant la ville de Nîmes et soixante-dix autres communes de son arrondissement a été signé, vendredi 7 octobre, et publié au *Journal officiel* du samedi 8 octobre. Cet arrêté, paraphé par M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget ; M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, et M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, permet de débloquer toute la procédure prévue par la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle, notamment en matière de dommages qui échappent, en temps normal, au champ couvert par les assurances.

Le ministère de l'intérieur, dans un communiqué publié vendredi soir, a d'ailleurs indiqué que le préfet du Gard ferait très rapidement connaître les mesures prises et mises en œuvre, dans le cadre de l'arrêté, pour apporter toute l'aide indispensable à la population sinistrée.

Pour atténuer les effets des crues-éclairs

Petites retenues et réseau d'alerte

L'ampleur et le caractère exceptionnel de la catastrophe de Nîmes suscitent — déjà — des essais d'explication. On pense d'abord à l'urbanisation qui imperméabilise les sols : l'eau ne peut pas s'infiltrer dans les surfaces goudronnées ou occupées par les constructions ; elle est donc obligée de ruisseler, grossissant d'autant les écoulements de surface. Les 350 kilomètres carrés du petit bassin versant aboutissant à Nîmes sont effectivement urbanisés en bonne partie. Mais l'urbanisation n'y est pas récente.

On accuse aussi le diamètre trop petit des tuyaux par lesquels l'« *oued* » (1) Cadereau passe sous la ville. Comme dans beaucoup de villes qui ont enterré leur modeste cours d'eau, ce diamètre a été très probablement calculé en fonction de la crue décennale (celle qui peut se produire, en moyenne, une fois par décennie). Mais il est évident que l'inondation du 4 octobre relève plutôt de la crue centennale (celle qui se produit, en moyenne, une fois par siècle).

En outre, un autre facteur a sûrement joué. Comme dans toutes crues, les eaux furieuses charriaient des volumes très importants de boue et d'innombrables débris et objets de toutes sortes et de toutes tailles. Or boues et débris colmatent, bien évidemment, tuyaux ou canaux. Si bien que les modèles qui permettent de calculer les écoulements d'eau propre sont inapplicables aux écoulements des eaux chargées.

On pourrait penser, pour l'avenir, à un mode de prévention : la construction, sur les pentes du bassin versant, de petites retenues. Celles-ci ne pourraient certes pas stocker des volumes d'eau aussi énormes. Mais, en produisant une rupture du débit, elles feraient décanter les eaux qui seraient obligées de « lâcher » une partie des boues et débris qu'elles transportent. Les ouvrages nécessaires à l'écrêtage des crues ont été entrepris depuis plusieurs années dans les bassins versants des grands fleuves français. Il faudrait sans doute maintenant penser aux petits bassins versants et y faire les travaux, plus modestes mais probablement fort utiles, qui protégeraient, au moins en partie, ces petits bassins. En particulier dans la zone méditerranéenne où les « crues-éclairs » sont des phénomènes classiques.

Selon l'agence Reuter, un rapport, commandé en 1982 par la ville de Nîmes au laboratoire d'hydrologie de l'université des sciences et techniques du Languedoc à Montpellier et au cabinet d'études Gaxieu de Béziers, soulignait la nécessité de construire de telles retenues. Ce rapport n'a guère été suivi de réalisation. Et, de toute façon, les spécialistes du cabinet Gaxieu reconnaissent que les retenues n'auraient été que très partiellement efficaces avec le déluge exceptionnel du 4 octobre.

On peut aussi songer à un réseau d'alerte qui serait déclenché grâce à des capteurs répartis sur le bassin versant. C'est ce sur quoi travaille l'école des mines de Saint-Etienne, en collaboration avec les services municipaux de cette ville. L'étude a déjà élaboré un logiciel adaptable aux bassins versants à forte pente.

YVONNE REBEYROL.

(1) Selon le *Larousse encyclopédique*, « oued » est le *« nom servant à désigner les rivières d'Afrique du Nord, puis appliqué à la géographie générale à tous les cours d'eau intermittents des régions sèches où l'alimentation s'effectue presque uniquement par ruissellement »*.

• **Solidarité avec Nîmes.** — La Fondation de France rappelle qu'elle dispose d'un compte d'urgence et qu'elle recueille les dons des particuliers et des entreprises qui voudraient venir en aide aux sinistrés des inondations de Nîmes. Les dons peuvent être versés au crédit du compte CCP 369 G ou par chèques bancaires à l'ordre de la Fondation de France, adressés à Fondation de France, Opération Nîmes ; 40, avenue Hoche, 75008 Paris.

Chronologie

ÉTRANGER

Septembre 1988 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du *Monde* où est rapporté l'événement cité.

par ÉDOUARD MASUREL

1ᵉʳ. – CHILI : Les derniers opposants condamnés à l'exil sont autorisés à regagner leur pays. Le 24, Mme Hortensia Bussi, veuve du président Allende, rentre à Santiago après quinze ans d'absence forcée, tandis que l'opposition multiplie les réunions et les manifestations en faveur du non au plébiscite du 5 octobre (3, 6, 10, 13, 15, 17, 18-19, 22, 23 et du 27/IX au 3/X).

2. – BRESIL : La nouvelle Constitution est adoptée après dix-neuf mois de session tumultueuse de l'Assemblée constituante (4-5 et 6).

3. – SINGAPOUR : Aux élections législatives, le Parti d'action populaire de M. Lee Kuan Yew, premier ministre depuis 1959, remporte 80 des 81 sièges du Parlement (3 et 6).

8. – BANGLADESH : La décrue s'amorçant, l'aéroport de Dacca, sous les eaux depuis le 2, est rouvert, ce qui facilite l'arrivée de l'aide internationale, alors que la famine et les épidémies menacent, après des inondations d'une ampleur sans précédent, qui ont recouvert les trois quarts du pays, faisant des centaines de morts et des millions de sans-abri (du 1ᵉʳ au 15, 17, 23 et 25-26).

9-17. – AMERIQUE : Le cyclone Gilbert, le plus violent jamais enregistré dans les Caraïbes et le golfe du Mexique, se déplace des Petites Antilles aux côtes du Texas en provoquant plus de trois cents morts et des dégâts considérables, surtout à la Jamaïque et au Mexique (du 15 au 22).

10-19. – VATICAN : Pour son premier voyage en Afrique australe, Jean-Paul II se rend au Zimbabwe, au Botswana, au Lesotho, au Swaziland et au Mozambique. Le 14, le pape est contraint par le mauvais temps de faire une escale à Johannesburg : après s'être entretenu avec le ministre sud-africain des affaires étrangères, il gagne par la route Maseru (Lesotho), où une prise d'otages s'achève par la mort des quatre « terroristes » et de deux pèlerins (du 11 au 20).

11. – ETATS-UNIS : Le Suédois Mats Wilander remporte les Internationaux de tennis de Flushing-Meadow : après une finale de près de cinq heures il bat en cinq sets Ivan Lendl et le dépossède de la première place mondiale qu'il occupait depuis cent cinquante-six semaines. Le 10, la victoire de l'Allemande de l'Ouest Steffi Graf dans le tournoi féminin lui a permis de réussir le grand chelem, c'est-à-dire gagner dans la même année les championnats d'Australie, de France, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis (du 30/VIII au 13/IX).

12. – LIBAN : Le dernier otage ouest-allemand, Rudolf Cordes, enlevé le 17 janvier 1987, est libéré à Beyrouth (13 et 14).

12-14. – FRANCE-TUNISIE : M. Zine El Abidine Ben-Ali, chef de l'Etat tunisien, se rend en France pour une visite d'Etat (10 et du 13 au 16).

12-16. – URSS : M. Mikhaïl Gorbatchev, de retour de vacances, se rend dans la région de Krasnoïarsk en Sibérie orientale. Ses dialogues avec la population, qui l'interpelle sur la lenteur des effets de sa politique sur le vie quotidienne, sont retransmis par la télévision. Il prononce, le 16, un discours sur le désarmement et la sécurité en Asie. Mais son offre de transformer en centre spatial international le radar géant de Krasnoïarsk est rejetée par Washington, qui demande son démantèlement (du 14 au 19 et 27).

13. – ETATS-UNIS : Washington commence à payer les arriérés (708 millions de dollars au total) de la contribution américaine au budget de l'ONU (15).

13. – INFORMATIQUE : Neuf constructeurs de micro-ordinateurs américains, japonais et européens décident de s'unir contre IBM, accusé de vouloir verrouiller le marché (10 et 15).

13. – IRAN-IRAK : Les négociations à Genève sont suspendues et Bagdad refuse de les reprendre à New-York en raison d'une *« campagne américaine contre l'Irak »*. Fin août et début septembre, l'armée irakienne a lancé une vaste offensive contre les autonomistes kurdes, qui a provoqué l'exode de près de 100.000 Kurdes vers la Turquie et au cours de laquelle des villages auraient été bombardés à l'arme chimique : le 8, Washington a officiellement condamné l'Irak, contre lequel le Sénat américain a réclamé le 9 des sanctions économiques. Une demande d'enquête, adressée à l'ONU par douze pays occidentaux, est repoussée par Bagdad et Ankara (du 2 au 21 et du 25 au 30/IX, 2-3/X).

13-14. – PROCHE-ORIENT : M. Yasser Arafat se rend à Strasbourg à l'invitation du groupe socialiste du Parlement européen. Son discours, prononcé le 13 devant les députés socialistes européens, reste ambigu sur la reconnaissance d'Israël par l'OLP. Tant cette visite que la rencontre, le 14, avec M. Roland Dumas, ministre français des affaires étrangères, sont critiquées en Israël ainsi que par des organisations juives en France et dans d'autres pays de la CEE (2, 8, 9, du 11 au 17 et 21).

17. – CORÉE DU SUD : Le président Roh Tae Woo ouvre les XXIᵉˢ Jeux olympiques, marqués par une participation record de cent soixante pays. Le 24, le Canadien Ben Johnson remporte la finale du 100 mètres en battant son propre record du monde mais, le 27, convaincu de dopage, il est disqualifié (10, 14 et à partir du 17).

17. – HAITI : Le général Henri Namphy est destitué par *« les sous-officiers et les soldats de la garde présidentielle »*. Le pouvoir est confié au général Prosper Avril qui forme, le 19, un gouvernement civil modéré et promet des élections libres dans un délai de deux ans, avant de procéder à une profonde épuration de l'armée et de l'administration (13, 15, 16, du 20 au 27 et 29/IX, 2-3/X).

18. – BIRMANIE : L'armée renverse le président Maung Maung, nommé le 19 août. Le général Saw Maung, un fidèle du général Ne Win, est placé à la tête de l'Etat et une sanglante répression provoque la mort de près de mille personnes. La junte militaire promet qu'une fois l'ordre rétabli des élections libres seront organisées. Tandis que l'opposition populaire accepte de former des partis politiques, les fonctionnaires et ouvriers sont contraints sous la menace de reprendre le travail après six semaines de grève (du 2 au 27 et 29/IX, 4/X).

18. – SUÈDE : Les élections législatives consacrent la prééminence du Parti social-démocrate, qui, avec 157 (– 2) des 349 sièges, et grâce au soutien du Parti communiste (21 sièges ; + 2), conserve le pouvoir. L'entrée au Parlement des Verts du Parti de l'environnement (20 sièges) se fait au détriment des formations de l'opposition de centre-droit (151 sièges ; – 20) (9, 17 et 20).

19. – ALGÉRIE : Le président Chadli récuse le concept de binationalité alors que des mères françaises d'enfants de pères algériens protestent contre le refus des autorités algériennes d'autoriser leurs enfants à continuer leurs études dans les établissements d'enseignement français (6, 7, 10, 11-12, 21, 23 et 27).

19. – ISRAEL : En lançant son premier satellite, Israël devient le huitième pays capable de procéder à la mise sur orbite d'un engin spatial (20, 21 et 22).

19. – POLOGNE : Alors qu'un processus de négociation est engagé entre le pouvoir et l'opposition, le Parlement accepte la démission du gouvernement de M. Zbigniew Messner par 359 voix contre 1 et 17 abstentions. Le 26, M. Mieczyslaw Rakowski, un fidèle du général Jaruzelski, est nommé premier ministre (du 2 au 22, 27, 28 et 29).

20. – CÉE : Mᵐᵉ Margaret Thatcher, lors d'un discours prononcé devant le Collège d'Europe à Bruges, plaide pour une Europe des patries et libérale (22, 23 et 27).

20. – JAPON : L'état de santé de l'empereur Hirohito, atteint d'un cancer du pancréas, est jugé *« critique »* par les médecins (du 21 au 30).

21. – URSS : D'importants renforts de l'armée sont envoyés à Erevan, capitale de la République d'Arménie, ainsi que dans le Haut-Karabakh, où le couvre-feu est imposé, après la reprise de l'agitation nationaliste. La grève générale est interrompue le 30 à Erevan, mais se poursuit à Stepanakert, capitale du Haut-Karabakh (11-12, 13, 16 et du 18 au 28/IX, 1ᵉʳ et 2-3/X).

22. – LIBAN : L'élection présidentielle ne peut se tenir avant le terme officiel du mandat du président Amine Gemayel, le camp chrétien ayant refusé, le 18, l'accord syro-américain sur un candidat de compromis, M. Mikhael Daher. A partir du 23, le pays n'a plus de chef de l'Etat, mais est doté de deux gouvernements : l'un militaire, nommé le 22 par M. Gemayel et dirigé par le général Michel Aoun, chrétien maronite et commandant en chef de l'armée, l'autre civil, dirigé par M. Salim Hoss, premier ministre musulman par intérim depuis juin 1987 (4-5, 13, 14 et du 17 au 30/IX, 2-3/X).

22-29. – FINANCES MONDIALES : La coopération monétaire entre les sept pays les plus industrialisés et l'allégement de la dette des pays les plus pauvres sont au centre des discussions de l'assemblée générale du FMI et de la Banque mondiale, réunie du 27 au 29 à Berlin, ainsi que des réunions financières qui la précèdent. Le 26, une poussée du dollar à 1,88 DM, 134 yens et 6,43 F est aussitôt freinée par des interventions concertées des banques centrales (16 et du 21/IX au 4/X).

26. – ONU : M. Ronald Reagan propose, devant l'Assemblée générale des Nations unies, la convocation d'une conférence internationale pour parvenir à l'interdiction totale des armes chimiques. Cette initiative est accueillie favorablement tant par l'URSS que par les pays de l'OTAN. Le 27, comme M. Reagan, M. Edouard Chevardnadze rend hommage à l'action de l'ONU. Le 29, tandis que Paris est choisi pour accueillir la conférence sur le désarmement chimique, M. François Mitterrand annonce, à la tribune de l'ONU, que la France renonce à réclamer la possibilité de constituer un stock minimal de sécurité d'armes chimiques pendant les dix ans prévus pour la destruction des arsenaux existants. M. Mitterrand, arrivé le 28 aux Etats-Unis, rencontre M. Reagan le 29 avant de regagner Paris (du 27/IX au 3/X).

26-27. – ISRAËL : Six Palestiniens sont tués dans les territoires occupés où un regain de violence est constaté depuis le 17. Le nombre des blessés augmente en raison de l'utilisation par l'armée de nouvelles balles en plastique (2, 8, 9, 11-12, 16, 20, 22 et du 25/IX au 3/X).

26-29. – AFRIQUE AUSTRALE : Les négociations quadripartites (Afrique du Sud, Angola, Cuba, Etats-Unis) de Brazzaville, après celles des 7 et 8, ne permettent pas de s'accorder sur un calendrier de retrait des troupes cubaines d'Angola (du 3 au 12, 21 et du 24/IX au 1ᵉʳ/X).

27. – AFGHANISTAN : Alors que se multiplient les explosions de roquettes tirées par la résistance à Kaboul, Moscou dénonce les *« violations ininterrompues »* de l'accord de Genève du 15 avril (27, 29 et 30).

28. – ISLANDE : M. Steingrimur Hermannsson forme un gouvernement minoritaire de centre-gauche, après la démission, le 17, du cabinet de M. Thorsteinn Palsson en raison de dissensions au sein de la coalition de centre-droit au pouvoir depuis juillet 1987 (20, 25-26, 27 et 30).

29. – ÉGYPTE-ISRAËL : L'enclave de Taba, près d'Eilat, sur la mer Rouge, est attribuée à l'Egypte par la commission d'arbitrage internationale chargée de régler le litige frontalier. Israël avait refusé d'évacuer ce kilomètre carré de plage lors de son retrait du Sinaï en 1982 (29 et 30/IX, 1ᵉʳ/X).

29. – ESPACE : Les Etats-Unis lancent une navette après trente-deux mois d'interruption due à l'explosion de *Challenger*. Les cinq astronautes de *Discovery* regagnent la Terre le 3 octobre après avoir parfaitement rempli leur mission (13, 18-19 et du 29/IX au 5/X).

29. – ESPACE : Les Etats-Unis signent, après trois ans de négociations, un accord avec l'Europe, le Canada et le Japon pour la construction de la future station spatiale habitée Freedom (1ᵉʳ/X).

29. – NORVÈGE : Le prix Nobel de la paix est attribué aux Forces des Nations unies pour le maintien de la paix (29 et 30/IX, 1ᵉʳ/X).

30. – PAKISTAN : Plus de deux cent cinquante personnes sont tuées au cours d'affrontements interethniques qui se prolongent les 1ᵉʳ et 2 octobre à Hyderabad et à Karachi (2-3 et 4).

30. – URSS : Une session du comité central du parti, convoquée à l'improviste, approuve une vaste réforme de ses structures ainsi que la mise à l'écart de la vieille garde conservatrice : six dirigeants, dont M. Andreï Gromyko, sont évincés du secrétariat ou du bureau politique, où M. Egor Ligatchev devient responsable de l'agriculture en cédant le secteur-clé de l'idéologie à M. Vadim Medvedev. M. Mikhaïl Gorbatchev, que le Soviet suprême nomme, le 1ᵉʳ octobre, chef de l'Etat, en remplacement de M. Gromyko, annonce une accélération du programme de réforme (du 30/IX au 4/X).

30. – VIETNAM : Mort de Truong Chinh, chef de l'Etat de 1981 à 1987 (2-3).

FRANCE

1ᵉʳ. – Les propos de M. Raymond Barre, estimant dans *Paris-Match* que les grandes orientations fixées par M. Mitterrand correspondent *« à ce qui est nécessaire à la France »*, sont critiqués au RPR et à l'UDF. A Loctudy (Finistère), devant les jeunes démocrates-sociaux, M. Barre souhaite la constitution d'une *« force de gouvernement »* capable de réussir une coalition avec les socialistes (2 et 3).

2. – *« Durafour-crématoire »*, le calembour de M. Jean-Marie Le Pen sur le ministre de la fonction publique suscite une indignation unanime dans la classe politique ainsi qu'une crise au sein du Front national. Tandis que M. Barre demande, le 5, afin d'*« empêcher tout marchandage »* avec l'extrême droite, l'interdiction des fusions de listes entre les deux tours des municipales, le RPR décide, le 8, de *« condamner toute alliance électorale, nationale ou locale, avec le Front national »* (du 4 au 23 et 30/IX, 1ᵉʳ/X).

2. – M. Michel Rocard souligne devant les jeunes de son courant réunis à Vitrolles que le gouvernement a un *« projet »* qui lie les préoccupations quotidiennes aux objectifs à long terme (3 et 4-5).

2. – M. Lionel Jospin préconise la conclusion d'un *« contrat social »* entre l'Etat, les régions et les syndicats d'enseignants afin de confirmer *« la nouvelle priorité accordée à l'éducation nationale »* (du 2 au 7).

2. – M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, modifie le programme de construction de nouvelles prisons lancé par M. Albin Chalandon, son prédécesseur. Le nombre de places est ramené de 15 000 à 13 000, réparties sur 25 sites (du 4 au 9).

5. – Le professeur Léon Schwartzenberg, invité de « L'heure de vérité » sur Antenne 2, deux mois après sa démission forcée du gouvernement, obtient à la fin de l'émission le niveau record de 93 % d'opinions favorables (7 et 11-12).

8. – M. André Sainjon, considéré comme proche des rénovateurs communistes, démissionne de son poste de secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT (14, 15, 17 et 18-19).

9. – M. Rocard exprime dans *l'Expansion* ses réticences sur le calendrier d'harmonisation des taux de TVA proposé par la Commission européenne d'ici à 1993 (du 9 au 15, 20, 21 et 22).

9. – Les professeurs Milliez, Schwartzenberg et Chermann lancent un *« appel solennel »* en faveur d'un *« dépistage généralisé, mais volontaire »* du SIDA (du 10 au 13).

9. – M. Franz-Olivier Giesbert passe de la direction de la rédaction du *Nouvel Observateur* à celle du *Figaro* (11-12 et 24).

12. – Les sept experts de l'audiovisuel nommés le 4 juillet remettent leurs propositions de réformes au gouvernement. Du 20 au 22, M. Rocard consulte MM. Mauroy (PS), Méhaignerie (CDS), Juppé (RPR), Léotard (PR) et Marchais (PC) sur l'institution destinée à remplacer la CNCL (13, 15, 16, 22, 24 et 29).

12. – L'entrée de Canal Plus dans le capital d'Havas est confirmée. Elle est destinée à rééquilibrer le pouvoir au sein du « noyau dur », formé en 1987 lors de la privatisation et constitué de proches du RPR (15, 16 et 29).

12. – L'UAP annonce un accord d'alliance avec Sun Life, quatrième compagnie d'assurance-vie britannique, dans la perspective du marché unique européen (13 et 23/IX, 2-3/X).

13. – M. Michel Delebarre confirme que l'Airbus A-320 doit être piloté à deux, et non à trois comme le demandent des pilotes et mécaniciens d'Air Inter qui font grève en semaine, le matin avant 8 heures, depuis six mois (1ᵉʳ, 8, 14, 15, 22, 24 et 25-26).

14. – Le conseil des ministres approuve le plan pour l'emploi présenté par M. Rocard. Tout en prévoyant de nouvelles mesures sociales, il met l'accent sur le traitement économique du chômage en allégeant le coût de la main-d'œuvre pour les PME (6, 8, du 14 au 17, 21 et 27).

16. – M. Rocard assiste à Toulon au retour du porte-avions *Clemenceau* qui était chargé depuis juillet 1987 de *« protéger les intérêts français »* dans la région du Golfe (6, 17 et 18-19).

18. – Les deux candidats du RPR sont élus lors de législatives partielles dans l'Oise (10, 13, 18-19 et 20).

21. – Le conseil des ministres adopte le projet de budget pour 1989, qui ramène le déficit de 115 à 100 milliards de francs. L'abondance des rentrées fiscales, due à la croissance plus forte que prévu, permet d'augmenter les dépenses de 4,5 %, avec priorité à l'éducation, la recherche, la culture et l'emploi, tout en réduisant les impôts : ceux des consommateurs, par des baisses de taux de TVA, et ceux des entreprises, en ramenant de 42 % à 39 % le taux de l'impôt sur les sociétés pour les seuls bénéfices réinvestis (1ᵉʳ, 2, 6, 8, 9 et du 20 au 24).

21. – Au Conseil économique et social, le projet d'avis sur la Sécurité sociale et son financement, rédigé, à la demande du gouvernement, par M. Yvon Chotard (CNPF), est rejeté par la section des affaires sociales (9, 17, 20, 23, 28 et 29).

21. – M. Pierre Bérégovoy proteste contre la volonté des banques d'augmenter les cotisations annuelles sur les cartes bancaires. Une enquête est ouverte pour entente illicite (du 22 au 27/IX, 1ᵉʳ et 2-3/X).

22. – M. Jospin lance une campagne destinée à susciter des vocations d'enseignants parmi les étudiants. Une augmentation de 40 % du nombre de postes offerts aux concours de recrutement est prévue pour 1989, alors que 3 066 des 16 268 postes mis aux concours en 1988 n'ont pu être pourvus (20 et 23).

22. – L'indice CAC de la Bourse de Paris atteint 371,6, retrouvant son niveau d'avant le krach d'octobre 1987. Le 30, il s'inscrit à 380,2, en hausse de près de 10 % en un mois et de 35,6 % depuis le début de l'année (24 et 25-26/IX, 2-3/X).

22. – En août, le déficit du commerce extérieur s'est élevé à 9 milliards de francs, le nombre des chômeurs a diminué de 0,1 % et les prix ont augmenté de 0,3 % (17, 24 et 28/IX, 1ᵉʳ/X).

23. – La commercialisation du produit abortif RU 486 est autorisée, mais il ne pourra être utilisé que dans les centres d'orthogénie (24 et 25-26).

25. – Le premier tour des élections cantonales est marqué par un taux record d'abstentions (50,87 %) qui provoque un débat sur le regroupement des scrutins locaux. Le rapport des forces entre la droite (50,29 % dont 5,24 % pour le FN) et la gauche (47,86 % dont 13,39 % pour le PC) varie peu par rapport aux cantonales de mars 1982 qui concernaient les mêmes cantons (8 et à partir du 14).

26. – M. Henri Emmanuelli, numéro deux du PS, met en cause le *« discours sur l'ouverture »* et la *« politique consensuelle »* de M. Rocard pour expliquer le taux élevé d'abstentions aux cantonales (du 27 au 30).

26. – Le mouvement de protestation des surveillants de prison s'étend : ils refusent d'extraire ou d'incarcérer les détenus et bloquent les parloirs avec les avocats (13, 15, 16, 17, 23, 25-26 et à partir du 29).

27. – M. Jacques Friedmann, président d'Air France, est remplacé par M. Bernard Attali (29).

28-29. – Des achats massifs d'actions Bouygues font monter le cours du titre de 44 %, avant une rechute de 16,5 %, le 30. En deux semaines, près de 16 % du capital ont changé de mains (à partir du 30).

29. – Les infirmières suivent à 80 % un mot d'ordre de grève national (18-19, 22, 25-26 et du 29/IX au 1ᵉʳ/X).

30. – Le travail reprend dans l'audiovisuel public après deux semaines d'un conflit de grande ampleur, marqué par des grèves dans toutes les sociétés du service public, dont Antenne 2, FR 3 et Radio-France (8 et du 14/IX au 3/X).

CULTURE

4-5. – La tournée mondiale de concerts rock, organisée à l'initiative d'Amnesty International pour célébrer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, passe par Paris au Palais omnisports de Bercy (4-5 et 6).

5. – Mort de Gert Froebe, acteur allemand (7).

9. – *La Légende du saint buveur*, film italien d'Ermanno Olmi, obtient le Lion d'or de la 45ᵉ Mostra de Venise (du 30/VIII au 12/IX).

13. – La IIIᵉ Biennale internationale de la danse s'ouvre à Lyon avec pour thème : Quatre siècles de danse en France (15, 18-19 et 20).

16. – Une rétrospective de l'ensemble de l'œuvre électroacoustique et concrète composée depuis quarante ans par Pierre Henry commence au Musée d'art moderne de la ville de Paris (20).

17. – *Les Soldats*, opéra de Bernd-Aloïs Zimmermann, mis en scène par Harry Kupfer, ouvre le Festival d'art contemporain Musica de Strasbourg (20/IX et 1ᵉʳ/X).

21. – Le Musée d'Orsay présente les œuvres de jeunesse (1859-1872) de Cézanne (21).

23. – Le Festival d'automne consacre un hommage à Karlheinz Stockhausen : son dernier opéra, *Montag aus Licht*, est présenté, en version de concert, au Théâtre des Champs-Elysées et un cycle de musique de chambre (trois créations mondiales et dix françaises) est donné en dix concerts à l'Opéra-Comique (22 et 27/IX, 1ᵉʳ/X).

24. – Quatre-vingt-dix tableaux de Vieira da Silva sont exposés au Grand Palais pour les quatre-vingts ans de l'artiste portugaise (24).

24. – Mort de Louise Leiris, propriétaire d'une très importante galerie de tableaux à Paris (2-3/X).

27. – Jacqueline Maillan et Michel Piccoli interprètent au Théâtre du Rond-Point *le Retour au désert*, comédie de Bernard-Marie Koltès, mise en scène par Patrice Chéreau (28/IX et 8/X).

28. – La sortie en France de *la Dernière Tentation du Christ*, de Martin Scorsese, est accueillie par des manifestations, parfois violentes. Le film, contesté par la hiérarchie catholique, provoque des attaques très vives d'organisations religieuses traditionalistes ou intégristes dans le monde entier (1ᵉʳ, 4-5, 7, 8, 9, 22, 24, 27, 29 et 30).

Un choix d'enquêtes et de reportages

– JAPON : les répercussions sociales de la prospérité (1ᵉʳ).
– CHINE : le renforcement des pressions sur le Tibet (2).
– FRANCE : la rentrée littéraire (2 et 23).
– URSS : l'énorme scandale de la « Mafia ouzbèke » (4-5).
– MÉDECINE : le traitement des calculs urinaires (7).
– ÉTATS-UNIS : les marginaux dans la campagne présidentielle (8).
– CAMPUS : des lycées au secours des régions (8).
– CANADA : des Indiens en quête d'une identité (8).
– CORÉE DU SUD : à l'heure olympique (9).
– FRANCE : les disparus de Mourmelon (9).
– FRANCE : la réforme de l'aide au logement (9).
– AFFAIRES : la plus grande agence de « pub » (10).
– FRANCE : le « justicier masqué » de Radio-Skyrock (13).
– BURKINA-FASO : la politique de « rectification » de Blaise Campaoré (14).
– MÉDECINE : des médicaments détournés comme stupéfiants (14).
– OLYMPISME : le système Samaranch au CIO (15).
– CAMPUS : la flambée des MBA européens (15).
– AFFAIRES : l'or des JO (17).
– SCIENCES : le 25ᵉ anniversaire de la théorie de la tectonique des plaques (21).
– ISRAËL : le problème palestinien (22).
– CAMPUS : l'accueil et l'orientation des étudiants (22).
– AFFAIRES : les Japonais investissent en France (24).
– FRANCE : Marseille en chantier (27).
– MÉDECINE : empreintes génétiques, les scellés du vivant (28).
– RFA : M. Genscher, champion de l'Ostpolitik (29).
– JAPON : la nation la plus homogène qui soit (30).

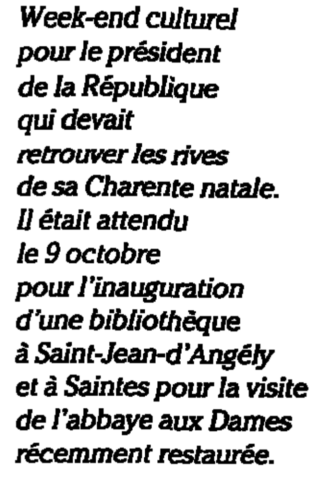


هكذا من الأصل

PATRIMOINE

La rénovation de l'abbaye aux Dames à Saintes

Un enjeu à long terme



Week-end culturel pour le président de la République qui devait retrouver les rives de sa Charente natale. Il était attendu le 9 octobre pour l'inauguration d'une bibliothèque à Saint-Jean-d'Angély et à Saintes pour la visite de l'abbaye aux Dames récemment restaurée.



JEAN-LUC LUYSSEN

Vendredi 7 octobre, en début de matinée, devant la prison de Saintes, les gardiens en grève distribuaient des tracts aux rares passants pour expliquer leur action. Quelques rues plus loin, les badauds étaient plus nombreux pour regarder les ouvriers achever, entre deux averses, le montage des gradins destinés à accueillir les spectacles du lendemain.

Ceux-ci sont donnés pour fêter la rénovation complète de l'abbaye aux Dames. Dimanche, M. Mitterrand, après l'inauguration d'une bibliothèque à Saint-Jean-d'Angély, dans le nord du département, devait admirer des bâtiments qui ont retrouvé, sinon leur état d'origine, du moins une fraîcheur et des affectations nouvelles.

L'abbaye semble avoir accumulé, au cours des sièxles, une partie des malheurs énumérés par Jacques Dufilho dans son célèbre sketch, *la Visite de la chapelle.* Dévastée par les Anglais, incendiée par les huguenots, saccagée par les sans-culottes, bombardée par les Américains, l'abbaye aux Dames est « entièrement d'époque ». De toutes les époques, bien sûr.

Elle a été fondée en 1047, son église romane est du douzième siècle. Son cloître du douzième siècle a disparu pendant un épisode de la guerre de Cent Ans. Ses coupoles, qui l'apparentaient aux basiliques de Poitiers ou d'Angoulême, brûlèrent pendant les guerres de Religions. Sa riche décoration intérieure disparut pendant la Révolution et le couvent du dix-septième siècle servit de cantonnement aux troupes impériales. Pendant tout le dix-neuvième siècle, l'ensemble des constructions, désormais propriété de la ville, fut concédé à l'armée. Le 6e régiment d'infanterie occupa les lieux jusqu'en 1919. Les militaires construisirent un étage dans l'église qu'ils percèrent d'ouvertures irrégulières. Un nouveau bâtiment fut même élevé dans l'ancien périmètre religieux. Ce dernier fut en partie détruit par un raid aérien, juste avant la Libération.

Des volumes retrouvés

Si l'église a été restaurée et rendue au culte en 1939, ses vastes dépendances laissées à l'abandon furent occupées par des familles démunies. Celles-ci s'entassèrent comme elles purent dans ces locaux délabrés.

Entreprise il y a une douzaine d'années, la campagne de rénovation a permis de redonner une belle allure aux sévères bâtiments classiques qui cernent l'église romane. Les portes dégagées laissent voir leurs décorations baroques. Les pièces débarrassées de leurs cloisons parasites ont retrouvé leurs volumes. On peut regretter l'ouverture de baies vitrées sous les arcades d'un édifice qui fait office de cafétéria ainsi que le pansement vaguement postmoderniste qui joint les deux morceaux de la caserne du siècle dernier.

Le reste de la restauration est exemplaire. D'autant que la municipalité a su reloger sur place une partie des anciens locataires dans des conditions décentes. Et que les espaces vacants ont été bourrés d'équipements culturels, qui peuvent sembler incongrus, comme cette maison de polichinelle qui doit accueillir des spectacles de marionnettes de toute l'Europe et de l'Italie en particulier, ou prestigieux comme l'Académie de musique ancienne *(voir notre encadré)*.

On trouve également, voûtés et sentant encore la chaux, des salles de concert ou des amphithéâtres pour les colloques, des espaces de travail pour les musiciens, voire des logements pour les artistes de passage. Une exposition d'œuvres graphiques de Chagall est organisée dans l'ancienne salle capitulaire. Un ensemble un peu modeste pour l'espace qui mérite mieux.

La réalisation de ce complexe culturel est un signe. Devant la désindustrialisation croissante de sa ville, le maire de Saintes, M. Michel Baron, semble décidé à jouer à fond la carte culturelle pour lui redonner le tonus qui lui manque : *« Dans l'Europe de 1993, Saintes doit s'affirmer comme la ville des grandes rencontres »*, déclare-t-il. La réouverture de l'abbaye aux Dames pourra contribuer au succès de cette ambition qu'il n'est pas seul à partager.

EMMANUEL DE ROUX.

Chœur de l'Europe

« Vous avez dû connaître tout cela en ruine », dit Philippe Herreweghe, grand patron de la musique à Saintes, nous faisant les honneurs, vendredi 7 octobre, d'une abbaye aux Dames réanimée. C'est vrai. Mais le délabrement du bâtiment — l'herbe il y a quinze ans poussait sous les dalles — n'avait pas empêché Alain Paquier, son prédécesseur, de mettre là, dès cette époque, les interprètes français à l'école des chefs de file de la nouvelle authenticité baroque. C'est par Saintes, son festival et son académie de musique ancienne, qu'est alors passée l'idée, en France, que Bach et Monteverdi ne s'interprètent pas comme Strauss et Brahms.

Paquier est allé semer ailleurs. Herreweghe, met désormais les bouchées doubles, avec des moyens financiers autrefois inespérés et selon un plan de carrière tout à fait clair. Aux activités estivales, résolument cosmopolites depuis trois ans (1987 : l'Espagne ; 1988 : l'Angleterre), s'est greffé un grand projet de formation régional avec recrutement saintongeais d'un Grand Chœur de l'abbaye aux Dames et stages étalés sur l'année autour d'un des grands monuments du répertoire choral. Ce travail de fond aboutira cette année à l'exécution du *Requiem* de Brahms sous la direction d'Herreweghe lui-même (13 juin) et à son enregistrement ultérieur chez Harmonia Mundi par cette chorale amateur.

Des individualités magnifiques

Mais oublions Saintes un instant et revenons sur le passé d'Herreweghe. En 1969, il fonde à Gand, sa ville natale, le Collegium vocale, petite formation chorale, première victoire d'une vaste campagne. *« Puis,* dit Herreweghe, *j'ai fondé en France la Chapelle royale, groupe vocal et instrumental de plus grande ampleur. Impossible de ne recruter, à l'époque, que dans les conservatoires français : la formation en musique ancienne était encore embryonnaire. La Chapelle royale comprenait donc plus de la moitié d'étrangers : le gouvernement français faisait des difficultés pour la subventionner. Récemment, j'ai changé mon fusil d'épaule : à nouveau, j'ai cherché de jeunes chanteurs français. J'en ai entendu plus de mille et gardé trente : des voix vertes, traditionnellement formées, mais belles. La nouvelle Chapelle est l'instrument qu'il faut pour le grand motet français, Mendelssohn, Fauré. »*

Le chef belge concédant que le Moyen Age et la Renaissance précoce ne sont pas son domaine, restait à occuper le terrain du pré-baroque : c'est là qu'on revient à Saintes. La dernière bataille engagée et probablement gagnée par Herreweghe, c'est l'Ensemble vocal européen, baptisé samedi et désormais basé administrativement (ainsi que *la Chapelle royale*) à l'abbaye aux Dames.

Treize chanteurs, français, belges, hollandais, anglais, un Allemand : trois sopranos, deux contre-ténors et une mezzo, quatre ténors, trois barytons-basses. Certains (comme Peter Kooy) mènent déjà une brillante carrière de soliste avec les meilleurs ensembles spécialisés. Renaud Machart (l'un des trois Français avec le contre-ténor Vincent Darras et le ténor Hervé Lamy) dirige l'ensemble contemporain Musique oblique.

Des individualités magnifiques, donc, même si le groupe flirte encore un peu avec le diapason (le contrepoint *a cappella* est, il est vrai, impitoyable) et même si dans le travail de lecture (ils ne se connaissent que depuis cinq jours !) leurs réactions sont encore un peu lentes.

Herreweghe voudrait, avec eux, modifier l'image d'austérité attachée à Lassus ou à Josquin des Prés : *« Il y a du Giotto, du Michel-Ange, de vraies folies expressives dans cette musique d'apparence froide »,* dit-il. Après les avoir entendus répéter trois heures un programmes qu'ils redonneront dans la foulée piss de dix fois avant de le ramener à Paris (1), on croit aux chances européennes de ce chœur sur le terrain du pré-baroque, jusqu'alors occupé par des ensembles anglais.

ANNE REY.

(1) Les treize membres de l'Ensemble vocal européen — ils pourraient être seize pour certains répertoires — se réuniront deux ou trois fois par an pour élaborer sur des périodes très concentrées un programme qu'ils redonneront ensuite douze fois. Ainsi ces professionnels sont-ils assurés d'un gain minimal de 20 000 F environ pour une période de travail en commun de trois semaines. Le lieu de répétition sera chaque fois choisi en fonction de la nationalité du compositeur exécuté (Madrid pour un programme Victoria en 1989). Le groupe a la caution officielle du Conseil de l'Europe, qui lui verse pour l'instant 40 000 F de subvention (l'essentiel du financement venant de l'Etat français, de la ville, de la région, de l'AFAA, mais aussi d'Eurocréation ou de la communauté flamande).

THÉATRE

Marief Guittier répète à Bobigny

Comment se passer des mots

Après vingt ans dans une troupe, La Salamandre, Marief Guittier a choisi l'indépendance. Elle en assume les inconvénients comme les avantages.

Dans la pièce de Thomas Bernhard, *Minetti*, présentée à Bobigny, il y a un personnage qui parle — l'acteur allemand Bernard Minetti, représenté par l'Anglo-Américain francophone David Warrilow, — un bouffon sarcastique (Piéral) et une femme qui écoute sans rien dire. Les rôles muets très présents sont ce que l'on appelle payants, encore faut-il que le tenant du rôle ait une personnalité extrêmement forte. Voilà pourquoi le metteur en scène, Joël Jouanneau, s'est adressé à Marief Guittier.

Dans la vie civile, Marief Guittier est quelqu'un de discret, et peut-être que le public — non professionnel en tout cas — ne connaît pas son nom. Mais si on rappelle que, pendant vingt ans, elle a joué dans pratiquement tous les spectacles de La Salamandre, il se souvient de la fille paumée dans *Attention au travail*, de la fillette malsaine dans les *Bas-Fonds*, de la pute dans *les Crachats de la lune*... Elle a même été une Agrippine sauvage dans *Britannicus*, une veuve contrainte à prendre l'identité de son mari pour travailler dans *Max Gericke* de Manfred Karge...

Après *les Crachats de la lune*, la troupe de La Salamandre — depuis 1975 Centre dramatique du Nord — s'est dissoute. Marief Guittier a enchaîné avec la reprise d'une pièce de Franz Xaver Kroetz, montée par Gilles Chavassieux, *Ni chair ni poisson* : *« J'ai eu deux ans de blanc, pour ne pas dire de chômage,* dit Marief Guittier, *pendant lesquels j'ai fait des travaux dans mon appartement, et j'ai essayé de rencontrer des gens. J'ai envoyé des lettres, vu des spectacles, essayé de me tenir au courant. Mais on ne sait jamais ce qui se prépare, il n'y a rien, pas un journal professionnel, pas un organisme qui rassemble les informations. On attend que les metteurs en scène vous fassent signe. Et, finalement, j'ai été contactée par des gens qui me connaissent : Michel Dubois, avec qui j'ai joué* l'Etalon or, *de Daniel Lemahieu, et Joël Jouanneau. »*

En France, les troupes sont rares, remplacées par des « familles », très fermées. De plus, comme la situation des metteurs en scène indépendants se fait chaque année plus précaire, les occasions pour les comédiens *free lance* de travailler dans la continuité s'amenuisent. Marief Guittier pourtant ne regrette pas son confort passé : *« Vingt ans dans la même famille, ça suffit. On est tellement protégé économiquement, et aussi intellectuellement, avec quelqu'un qui décide pour soi... On est là, dans une bulle, on a besoin de devenir adulte.*

» La difficulté, c'est qu'on n'arrive pas, en tout cas moi je n'arrive pas, à établir un projet à moyen terme. On attend, la proposition arrive, et tout de suite on s'investit sans prendre le temps de réfléchir. La plupart du temps, comme on vous engage pour ce qu'on vous a vu faire, on ne vous demande rien d'autre. Mais les quelques expériences extérieures que j'ai eues depuis mon départ de La Salamandre représentent une ouverture indispensable. Quand j'ai lu la pièce de Lemahieu, par exemple, je me suis demandé comment faire vivre sur scène cet Ovni... Peu importe le résultat, pour moi il s'agissait d'un défi auquel j'ai répondu. Même chose avec Minetti. *Je me suis dit :* « Comment être une oreille, comment me passer des mots. »

» Je regarde David Warrilow, il possède un incroyable pouvoir de concentration, il dégage une lumière. C'est passionnant de voir comment il fonctionne, comment il gère tout ça. Je ne sais pas ce que ça va donner, tout ce que je peux dire est que, pour nous, c'est bien. Joël Jouanneau est clair, les répétitions se passent sans psychodrame. Bien sûr, on ne peut pas faire de théâtre sans crises, sans passion. Cependant, il est possible d'en faire sans installer de faux rapports. Le metteur en scène possède un pouvoir sur les autres, et il l'exerce, c'est normal. Mais à partir du moment où on est d'accord avec lui, il n'a pas besoin d'en rajouter pour affirmer ce pouvoir. De toute façon, il est impossible d'aller jusqu'au bout tout en étant à côté de ce qu'il demande, puisque le spectacle tient sur sa conception. On peut le faire plus ou moins bien, mais on est forcément dedans.

Besoin d'un masque

» Personnellement, j'applique une sorte de méthode. J'ai besoin d'un masque. C'est-à-dire, par exemple, que je ne peux pas répéter dans mes vêtements. J'ai besoin de ne pas être la même sur le plateau et chez moi. J'ai besoin de donner des trucs qui ne m'appartiennent pas et, pour ça, il me faut un signe extérieur du personnage que j'interprète. Par la suite, peut-être, quand je l'ai trouvé, je peux me passer du « masque ». Je regarde autour de moi. Des gens qui marchent, des comportements. Rien à voir avec la méthode des Américains, qui vont passer des mois dans la zone quand ils jouent un clochard. Je cherche des signes de théâtre. Je travaille sur des images. J'observe. Quelquefois sur une photo, dans la rue, je rencontre un regard. La personne n'a peut-être aucun rapport avec mon personnage, mais son regard, oui.

» Jusqu'à présent, j'ai très peu tourné au cinéma. Je ne connais pas assez le travail sous cet angle pour l'aimer. Je pense d'abord théâtre. Même si, ces dernières années, dans le laxisme ambiant, on finit par trouver un peu de qualité à un peu tout. Les sujets de polémique manquent. Ma conception du métier de comédien reste encore très, je ne dirais pas militante, mais civique. J'aime ça. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

★ Maison de la culture de Bobigny, à partir du 11 octobre.

ARTS

Etienne-Martin à la Salpêtrière

Un panthéiste dans la chapelle

Hommage en trente-huit sculptures pour Etienne-Martin, chantre de la nature et barde du grand tout.

L'idée est séduisante : montrer de la sculpture contemporaine, parente pauvre de toutes les expositions, dans la somptueuse chapelle de la Salpêtrière aux voûtes hautes et aux vastes proportions.

L'idée est séduisante, mais malaisée à mettre en œuvre : il y a trop de confessionnaux, de balustrades, d'autels et de sculptures classiques dans leurs niches pour que la conjonction de l'actuel et de l'ancien ne tourne pas à la querelle ou au chaos. On le voit dès l'entrée : les bois d'Etienne-Martin sont mal à l'aise dans ce lieu. Des relations incongrues s'établissent. La patine et le grain de telle pièce abstraite semblent faire écho à la patine et au grain de telle menuiserie d'origine.

Le plâtre des *Demeures*, larges cavernes couleur de chaux, se distingue mal de la pierre des murs. On croirait que l'architecture a entrepris de dévorer et de digérer les sculptures qu'elle abrite. Seules se défendent contre le cannibalisme les assemblages peints, ceux que la polychromie et l'hétérogénéité des matériaux font ressembler à des reliquaires barbares ou à des ostensoirs papous. Rouges, bleus, verts, ornés de poils, de tissus, de cordes et d'éléments métalliques, ils affirment crûment leur primitivisme d'inspiration et de facture.

Primitivisme en effet, et poussé jusqu'au paroxysme et au système : nul bronze, nulle figure ici, à l'exception de la *Nuit d'Oppède*, manifeste néo-gauguinien et surréalisant de 1942. Avec constance et cohérence, Etienne-Martin n'a cessé depuis un demi-siècle de cultiver le même sol, celui dont sont sorties les colonnes de Brancusi.

Son travail paraît n'avoir qu'un dessein : exalter le biologique et non l'érotique, le matriciel et non le charnel. Ayant déclaré que « l'homme ne quitte jamais le ventre de sa mère », il a conçu l'essentiel de ses pièces comme des célébrations païennes de la fertilité. Les unes phalliques, les autres maternelles, formées de masses globuleuses ou ovulaires, agrégats de cellules, grappes gonflées, ses sculptures cherchent moins la sublimation que la communion. Elles préfèrent l'évidence à la grâce et le culte de la Mère Nature à celui de la Beauté.

Que son entreprise ait sa logique, sans doute. Il serait aisé de détailler l'itinéraire qui mène du romantisme allemand à l'abstraction panthéiste, puis de Kupka et Brancusi à Etienne-Martin.

La préférence accordée au bois sur le bronze, au matériau brut sur le matériau élaboré, l'indifférence affichée à l'égard de tout ce qui serait style, ellipse, allusion et légèreté, le choix de certains titres — *l'Univers maternel, Nuit ouvrante, le Bouclier du temps* — sont autant de signes et de symptômes.

On est peu surpris de lire, dans sa préface au catalogue, qu'Harald Szeemann, commissaire de l'hommage, définit l'art par « le retour aux sources de l'enfance » et ne croit pas pouvoir faire un plus grand compliment à Etienne-Martin qu'en le comparant à Beuys. Tous deux, ou trois, ont en commun le même credo écologique et panthéiste, agrémenté d'ésotérisme et de souvenirs de Gurdjeff et Swedenborg. Peut-être est-ce pour cela que la « greffe » ne tient pas et que l'architecture de la chapelle a tant de peine à s'accommoder des fétiches organiques d'Etienne-Martin : parce qu'il y a entre eux bien plus qu'une distance temporelle, une incompatibilité absolue d'esthétique et de morale.

PHILIPPE DAGEN.

★ Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, jusqu'au 15 novembre.

MUSIQUES

Naissance d'une société Richard-Strauss française.

Un gala patronné par Elisabeth Schwarzkopf et de nombreuses personnalités, ce samedi 8 octobre aux Champs-Elysées, marque la naissance officielle d'une société Richard-Strauss française, cadette de la vénérable société munichoise. Cette toute jeune institution est pour l'instant financée, ainsi que le gala baptismal, par une mélomane passionnée, Mme Lucette Laurent-Chéreau. Pour l'avenir, les sponsors sont sollicités.

Un centre de documentation — encore en gestation mais dont le modèle est la Bibliothèque Gustav-Mahler — devrait permettre aux chercheurs français de disposer de toute la documentation nécessaire (la traduction d'ouvrages étrangers, l'élaboration de thèses, seront suscitées) et d'une vidéothèque complète.

En 1989, année d'un double anniversaire Richard Strauss (cent vingtième de la naissance, quarantième de la mort), une grande exposition sur les rapports du musicien et de la France sera mise sur pied avec l'aide de la Bibliothèque nationale. Wolfgang Sawallisch, organisateur d'un brillant été Richard Strauss à l'Opéra de Munich cette année, sera invité en 1991 pour un grand cycle lyrique consacré au musicien bavarois.

A. R.

★ Fondation Richard-Strauss à Paris : 20, rue Geoffroy-Lasnier, 75003. Tél. : 42-77-07-87/41. A Munich : C/O Stephan Kohler, 10, Sonnenstrasse, 8 München 2. Tél. : 233-80-24.

Spectacles

théâtre

Samedi 8 - Dimanche 9 octobre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

A TA SANTÉ, DOROTHÉE. Renaissance (42-08-18-50) (sam.), 15 h 30 ; (dim.), 15 h 30 et 20 h 45.

L'EX-FEMME DE MA VIE. Splendid Saint-Martin (42-08-21-93), 20 h 30.

SUPER MATHIEU ! Edgar III (43-20-85-11), (sam.) 21 h 30.

AH ! ÇA RIRA, ÇA RIRA, ÇA RIRA !... Caveau de la République (42-78-44-45), (sam.), 21 h ; (dim.) 15 h 30.

ZONE. Cartoucherie. Atelier du Chaudron (43-28-97-04) (sam.) 20 h 30 ; (dim.) 16 h.

MÈRE COURAGE ET SES ENFANTS. Boulogne-Billancourt, Théâtre de Boulogne (46-03-60-44) (sam.) 20 h 30 ; (dim.) 15 h 30.

KILOWATT. Palais des Glaces (Petit Palais) (48-03-11-36), (sam.) 20 h 15.

PASSION. Cité internationale universitaire. Grand Théâtre (45-89-38-69), (sam., dim.) 20 h 30 (5).

VOYANCE. Essaïon de Paris (42-78-46-42), (sam.) 21 h ; (dim.) 16 h.

SOPHONISBE. Théâtre national de Chaillot. Théâtre Gémier (47-27-81-15), (sam.) 20 h 30 ; (dim.) 15 h.

LA DAME DE BAYREUTH. Théâtre moderne (43-59-39-39), (sam.) 20 h 30 ; (dim.) 15 h 30.

RÉVEILLE-TOI, PHILADELPHIE. Théâtre national de la Colline. Grande salle (43-66-43-60), (sam.) 20 h 30 ; (dim.) 15 h 30.

LES DÉLICES DU BAISER. Comédie italienne (43-21-22-22), (sam.) 20 h 30 ; (dim.) 15 h 30.

L'ANNONCE DE MATTHIAH. Essaïon de Paris. Salle II (42-78-46-42), (sam.) 21 h.

INTÉGRALE DES PIÈCES EN UN ACTE. Châtenay-Malabry (Théâtre du Campagnol) (46-61-33-33), (sam.) 15 h, 17 h, 19 h, 21 h ; (dim.) 15 h, 19 h, 21 h.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Bulle ou la voix de l'océan : 20 h 30, 14 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Les Cahiers tango : 17 h 30 et 21 h, dim. (dernière) 15 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Le Timide au palais : 16 h et 20 h 30, dim. 16 h.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23). Les Enfants du Soleil : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Souvenirs assassins : 20 h 30. Salle Louis Jouvet. Simplement compliqué, Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). Notes en duo : 20 h. La Trilogie du mythe (en entier) : 22 h.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Théodore : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Zone : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). L'Augmentation : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Trakiniai : 20 h 30, dim. 15 h 30.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Cami, drames de la vie courante : 20 h 30, dim. 16 h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Ah ! Ca rira, ça rira, ça rira !... : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-74-42-19). Je ne reviendrai jamais, Festival d'automne à Paris 1988 : 15 h et 21 h, dim. 15 h. Entretien avec le professeur Y Lectures dans le cadre des Voix et des Images : 20 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45, dim. 15 h 30.

CIRQUE D'HIVER (42-66-20-75). Astérix : 14 h, 17 h 30 et 21 h, mer., dim. 14 h et 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Passion : 20 h 30. La Galerie. La Seconde Surprise de l'amour : 20 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15) Salle Richelieu. La Poudre aux yeux suivi de Mr de Pourceaugnac : 20 h 30. ▷ Dim. Le Legs suivi par le Jeu de l'amour et du hasard : 14 h. Esther : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

DÉJAZET-T.L.P. (42-74-20-50). La Madeleine Proust à Paris : 21 h, dim. (dernière) 15 h.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Coût du père François : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Le Gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-57-49). Glengarry Glen Ross : 21 h, dim. 15 h

ELDORADO (42-49-60-27). Rêve de Vienne : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Voyance : 21 h, dim. 16 h. Salle II. Paroles d'or : 18 h 30. L'Annonce de Matthiah : 21 h.

FONTAINE (48-74-74-40). L'Homme prudent : 17 h et 21 h, dim. 15 h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Nocturnes : 15 h et 20 h 45, dim. 15 h.

GALERIE 55-THE ENGLISH THEATRE OF PARIS (43-26-63-51). Signal Man's Apprentice (les Aiguilleurs) : 21 h.

GAVEAU-THÉATRE (SALLE GAVEAU) (45-63-20-30). Le Naufragé : 15 h 30, dim. 15 h 30 (exceptionn.), lun., mar. 19 h.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06). Le Merle blanc : 20 h 30, dim. 18 h 30.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Délire à deux : 20 h 30. Y'a t-il un chameau dans l'ascenseur ? : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). L'Ange gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

JARDIN DES PLANTES (AMPHITHÉATRE DE PALÉONTOLOGIE) (43-57-57-89). Le Buffon des familles : 15 h 30 et 18 h 30, dim. 15 h 30.

LA BASTILLE (43-57-42-14). Temporairement épuisé : 19 h 30, dim. 15 h. Le Criminel, Festival d'automne à Paris 1988 : 21 h, dim. 17 h.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Les Armoires : 21 h, dim. 15 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Valardy : 20 h 15.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Et si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Pour un oui, pour un non : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). La Foire d'empoigne : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Le Grand Invité : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Le Monte-Plats : 18 h 30. Sept Contes cruels : 22 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Si c'est pas Montagné, j'en veux pas : 18 h et 21 h.

MATHURINS (42-65-90-00). La Femme à contre-jour : 18 h et 21 h, dim. 15 h.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MUSÉE DE CIRE HISTORIAL DE MONTMARTRE (46-06-78-92). Après-midi au Chat noir : 16 h, 14 h 30 et 17 h 30, dim. 16 h et 14 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Paris accordéon Fêtes d'automne du Ve arrondissement : 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30.

ODÉON (43-25-70-32). Les Exilés : 20 h 30, dim. 15 h.

ODÉON (PETIT) (43-25-70-32). Toile de fond : 18 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Je ne suis pas Rappaport : 20 h 45, dim. 15 h.

OFFICE NATIONAL SUISSE DU TOURISME (47-42-45-45). La Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France : 20 h 15, jeu., ven., lun., mar. 10 h et 14 h 30.

OPÉRA - PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Jules César : 19 h 30.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Kilowatt : 20 h 15.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Et le spectacle continue ! Raymond Devos : 20 h 30, dim. 15 h 30.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53). Ténor : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). L'Etrange Mister Knight : 16 h et 21 h, dim. 16 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). A ta santé, Dorothée : 15 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Le Lavoir : 20 h 30, dim. 15 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45, dim. 15 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). L'Ex-Femme de ma vie : 20 h 30.

SQUARE RÉJANE (43-79-90-90). Baroque II : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Paradiseurs, suivi de Va donc mettre au lit tes ratures : 20 h 30. Brassens, Brel : 22 h.

THÉATRE DE FORTUNE (43-56-76-34). Une petite sirène : 21 h.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Résistible Ascencion d'Arturo Ui : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE DE L'OMBRE QUI ROULE (43-26-29-61). Le Monologue de Molly Bloom, d'après Ulysse : 21 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Marius : 15 h 30, dim. 14 h. Fanny : 18 h, dim. 16 h 30. César : 21 h 15. Salle II. L'Ecume des jours : 21 h 30.

THÉATRE DE LA PLAINE (42-50-15-65). Cage, d'après Communication à une académie : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE (42-71-44-06). L'Ile des esclaves : 15 h, dim. (dernière) 15 h.

THÉATRE DU BEL AIR (43-46-91-93). Les Eaux et Forêts : 20 h 30, dim. 16 h.

THÉATRE MODERNE (43-59-39-39). La Dame de Bayreuth : 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Grand Théâtre. Oncle Vania (en langue russe, loc. d'écouteurs) Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30. Théâtre Gémier. Sophonisbe : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Réveille-toi, Philadelphie : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert, Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30, dim. 17 h.

TINTAMARRE (48-87-33-82). La Timbale : 15 h 30. Barthélémy : 19 h. Les majorettes se cachent pour mourir : 22 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Identités : 19 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Rififoin dans les labours : 16 h et 21 h. ▷ Dim. Toi et moi... et Paris : 15 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 21 h 15, dim. 15 h.

cinéma

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Café de Paris (1938), d'Y. Mirande, 15 h ; O.H.M.S. (1937, v.o.), de Raoul Walsh, 17 h ; South Riding (1937, v.o.), de Victor Saville, 19 h ; le Cycle (1974, v.o.s.t.f.), de Daryoush Mehrjoui, 21 h.

DIMANCHE

Rigolboche (1936), de Christian-Jaque, 15 h ; l'Education sentimentale (1962), d'Alexandre Astruc, 17 h : Pimpernel Smith (1941, v.o.), de Leslie Howard, 19 h ; Aparajito (1957, v.o.s.t.f.), de Satyajit Ray, 21 h 15.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma français des années 50 : A bout de souffle (1959), de Jean-Luc Godard, 14 h 30 ; Un condamné à mort s'est échappé (1956), de Robert Bresson, 17 h 30 ; l'Auberge rouge (1951), de Claude Autant-Lara, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma français des années 50 : le Comte de Monte-Cristo, 14 h 30 ; la Maison Bonnadieu (1951), de Carlo Rim, 20 h 30.

VIDEOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

SAMEDI

Paris : un arrondissement par jour : Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; 10e arrondissement : Faubourg Saint-Denis : l'Ecole de Jacques Lecoq (1984) de Jean-Pierre Ronette, Une femme est une femme (1960) de Jean-Luc Godard, 14 h 30 ; 11e et 12e arrondissements : la Bastille ; le 11e arrondissement à travers Gaumont (1910-1930), la Place de la Bastille (1981) de Patrick Barberis, la Marseillaise (1937) de Jean Renoir, 16 h 30 ; 13e arrondissement : Glacière : la Première Journée de Nicolas (1984) de Manuel Poirier, Dernier Domicile connu (1969) de José Giovanni, 18 h 30 ; Italie : le Romancier Fajardie (1981) de Jean Laborit, l'Intrus (1984) d'Irène Jouannet, 20 h 30.

DIMANCHE

Paris : un arrondissement par jour : 14e arrondissement : la Santé : la Santé, une prison dans la ville (1985) d'Isabelle Martin, la Combine de la girafe (1983) de T. Gilou, le Trou (1960) de Jacques Becker, 14 h 30 ; Montsouris : Nadja à Paris (1964) d'Eric Rohmer, Cléo de 5 à 7 (1962) d'Agnès Varda, 16 h 30 ; 15e arrondissement : Tour Montparnasse : Gratte-Ciel (1984) de Christophe Jacrot, l'Imprécateur (1977) de Jean-Louis Bertucelli, 18 h 30 ; 16e arrondissement : Chez Proust rue Hamelin : le 16e arrondissement à travers Gaumont (1910-1930), Celeste (1981, v.o.) de Percy Adlon, 20 h 30.

Les exclusivités

A GAUCHE EN SORTANT DE L'ASCENSEUR (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

ADA DANS LA JUNGLE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LA BÊTE DE GUERRE (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

BIG (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BONJOUR L'ANGOISSE (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

CHOCOLAT (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

COLORS (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA COMMISSAIRE (Sov., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE COMPLOT (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ENCORE (*) (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

IRONWEED (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LA LOI DU DÉSIR (*) (Esp., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MASQUERADE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

NUIT ITALIENNE (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

OEUF (Hol., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

LA PETITE AMIE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82)

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SAVANNAH (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

TERRE SACRÉE (Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

UN PRINCE A NEW YORK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AUTRE NUIT. Film français de Jean-Pierre Limosin : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE. Film français de François Dupeyron : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DROWNING BY NUMBERS. Film britannique de Peter Greenaway, v.o. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

L'ETUDIANTE. Film français de Claude Pinoteau : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

L'INCESTE, LA CONSPIRATION DES OREILLES BOUCHÉES. Film français de Carole Roussopoulos, v.o. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE REPAS DU DRAGON. Film allemand de Jan Schütte, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

STORMY MONDAY. Film anglo-américain de Mike Figgis, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE TEST. Film franco-suisse d'Ann Zacharias, v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LE TOCSIN DE TCHERNOBYL. Film soviétique de Rollan Serguienko, v.o. : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 9 OCTOBRE

« Versailles : le potager du Roy et le parc Balbi », 10 h 30, 10, rue du Maréchal-Joffre (Office de tourisme).

« Galerie dorée de la Banque de France », 10 h 30, 1, rue des Petits-Champs (Paris et son histoire).

« La basilique de Saint-Denis et les tombeaux des rois », 14 h 15, sortie métro Saint-Denis-Basilique (Didier Bouchard).

« Le Marais, de la place des Vosges à l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande », 14 h 30, métro Saint-Paul (Evelyne Bourdais).

« Les jardins du Palais-Royal, berceau de la Révolution », 14 h 30, métro Palais-Royal, sortie place Colette (Dominique Fleuriot).

« L'Opéra », 14 h 30, dans l'entrée (Christine Merle).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« Notre-Dame, témoin de l'Evangile des templiers », 15 heures, sortie métro Cité (Isabelle Hauller).

« Le Grand Louvre », 15 heures, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Tourisme culturel).

« Promenade révolutionnaire rue Saint-Honoré », 15 heures, métro Tuileries (Pierre-Yves Jaslet).

« L'église Saint-Germain-des-Prés et son quartier », 15 heures, devant le clocher (Art et histoire).

« L'île Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie (Marie-Christine Lasnier).

Exposition « Boucheron », 15 heures, Musée Jacquemart-André (Arcus).

« Salons du ministère de la marine », 15 heures, 2, rue Royale (Approche de l'art).

« Sous terre, dans l'aqueduc médiéval de Belleville », 14 h 45, métro Télégraphe, lampe de poche (M. Banassat).

« La crypte archéologique », 15 heures, entrée, parvis de Notre-Dame (E. Romann).

« Le village de Ménilmontant et ses jardins », 15 heures, sortie métro Ménilmontant (Résurrection du passé).

MONUMENTS HISTORIQUES

« L'Opéra », 11 h 30, vestibule, sous la statue de Lully (prévoir un droit d'entrée).

« Hôtel de Sully et place des Vosges », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine.

« Les collections Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau.

LUNDI 10 OCTOBRE

« Le Marais, de l'hôtel de Soubise à la place des Vosges », 10 h 30, sortie métro Saint-Paul (Evelyne Bourdais).

« Données architecturales et symboliques sur les travaux du Grand Louvre », 14 h 30, sortie métro Louvre (Isabelle Hauller).

« Cryptes et souterrains de l'église Saint-Sulpice », 14 h 30, parvis, lampe de poche (Pierre-Yves Jaslet).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles (Michèle Pohyer).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, entrée, rue Lobau, carte d'identité (Dominique Fleuriot).

« Appartements royaux du Louvre », 14 h 30, devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (Ars conférences).

« Passages et vieux village de Belleville », 14 h 30, angle rue de Belleville et rue Piat (Les Flâneries).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection de passé).

« Dames célèbres du Père-Lachaise », 14 h 30, entrée principale, boulevard de Ménilmontant (Paris et son histoire).

« L'arsenal de Sully et les appartements », 14 h 30, métro Sully-Morland, sortie boulevard Henri-IV (E. Romann).

« Tout le Marais », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie la plus proche de l'Hôtel de Ville (M. Banassat).

« L'hôtel Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou (Tourisme culturel).

« Peinture espagnole au Louvre », 15 heures, pavillon de Flore, quai du Louvre (Approche de l'art).

Exposition « Boucheron », 15 h 15, 158, boulevard Haussmann (Mathilde Hager).

MONUMENTS HISTORIQUES

« L'UNESCO, miroir du monde d'aujourd'hui », 14 h 30, devant les grilles, place de Fontenoy (prévoir deux heures trente minutes avec la projection d'un documentaire).

« Saint Médard et l'affaire des convulsionnaires », 15 heures, devant l'église.

CONFÉRENCES

DIMANCHE 9 OCTOBRE

60, boulevard Latour-Maubourg, 14 h 30 : « La Crète et la Grèce » ; 16 h 30 : « La Thaïlande » ; 18 h 30 : « L'Espagne musulmane et l'art musulman », par M. Brumfeld (Rencontre des peuples).

9, quai du 4-Septembre, à Boulogne-Billancourt, 14 h 30 : « Jardins japonais : paysage, poétique et artifice », par Bernard Jeannel (Maison de la nature).

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Ce que vous deviendrez après la mort », par Jeanne Morranier ; « Les invisibles et nous », par Natya.

LUNDI 10 OCTOBRE

3, rue Rousselet, 14 h 30 : « La navigation en Egypte pharaonique » (Arcus).

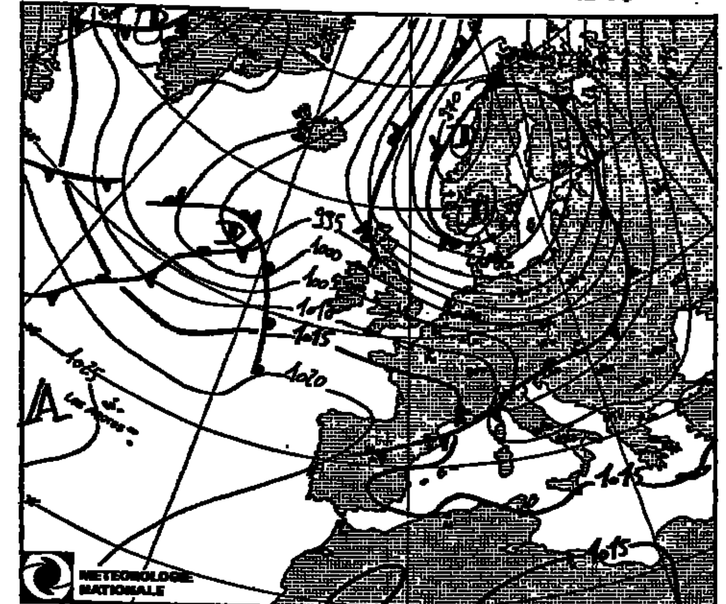
Centre Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, 14 h 45 : « Les valeurs et le sens de la vie aujourd'hui », par J.-F. Six (Age d'or de France).

هكذا من الأصل

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8 OCTOBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 10 OCTOBRE A 0 HEURE TU

Evolution probable du temps en France entre le samedi 8 octobre à 0 heure et le dimanche 9 octobre à 24 heures UTC.

Un rapide courant perturbé dans un flux de sud-ouest nous apportera de la douceur, un peu de pluie et du vent sur le nord-ouest du pays. Mais l'anticyclone centré en Méditerranée protégera en partie les régions méridionales.

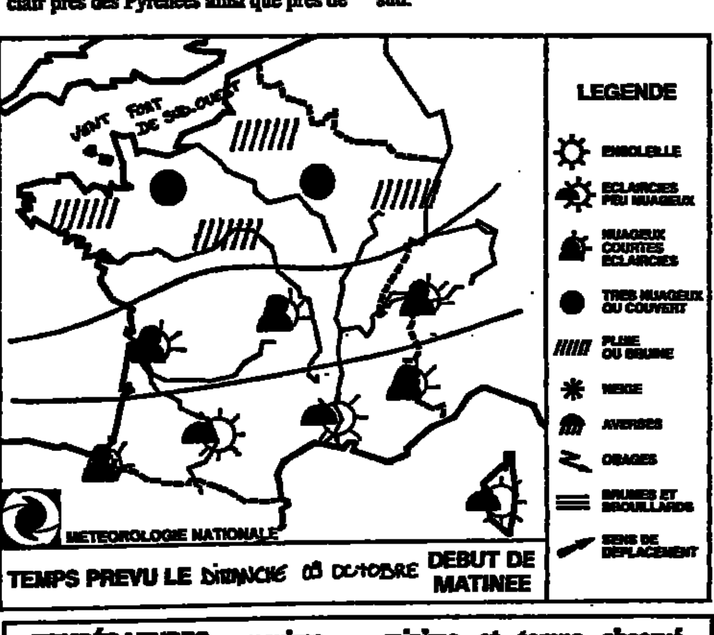
Dimanche : temps doux et humide.

Sur la moitié nord du pays, la grisaille prédominera tout au long de la journée. Il pleuvra même un peu. Ces pluies seront cependant plus marquées sur les côtes de la Manche et sur l'extrême Nord le matin, et dans l'après-midi de la Bretagne et des Pays de la Loire, au Nord-Picardie où l'orage pourra même se faire entendre.

Sur la moitié sud, on pourra profiter du soleil en matinée. Le ciel sera même clair près des Pyrénées ainsi que près de la Méditerranée. Mait, petit à petit, au fil des heures de l'après-midi, les nuages deviendront plus nombreux. Il tombera même alors quelques gouttes sur le Sud-Ouest, le Massif Central et sur la région Rhône-Alpes. Sur le Languedoc-Roussillon et sur la Provence-Côte d'Azur, le ciel s'assombrira en fin d'après-midi alors que la Corse gardera le soleil jusqu'à son coucher.

Le vent, de secteur sud-ouest, soufflera assez fort sur le quart nord-ouest du pays. Il sera même fort sur les côtes de la Manche et sur les côtes bretonnes, mais il y faiblira un peu dans l'après-midi en s'orientant au nord-ouest.

Côté températures, on aura au lever du jour 9 à 12 degrés sur les régions de l'Ouest et sur le littoral méditerranéen, 6 à 8 degrés ailleurs. L'après-midi, il fera au maximum 15 à 19 degrés sur la moitié nord et de 19 à 23 degrés plus au sud.



TEMPS PREVU LE DIMANCHE 09 OCTOBRE DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 07-10-1988 à 6 heures TU et le 08-10-1988 à 6 heures TU — le 08-10-1988

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	25	12	N
BIARRITZ	16	12	A
BORDEAUX	18	9	N
BOURGES	16	7	C
BREST	14	9	C
CAEN	15	8	N
CHERBOURG	13	7	N
CLERMONT-FERR.	15	8	D
DIJON	14	7	C
GRENOBLE St-M-H	14	8	N
LILLE	14	7	D
LIMOGES	12	6	N
LYON	16	8	N
MARSEILLE-MAR.	21	11	D
NANCY	13	8	C
NANTES	16	9	C
NICE	24	14	N
PARIS-MONTS.	15	8	N
PAU	16	8	N
PERPIGNAN	23	15	N
RENNES	16	8	N
ST-ETIENNE	15	5	N
STRASBOURG	14	8	D
TOURS	16	8	N
TOULOUSE	17	11	C
POINTE-A-PITRE	30	23	N
ÉTRANGER			
ALGER	29	16	D
AMSTERDAM	14	11	A
ATHÈNES	27	22	D
BANGKOK	32	26	C
BARCELONE	27	17	P
BELGRADE	23	11	P
BERLIN	14	8	P
BRUXELLES	13	8	N
LE CAIRE	28	24	D
COPENHAGUE	13	9	A
DAKAR	31	26	D
DELHI	34	19	D
DJERBA	28	17	B
GENÈVE	14	8	A
HONGKONG	28	23	D
ISTANBUL	23	20	D
JÉRUSALEM	23	15	D
LISBONNE	24	13	D
LONDRES	13	7	N
LOS ANGELES	21	16	D
LUXEMBOURG	10	6	A
MADRID	29	9	D
MARRAKECH	27	19	A
MEXICO	23	8	B
MILAN	19	7	C
MONTRÉAL	12	1	N
MOSCOU	12	10	C
NAIROBI	24	24	C
NEW-YORK	14	7	P
OSLO	10	3	C
PALMA-DE-MAJ.	27	17	N
PÉKIN	24	12	D
RIO-DE-JANEIRO	23	19	C
ROME	23	15	C
SINGAPOUR	32	26	C
STOCKHOLM	11	7	N
SYDNEY	25	13	C
TOKYO	23	19	P
TUNIS	35	17	D
VARSOVIE	15	7	N
VENISE	19	11	P
VIENNE	13	9	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4848

HORIZONTALEMENT

I. Atténue fortement les effets de l'ivresse. Peut se faire frapper par quelqu'un qui a la main leste. – II. Tend des pièges. N'ont même pas un peu de tenue. – III. Devient sombre en voyant tout noir. Rendent possibles de multiples échanges. – IV. Ne permet tout de même pas de gagner sur tous les tableaux. Bien cuit. – V. Prennent trop souvent des coups. Remplissent des caisses. – VI. Ne se montre guère actif. Arracher de l'herbe. Ne passe pas vite. – VII. Facilite une ouverture. Permet aux petits ruisseaux de faire les grandes rivières. Utile à celui qui a l'habitude de se serrer la ceinture. – VIII. Sont amenés à percer. On y a fait des sorties remarquées. Note. Inspire le respect. – IX. Perdra un peu de lui-même. On y met parfois du beurre dans les épinards. – X. Préposition. Telle qu'on a peut-être fait tache d'huile. Certains veillent à ce qu'il soit bien appliqué pendant le travail. – XI. D'aucuns y ont fait leur trou dans la vie. Qui permet donc de bâtir. Nombreux furent ceux qui leur ont ouvert leur bourse. Note. – XII. Ne fait évidemment pas la chaîne. Endroit où l'on éclaire beaucoup. – XIII. Souvent apportée après avoir été demandée. Contribue à faire tourner un moulin. Capable d'engendrer la mélancolie. – XIV. Condamnée à souffrir plus ou moins fortement. On ne saurait dire qu'il n'y a rien de bon à en tirer. Conjonction. – XV. Visibles près de certaines rides. Prouvent, en quelque sorte, qu'on a échappé aux mauvais traitements.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I										■					
II							■								
III											■				
IV				■	■		■		■					■	
V										■				■	
VI		■			■							■			
VII							■				■				
VIII		■											■		
IX						■									
X			■						■						■
XI	■			■				■					■		
XII						■						■		■	
XIII					■						■				
XIV							■						■		
XV						■									

VERTICALEMENT

1. A du travail sur la planche. Coup de main. – 2. Coup à prendre. Récolte bien plus qu'il ne sème. – 3. Est idéal pour passer du coq à l'âne. Sont mangés par les racines. – 4. Avec eux, on peut toucher du bois. A du travail par-dessus la tête. Ne perd donc pas la tête. – 5. Moyen de ne pas mélanger les torchons et les serviettes. Franchement simple. Préposition. – 6. Où il en est un qui a vaincu ses futurs alliés. Qui a fait plus que jeter le froc aux orties. Offre la victoire ou conduit à la déception. – 7. Mit bien du monde sur les genoux. N'avait, c'est certain, aucun amour fraternel. – 8. Capable de faire trébucher et même tomber. N'échappe pas aux coups. – 9. Passa un peu de son temps à jouer. Se font amener sur un plateau. Utile pour porter. – 10. Délaissés par celui qui abandonne la partie. Nous arrive à la cheville. On n'y va pas les mains vides. – 11. Lettre grecque. Accompagne une action. Telle qu'on n'a pas répondu à son attente. Deux parmi vingt. – 12. Il nous faut en passer par là. Eléments d'une cage. Qui ont donc fini par se montrer. – 13. Où il n'est pas rare qu'il y ait une ombre au tableau. Possessif. Mena une nouvelle vie. – 14. Susceptible d'être bien vu. Cavale beaucoup. Echappe à la vue. – 15. Des carpes peuvent en faire partie. Qui n'ont donc pas changé.

Solution du problème n° 4847

Horizontalement

I. Ballon. Io. – II. Idiotie. – III. Lotus. Cor. – IV. Lu. Suture. – V. Ecot. Eros. – VI. Tibia. In. – VII. Té. Regs. – VIII. Eu. Et. – IX. Raboteuse. – X. Inusuel. – XI. Essai. Mie.

Verticalement

1. Billetterie. – 2. Adoucie. Ans. – 3. Lit. Ob. Abus. – 4. Loustic. Osa. – 5. Otsn. Etui. – 6. Ni. Té. Ruée. – 7. Ecurie. Ulm. – 8. Oronges. – 9. Ogres. Stèle.

GUY BROUTY.

Le Carnet du Monde

Fiançailles

– M. Albert DENIS et Mme, née Johanna Flock, M. Henri PERSOZ et Mme, née Jeannie Browne, sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,

Isabelle et Christophe.

Mariages

– Anne, Thomas, Julien, Flavien, sont tout heureux d'annoncer le mariage de leurs parents

Nicole JANIN et Michel FOUCHER,

fêté à Annecy, les 8 et 9 octobre.

8, rue de Castries,
69002 Lyon.

Décès

– Me Bernard BRELIER, avocat à la Cour,

s'est endormi dans la paix du Seigneur le 6 octobre 1988.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 10 octobre 1988, à 14 h 30, en l'église abbatiale de Preuilly-sur-Claise (Indre-et-Loire).

Une messe sera célébrée le mercredi 12 octobre 1988, à 18 heures, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e.

De la part de
Mme Bernard Brelier,
son épouse,
Bernard et Anne-Marie Pichon,
Claude-Henri et Dominique Brelier,
Dominique et Odil Brelier,
ses enfants,
Eric, Agnès, Laurence, Anne, Cécile, Pierre, Laurent et Antoine,
ses petits-enfants
Et de toute sa famille.

– Me Bernard BRELIER, avocat à la Cour, rédacteur en chef de la *Revue de l'enregistrement et des impôts*,

nous a quittés le 6 octobre 1988.

Mes Jean Merley, Roger Bouscayrol et Jean-Pierre Biros, avocats à la Cour, rédacteurs de la revue,
Tous ceux qui ont travaillé avec lui ou l'ont connu partagent la tristesse de sa famille.

CARNET DU *MONDE*
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 79 F
Abonnés .... 69 F
Communicat. diverses ... 82 F
Renseignements : 42-47-95-03

– David et Evelyne Riesman,
ses parents,
Suzanne Riesman,
son épouse,
Amanda et Benjamin,
ses enfants,
Sa famille
Et ses nombreux amis,
font part du décès subit de

Paul RIESMAN,
ethnologue,
professeur à l'université du Minnesota,

le 29 juin 1988, dans le Connecticut.

Remerciements

– M. Jean Mouchet,
son époux,
Yvonne et Bernard Richard,
ses enfants,
François Richard,
son petit-fils,
remercient de tout cœur toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de

Mme Marie-Louise MOUCHET,
née Le Maréchal,
professeur honoraire d'éducation physique.

Anniversaires

– Le 10 octobre 1957,

Jean DUVAL,
l'auteur des *Cahiers*,

nous quittait.

Tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Manifestation du souvenir

– En souvenir de

M. Christopher WANLISS-ORLEBAR,

décédé le 11 août 1988,

Son épouse, Mme Judith Wanliss-Orlebar,
Et ses fils,
vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la cérémonie commémorative qui aura lieu le mardi 11 octobre, à 17 heures, en l'église Saint-Michaël, 5, rue d'Aguesseau, Paris-8e.

– Les associés du cabinet Coopers & Lybrand
prient tous les amis de

M. Christopher WANLISS-ORLEBAR,
associé,

de se joindre à eux pour assister à la cérémonie commémorative qui sera célébrée en son souvenir le mardi 11 octobre 1988, à 17 heures, en l'église Saint-Michaël, 5, rue d'Aguesseau, Paris-8e.

Médecine

La poursuite du mouvement de grève des infirmières

Les négociations entre le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, M. Claude Evin et les syndicats de personnels hospitaliers ont été suspendues, vendredi 7 octobre, en fin d'après-midi.

Elles devaient reprendre lundi. La coordination d'Ile-de-France des infirmières devait proposer à la réunion nationale des délégués des coordinations de province d'organiser, le 13 octobre, « *une montée nationale des infirmières de toute la France à Paris* ». On notait, le vendredi 7 octobre, deuxième jour de la grève de personnels de santé, une baisse sensible du nombre des grévistes.

Les « piqueuses » de Dreux

DREUX
de notre envoyée spéciale

« *Dans dix-sept ans, je plafonnerai à 10 000 F par mois.* » Dominique, trente-sept ans, surveillante au centre hospitalier général de Dreux (CHG) ne se fait plus guère d'illusions. Mais, à l'image de ses collègues infirmières, elle ne veut pas continuer à se taire. « *Finies les bonnes sœurs.* » Jeudi 6 octobre, à l'hôpital de Dreux, la totalité des infirmières déclaraient faire grève tout comme 50 % du personnel hospitalier.

Mais l'hôpital n'était pas arrêté pour autant. Une infirmière le soulignait d'ailleurs à sa façon douce-amère : « *On finit par ne plus pouvoir faire la différence entre le service minimum d'un jour de grève et le service normal. Nous sommes presque toutes réquisitionnées pour les besoins du service.* »

L'itinéraire de Dominique est exemplaire. Aide-soignante, elle a réussi le diplôme d'Etat d'infirmière (trois ans d'études) puis, après cinq années d'activité professionnelle, elle a décidé de devenir surveillante. La fonction d'encadrement l'a toujours attirée. Alors elle a pris le chemin de l'école des cadres pour une année supplémentaire d'études.

Mère de famille, elle a dû aller à Tours, le centre de formation le plus « proche » de Dreux, pour suivre ses cours. « *Je ne voyais mes deux enfants que le week-end* ». Aujourd'hui, elle gagne péniblement... 7 300 F net par mois, de quoi décourager les caractères les mieux trempés.

A Dreux, comme partout ailleurs, les infirmières sont à la recherche d'une reconnaissance de leur rôle dans l'hôpital, et plus généralement dans la société. « *Nos salaires sont à la mesure de la considération que la société veut bien nous accorder* », a expliqué un délégué CGT au directeur du cabinet du préfet d'Eure-et-Loir, M. Bousiges... qui recevait plusieurs délégations de manifestants – parmi lesquelles la délégation de Dreux – jeudi en milieu d'après-midi à Chartres.

Reconnaissance salariale certes. La coordination de Dreux demande, à l'instar de la coordination d'Ile-de-France, 2 000 F d'augmentation pour les infirmières, l'obtention d'un treizième mois et l'intégration des multiples primes (dont une de 15 F pour l'usure des chaussures !) dans le salaire. Mais aussi, et peut-être surtout une reconnaissance statutaire. Jacqueline Zerbini, syndiquée à la CGT et membre de la coordination drouaise, énumère les revendications de ses collègues : suppression de l'arrêté de décembre 1987 qui ouvre – crise des « vocations » oblige – les écoles d'infirmières à des hommes et des femmes n'ayant pas forcément un bon niveau d'études, refonte du statut de l'infirmière et assurance de pouvoir parfaire sa formation dix jours par an.

A Dreux, comme à Paris, les relations entre la coordination et les syndicats sont tendues. Témoin cette prise de bec entre membres de la coordination et représentants des syndicats pluricatégoriels au moment de composer la délégation reçue à la préfecture. D'un côté, des infirmières très peu syndiquées qui veulent, par coordination interposée, faire entendre leur voix propre, de l'autre les syndicats – réunis au sein d'une intersyndicale départementale FO-CGT-CFDT – pour qui les éventuelles retombées de la lutte des infirmières doivent aussi profiter aux aides-soignantes et agents de services hospitaliers, aux brancardiers, bref à l'ensemble des « sans-grade ».

Mais le malaise infirmier, si singulier soit-il, n'est-il pas d'abord le reflet du malaise de l'hôpital public ? « *La logique du redéploiement n'a qu'un temps. Que se passe-t-il quand il n'y a plus rien à redéployer ?* », s'interroge M. Degois, le nouveau directeur du CHG. Avec l'instauration du budget global en 1985, les gestionnaires ont été contraints de traquer le « gaspi ». Année après année, leur marge de manœuvre s'est considérablement réduite. Il a fallu faire des choix parfois déchirants, jouer avec le maigre volet du taux directeur réservé aux actions nouvelles : 0,8 % en 1988/1989 sur les 3 % d'augmentation annoncés par M. Claude Evin (*le Monde* du 6 octobre). Dans ce cadre trop rigide, la revalorisation des salaires infirmiers n'a jamais compté parmi les priorités.

Pour un quart de point de plus

Même diagnostic pessimiste de la part du docteur Letellier, chef du service de réanimation. « *Les services hospitaliers sont beaucoup trop cloisonnés, chaque chef de service, pour pouvoir gérer ses crises internes, comme un arrêt maladie inopiné ou une maternité, a tendance à demander un peu plus de personnel. Pourquoi ne pas créer à l'échelle de l'hôpital tout entier un pool de personnels très performants capables de s'adapter à la demande des services ?* »

Reste que pour mener à bien un tel projet il faudrait pouvoir offrir à ce personnel des avantages en contrepartie de son extrême mobilité. Or, admet le docteur Letellier, « *je n'ai que ma considération à leur offrir* ». La seule influence que les cadres ou les médecins peuvent avoir sur la fixation de la prime de service (encore une prime) passe par le système de la notation. « *Cela se chiffre en quarts de point, c'est-à-dire rien.* »

« *Pourquoi ce conflit maintenant ? Vos problèmes ne sont pas nouveaux* », interrogeait le directeur du cabinet du préfet d'Eure-et-Loir. La réponse tient en partie à l'évolution de la profession. Dans les années 60, les infirmières étaient avant tout des techniciennes, des « piqueuses ». Au milieu des années 70, le nombre des écoles a doublé.

On est passé de deux à trois années d'études après le bac, mais les infirmières anesthésistes, pour ne citer qu'elles, ont un niveau bac + 5. Les infirmières ont eu de plus en plus à cœur de développer l'aspect humain et relationnel de leur métier. Aspect négligé par certains médecins. On s'achemine aujourd'hui vers une redéfinition du rôle de l'infirmière en distinguant entre une « fonction déléguée », c'est-à-dire une mise en œuvre des prescriptions médicales, et une « fonction propre » d'accompagnement du malade, ce qu'elles appellent dans leurs tracts « *la spécificité de l'infirmière* ».

CLAUDE DUJARDIN.

Régions

ALSACE

Dans les fermes vosgiennes

Septembre et octobre comptent assurément parmi les mois les plus agréables pour goûter les charmes des fermes-auberges des Vosges. C'est la période choisie pour publier *les Fermes-Auberges du massif vosgien*, premier titre d'une nouvelle collection, les Guides poche DNA.

L'auteur, Michèle Sturm, a sillonné pendant plus d'un an le massif vosgien pour tester et sélectionner soixante et une fermes-auberges particulièrement accueillantes. Les illustrations ont été réalisées par Daniel Jeanneteau (120 pages, 35 F. 3, rue Saint-Pierre-le-Jeune, Strasbourg).

AQUITAINE

Les Basques entre voisins

Après l'article publié dans *le Monde* du 4 août sur les relations entre le Pays basque français et le Pays basque espagnol, M. Constantin, vice-président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, nous apporte les précisions suivantes :

« L'affirmation selon laquelle les relations entre l'université de Pau et des Pays de l'Adour (« dispersée » entre Pau et Bayonne) et les universités « basco-navarraises » (encore plus dispersées avec Pampelune d'un côté et l'université du Pays Basque, elle-même dispersée entre Vitoria, Bilbao et Saint-Sébastien) *« en sont au degré zéro » (le Monde* du 4 août 1988) est un peu excessive et ne rend pas justice aux efforts poursuivis de longue date par nos collègues des trois campus de l'université du Pays basque et de Bayonne et Pau.

» Pour se limiter à l'essentiel et à l'actuel, il faut rappeler qu'est en vigueur un accord interuniversitaire entre l'UPPA et l'UPB, venu sanctionner en 1981 les nombreux échanges informels qui avaient lieu pour l'enseignement et la recherche, notamment dans les disciplines littéraires, juridiques et économiques. Ces échanges se sont intensifiés depuis, notamment en criminologie, en littérature française, en langues étrangères appliquées et bien entendu dans le domaine des études basques.

» A ces programmes s'ajoutent le recrutement d'enseignants associés (notamment en droit) et les échanges d'enseignants pour des cours, des conférences, ou l'organisation de congrès (comme le dernier Congrès mondial des études basques). La vitalité de ces échanges vient d'être consacrée à l'échelle européenne : trois programmes Erasmus concernant la criminologie (Saint-Sébastien), les études littéraires (Vitoria), l'IUT (Bilbao et Mondragon) ; un programme COMETT (enseignement par ordinateur) nous associe notamment avec Mondragon et Saint-Sébastien. »

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE MONTPELLIER

Technopoles, villes intelligentes

TECHNOPOLE : le mot peut être masculin ou féminin, peut porter ou non un accent circonflexe sur son « pole », il n'en existe pas enfin de traduction en anglais.

Le premier travail du quatrième congrès, et le premier en France, du Club international des technopoles — qui vient de se réunir à Montpellier avec six cents participants venus des cinq continents, dont une forte présence des Communautés européennes — fut de définir le mot et, à travers lui, l'activité et le rôle des technopoles.

« Il n'est pas de définition claire de l'objet, ni de label d'authentification », déclarait Roger Brunet, directeur de recherche au CNRS et directeur de la Maison de la géographie à Montpellier. Pour lui, la technopole (du grec *polis,* ville), c'est la ville tout entière impliquée, et le technopole (du grec *poelin,* vendre) peut être un parc, une entreprise, un ensemble de laboratoires. Enfin, les technopôles, avec un accent circonflexe, véritables pôles, c'est-à-dire pivots, sont d'authentiques parcs technologiques.

La question du sexe résolue, le congrès a mis en évidence les disparités des technopoles selon leur âge, leur taille, leur diversité, leur politique d'activités, le degré d'implication des entreprises, laboratoires, collectivités publiques, etc., qu'ils animent.

Pour Roger Brunet, *« au Moyen Age, on s'est battu à coups de villeneuves, bastides et sauvetés avec privilèges pour attirer les populations et les richesses. Après la dernière guerre, on s'est battu à coups de zones industrielles pour attirer les investisseurs, puis à coups de zones franches pour séduire les calculateurs. On le fait maintenant à coups de technopoles parce que la troisième révolution industrielle est dans le vent. Chaque étape a ses progrès et ses dérisions. On peut toutefois estimer que nous sommes en progrès parce qu'il est infiniment plus intéressant et plus positif de chercher les conditions du succès et du développement dans la création, l'invention et les technologies du futur, plutôt que dans la dérogation, les exemptions, les aides et les trafics occultes. Les technopoles ont plus de dignité et d'avenir que les zones franches ».*



PHOTO MAX BARBONI

La ZIRST de Meylan aux portes de Grenoble, un des ancêtres des technopoles modernes.

Les technopoles, même si plusieurs ne sont que des labels autodécernés, ont le mérite d'exister et de prouver le mouvement en marchant. Seules les nations industrialisées en possèdent. Leur succès est variable. Glenn Mitchell, directeur du Edmonton Research Park au Canada, estime que 50 % des parcs aux Etats-Unis sont considérés comme ayant échoué. D'autres jouent un rôle important ; leur succès engendre le succès.

Ces technopoles doivent s'appuyer sur des environnements scientifiques, sociaux, culturels favorables : une université, des laboratoires de recherche industrielle, des technologies de pointe. Pour Ricardo Bofill, architecte, c'est *« l'occasion, au cas par cas, de concevoir des villes intelligentes, intégrant dans le même cœur l'université, les centres de recherche, les centres d'entreprises ».*

L'important, c'est les hommes

Pour la première fois, la formation des hommes a été évoquée : elle repose sur la mobilité, la flexibilité, la « transnationalité ». Il s'agit, pour Loïc le Floch-Prigent, ancien président de Rhône-Poulenc, *« d'apprendre à comprendre et d'apprendre à changer ».* Il estime que les entreprises doivent s'impliquer dans cette formation : *« Leur responsabilité s'étend,* dit-il, *à ce niveau. »* Michel Lacave, doyen de la faculté de droit de Montpellier, vice-président du Club international des technopoles, a dans cet esprit annoncé l'ouverture à Montpellier, d'ici deux à trois ans, d'un collège des hautes études européennes.

Un sondage effectué sur deux cents participants indique que 26 % des personnes interrogées attendent de ces congrès des informations et des expériences, 23,5 % des contacts personnalisés, 10 % des relations de travail (entreprises, investisseurs et responsables de parcs), 9,5 % des idées nouvelles. 6 % seulement une évaluation sur l'emploi et l'économie régionale. Le maire de Montpellier, Georges Frêche, qui souhaite une rencontre européenne en 1989, y a indirectement répondu en tirant les conclusions du congrès : *« Tous les centres de matière grise génèrent des emplois. Nier ce fait, c'est vouloir arrêter la mer avec des pâtés de sable. »*

ROGER BÉCRIAUX.

* Le Groupement d'intérêt public RECLUS, Maison de la Géographie vient de publier Montpellier Europole, ouvrage collectif réalisé sous la direction de R. Brunet avec la collaboration de L. Grasland, J.-P. Garnier, R. Ferras et J.-P. Volle.

Ce volume de 315 pages fait le point sur l'état de la technopole et de son environnement, son mode de fonctionnement et l'influence de la dynamique technopolitaine sur le tissu économique. (110 F, 17, rue Abbé-de-l'Epée, 34000 Montpellier.)

BRETAGNE

Demain les Asturies

Une liaison maritime entre Lorient et Gijon (dans les Asturies) sera mise en place en 1989. MM. Yvon Bourges, président du conseil régional de Bretagne, et Pedro da Silva Cienfuegos Jovellanos, président de la principauté des Asturies, viennent de prendre à ce sujet un engagement officiel. Dans un premier temps, le car-ferry assurera une rotation par semaine pour le seul transport de camions. Par la suite, trois liaisons hebdomadaires seront assurées tant pour le fret que pour les passagers. Les sociétés bretonne et asturienne qui formeront la société internationale mixte qui choisira l'armement et gérera cette liaison maritime seront créées en décembre prochain.

Les collectivités publiques interviendront indirectement dans la réalisation de ce projet qui fera appel aux investisseurs privés et dont la concrétisation interviendra en mai ou septembre 1989.

La déclaration commune signée entre les deux présidents de région porte également sur le développement d'échanges technologiques dans le cadre du programme européen SPRINT. Elle prévoit aussi des actions conjointes pour favoriser l'apprentissage des deux langues à travers des échanges d'étudiants, différentes expériences éducatives et la mise en place de formations professionnelles modulaires.

Un toit à Paris

La Résidence Ille-et-Vilaine, construite rue de Tolbiac dans le treizième arrondissement de Paris, accueillera ses premiers locataires au début de janvier 1989. D'un coût de 12 millions de francs, ce foyer d'accueil comprend 62 logements meublés — du studio au F 2 — destinés aux habitants ou aux salariés d'Ille-et-Vilaine à la recherche d'un logement temporaire dans la capitale.

Selon la taille du logement, le loyer mensuel varie de 1 356 F à 2 630 F, et les baux proposés ont une durée de trois mois minimum à un an maximum.

Cette réalisation décidée et financée par le conseil général d'Ille-et-Vilaine répond à une double motivation : d'ordre économique en favorisant la mobilité de l'emploi et en offrant un service aux entreprises et aux particuliers du département ; d'ordre social en favorisant l'insertion professionnelle de candidats trouvant à Paris soit une formation, soit un emploi.

ILE-DE-FRANCE

Le « foncier » au crible

Créé en juillet 1987, l'Observatoire régional du foncier s'était donné un premier objectif : collecter et traiter l'information relative aux problèmes du foncier et en assurer la diffusion la plus large possible auprès des collectivités locales, des professionnels et des administrations. Il vient de présenter sa première publication : un dossier composé de treize fiches synthétiques qui permettent de dégager quelques points forts sur le foncier, en privilégiant la question du logement en Ile-de-France.

Ce dossier présente tout d'abord un certain nombre de données générales sur la région : population, mode d'occupation du sol. Sont ensuite étudiés plus précisément : le parc de logement en Île-de-France, la relance de la construction, les données foncières de la région, les conjonctures 1987-1988. (IAURIF, 251, rue de Vangirard, 75740 Paris Cedex 15. Tél. : 40-43-79-40.)

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Un axe Nîmes-Montpellier

Intéressante réaction du maire de Montpellier, Georges Frèche, qui dans la *Lettre M* du 3 octobre précise sa position sur les projets de rapprochement de sa ville avec sa voisine Nîmes.

« *Oui,* déclare Georges Frèche, *je pense qu'à terme il serait souhaitable d'unifier à Fréjorgues les aéroports de Montpellier et de Nîmes pour renforcer l'aéroport international. L'aéroport de Garons pourrait revenir ainsi à l'armée. Le nouvel aéroport devrait bien entendu s'appeler : aéroport international de Montpellier-Nîmes sur le modèle de Dallas-Fort-Worth au Texas. Ce nouvel aéroport permettrait douze à quinze liaisons journalières de notre région vers Paris, utiles tant aux Nîmois qu'aux Montpelliérains et à tous les habitants de la région. Il permettrait enfin immédiatement des lignes internationales vers les grandes capitales européennes comme vers Tokyo, New-York, liaisons immédiates aussi nécessaires aux Montpelliérains qu'aux Nîmois. J'espère que l'étude faite par la DATAR sur l'axe Montpellier-Nîmes et à laquelle j'ai donné mon accord approfondira ce problème.*

» *En compensation, j'ai indiqué que l'accord global pourrait prévoir, par exemple au X*^e^ *Plan, la participation du district de Montpellier à l'achat du péage Vendargues-Nîmes pour unifier l'axe Montpellier-Nîmes sur le plan économique et permettre aux Nîmois d'accéder gratuitement à ce nouvel aéroport par l'autoroute. Mais une telle opération ne serait possible qu'avec la participation de l'Etat, du conseil régional du Languedoc-Roussillon, des conseils généraux de l'Hérault et du Gard et des villes de Nîmes, de Lunel et du district de Montpellier.* »

LORRAINE

Parlez-vous japonais ?

Fruit de quatre ans de travail, conçu et édité par un ingénieur lorrain en collaboration avec des linguistes et des spécialistes japonais, Diko, dictionnaire franco-japonais au format de poche, utilisable par tous grâce à sa phonétique francisée, vient de paraître. (250 F. Kotoba éditions, Metz. Jean-Yves Lamant. Tél. : 87-62-24-25.)

MIDI-PYRÉNÉES

Le projet Censi

L'avenir de la région Midi-Pyrénées *« est indéniablement tributaire des solutions qui pourront être trouvées pour favoriser le développement des bassins d'emploi extérieurs à la métropole ».* Le nouveau président de la région, Marc Censi, maire PR de Rodez, a pour le moins une vision excentrique — au sens propre du terme. Préféré par le GAR, le Groupe d'action régionale (UDF-RPR), à Michel Valdiguié, maire adjoint de Toulouse (CDS), pour briguer la succession de Dominique Baudis, il affirme ainsi ses objectifs.

Loin de lui l'idée de réveiller la vieille et ancestrale querelle entre Toulouse et le terroir Midi-pyrénéen. Pourtant, il rappelle que la croissance, la réussite spectaculaire de l'agglomération toulousaine ne sauraient faire oublier les points noirs d'une région qui voit ses industries et ses bassins d'activité traditionnels péricliter. « *Je souhaite, en effet, que ce soit bien une vision régionale de notre action qui caractérise de plus en plus l'identité de notre assemblée* », a déclaré Marc Censi, au cours de sa première intervention publique devant le conseil régional.

Certes, nulle condamnation dans son propos du rôle de premier plan que tient la capitale régionale, nulle volonté de procéder à une « décentralisation forcée des activités » de la région toulousaine. Mais le petit air que Marc Censi a fredonné à la tribune n'était pas fait pour déplaire à un parterre d'élus majoritairement ruraux, fatigués, y compris dans les rangs de la majorité, que l'on confonde la région avec sa capitale.

NORD-PAS-DE-CALAIS

Une « blonde » au Japon

Une des bières les plus fortes du monde, une « blonde » de 12,5 degrés produite à Douai, dans le Nord, par la Brasserie des enfants de Gayant, va être exportée vers le Japon. Un accord de distribution vient d'être signé avec la société Nihon Shurui Hanbai, de Tokyo. L'accord porte sur la vente au Japon de 350 000 « cols » de « Bière du démon », et pourrait dans les années à venir être révisé à la hausse.

La « Bière du démon » fait partie des bières dites spéciales. Elle est commercialisée depuis un an en France, en Grande-Bretagne, en Italie et au Nigeria.

La Brasserie des enfants de Gayant, brasserie traditionnelle à l'origine, s'est lancée depuis quelques années dans la production de bières spéciales, dont une bonne partie est destinée à l'exportation. « *Il faut être à la recherche de produits spéciaux et sophistiqués* », affirme Gaston Dubois, directeur général de la brasserie.

Les Japonais consomment en moyenne 60 litres de bière par an par habitant, contre 38 litres pour les Français. Le marché progresse de 4 % en moyenne chaque année, et la bière est une boisson très prisée au Japon.

PAYS DE LA LOIRE

Un nouveau siège pour le CIO

Le Crédit industriel de l'Ouest (CIO), la grande banque de l'Ouest, va construire un nouveau siège social à Nantes qui regroupera les quatre sites actuellement dispersés dans la région nantaise et à Angers.

Selon le président du CIO, Bernard Madinier, quelque 1 000 des 2 700 salariés de la banque travailleront dans les nouveaux locaux dont la mise en service est prévue en janvier 1991. Les travaux d'un coût de 270 millions de francs devront débuter en avril prochain.

Le nouveau siège social du CIO sera bâti à la place de l'ancien palais des expositions du Champ-de-Mars en face du futur Palais des congrès de Nantes à proximité de la gare du TGV-Atlantique en cours de réalisation.

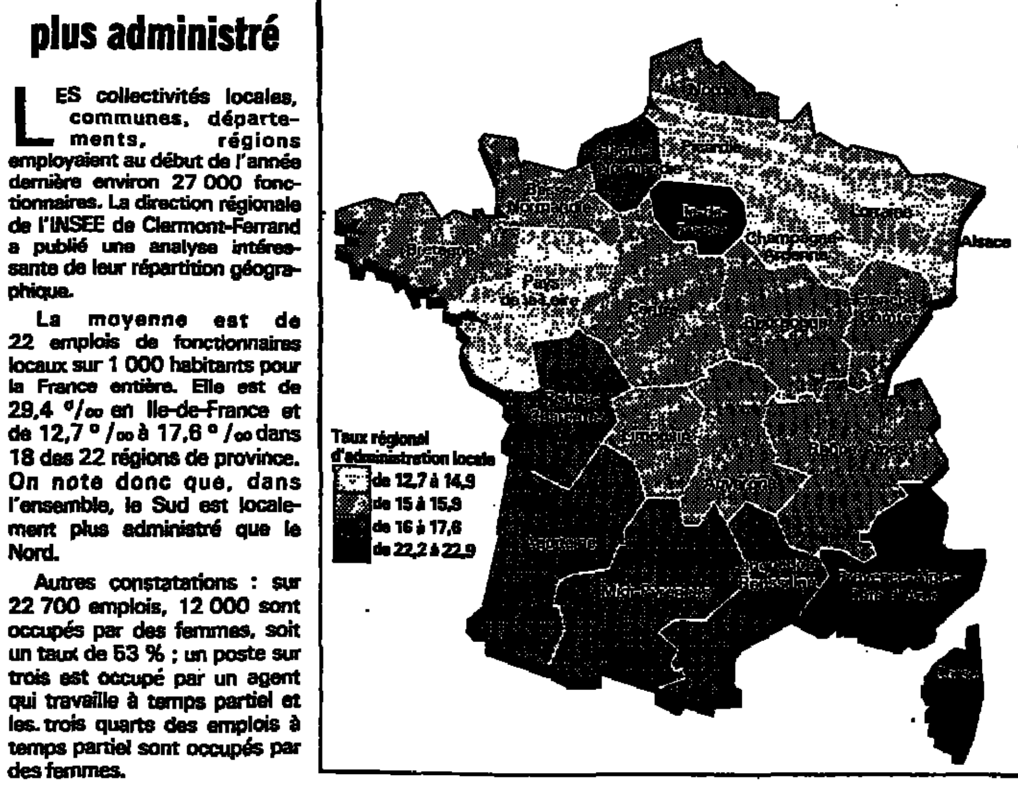
RHONE-ALPES

Tramway-vitrine

Une rame du TAG (tramway de l'agglomération grenobloise) a effectué un mois d'essais à Rotterdam dont le réseau, qui va s'étendre de 16 kilomètres, verra le tiers de son matériel roulant renouvelé très prochainement. Objectifs de cette opération montée par le SMTC (Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise) avec le concours d'Alsthom (constructeur du TAG à partir du cahier des charges défini par l'exploitant grenoblois Semitag) : montrer la capacité du TAG à s'intégrer dans les artères sinueuses des agglomérations les plus denses, telles celles de Rotterdam ; faire apprécier la fiabilité et le « look » de ce moyen de transport en passe de séduire plusieurs villes françaises et britanniques.

LES EMPLOIS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Sud plus administré



LES collectivités locales, communes, départements, régions employaient au début de l'année dernière environ 27 000 fonctionnaires. La direction régionale de l'INSEE de Clermont-Ferrand a publié une analyse intéressante de leur répartition géographique.

La moyenne est de 22 emplois de fonctionnaires locaux sur 1 000 habitants pour la France entière. Elle est de 29,4 ‰ en Ile-de-France et de 12,7 ‰ à 17,6 ‰ dans 18 des 22 régions de province. On note donc que, dans l'ensemble, le Sud est localement plus administré que le Nord.

Autres constatations : sur 22 700 emplois, 12 000 sont occupés par des femmes, soit un taux de 53 % ; un poste sur trois est occupé par un agent qui travaille à temps partiel et les trois quarts des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Jacques Fortier, Yves Rochcongar, Christian Tual et Gérard Vallès.

Coordination : Jacques-François Simon.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Economie

SOCIAL

22 000 sala riés de Renault menacés de chômage technique

La grève à l'usine du Mans risque de faire perdre « au moins 4 000 voitures par jour » à la Régie

A l'usine Renault du Mans (Sarthe), où 250 ouvriers sur 350 employés de l'atelier de fabrication des trains arrière sont en grève depuis le 3 octobre, la situation est bloquée après l'échec d'une réunion syndicats-direction dans la soirée du vendredi 7 octobre. M. Michel Praderie, directeur du personnel et des affaires sociales du groupe Renault, a indiqué le 7 octobre que, du fait de cette grève bouchon, *« près de 22 000 salariés seront en chômage technique pour une durée indéterminée, avec une perte importante de rémunération »* dès le début de la semaine prochaine.

En raison de la grève d'un seul atelier au Mans, 11 000 salariés se trouvaient déjà en chômage technique le 7 octobre. Paralysée depuis le 6 octobre au soir à cause du manque d'approvisionnement en trains arrière, l'usine de Sandouville (Seine-Maritime) sera fermée lundi 10 octobre. La moitié de l'usine de Haren (Belgique) est arrêtée, ainsi que Flins et Maubeuge. Selon M. Praderie, la Régie risque de perdre *« au moins 4 000 voitures par jour »*. Estimant que *« le redressement de l'entreprise a montré l'efficacité des politiques de la Régie »*, qui seront poursuivies *« sans défaillance »*, notamment sur le plan salarial, M. Praderie a lancé une mise en garde contre toute *« surenchère sociale »*.

Lors d'un meeting à Billancourt, le 7 octobre, à l'occasion de la réintégration de trois militants CGT licenciés, en présence de deux cents personnes, M. Fournier, délégué central CGT de la Régie, a déclaré que, *« depuis 1982, le pouvoir d'achat des salariés de chez Renault a baissé de 30 % »*. Par ailleurs, un conflit à l'usine Kléber-Colombes (fournitures automobiles) de Nevers, où 300 des 626 employés sont en grève depuis le 4 octobre pour des revendications salariales, risque d'avoir des répercussions sur les chaînes de fabrication d'automobiles Peugeot et Renault (notamment à Douai).

Le département 81 reste en panne

LE MANS
de notre correspondant

La situation est bloquée à l'usine Renault du Mans où le département 81 du bâtiment GG reste en panne, deux cent cinquante ouvriers sur les trois cent cinquante que compte l'atelier observant une grève depuis quatre jours.

Vendredi 7 octobre, comme la veille, deux débrayages d'une heure ont été suivis à 45% sur l'ensemble du site Manceau. CGT et CFDT ont pû informer les ouvriers de l'état des négociations : rien sur la prime de 700 F réclamée pour le D 81, rien sur l'augmentation générale de 500 F, rien sur la prime de 1 000 F réclamée à l'occasion de la sortie de la R 19.

Toutes ces propositions se heurtent à la logique d'entreprise : mise à part une prime de 664 F qui doit être versée le 25 octobre, il n'est pas question d'une augmentation en dehors d'un accord d'entreprise.

On accuse le coup, côté direction, alors que l'on comptait sur le lancement de la R 19 *« pour redresser la situation face à PSA »*. Incompréhension aussi quand M. Roger Allanic, le directeur de l'usine du Mans, compare les salaires : *« Chez PSA, le salaire moyen brut est de 5 500 F par mois quand il est de 8 700 F au Mans. Nous ne pouvons pas amplifier l'écart sous peine de compromettre notre politique de redressement. »*

C'est qu'à l'usine du Mans, comme dans les autres unités du groupe, la logique industrielle a pris le pas sur l'ancienne logique Régie. Là comme ailleurs, les efforts de compétitivité ont conduit à caler toute la production sur le fameux triangle qualité-délais-prix. Paradoxalement, c'est au moment où l'on voulait encore l'améliorer que la machine s'est grippée. On ne change pas de culture d'entreprise en deux ou trois ans.

Prix, qualité, délais? L'usine du Mans était en bonne place, par rapport à ses conseurs comme par rapport aux sous-traitants. Sauf qu'au département 81, là où l'on réalise ls trains des R 25, R 21, R 19 et Supercinq, le nombre de « loupés » avait fini par atteindre le chiffre impressionnant de 3% au début de l'année. Branle-bas de combat : stage d'adaptation de quinze jours pour les ouvriers, puis contraintes accrues dans le domaine de l'entretien et de la précision.

Quelques mois plus tard, le pourcentage des « loupés » était tombé à 1%. Même si la perte était encore de l'ordre du million de francs, l'effort valait bien une petite prime pour *« effort exceptionnel »*, avec un chèque de 700 F donné de la main à la main par les contremaîtres. Il ont été vingt-six à en bénéficier.

Pour la direction, la méthode s'apparentait aux *« primes de suggestion »* versées aux ouvriers auteurs de telle ou telle trouvaille pour améliorer le rendement d'une machine ou l'organisation du travail. Pour les syndicats, la méthode s'apparentait plutôt au salaire au mérite qu'ils redoutent tant. D'où le clash du début de semaine. Et les répercussions en chaîne. C'est ce triangle qualité-délais-prix qui permet cette diminution des stocks devenue la règle dans toutes les entreprises.

Un grain de sable, une grève partielle, et c'est le blocage des autres chaînes. Une augmentation de salaire, et c'est le triangle qui éclate, notamment à l'usine du Mans placée maintenant nue parmi les plus compétitives, l'équilibre rompu.

ALAIN MACHEFER.

AFFAIRES

Les Français n'ont pas à se plaindre des services de la carte bancaire,
estime le président de l'organisme de gestion

A la veille de la publication des résultats de l'enquête menée par les inspecteurs de la concurrence sur une éventuelle entente entre les grandes banques, lors du relèvement des tarifs de leurs cartes, M. Jacques Masson, qui préside le groupement d'intérêt économique (GIE), l'organisme chargé de gérer techniquement les cartes bancaires, nous a donné son sentiment, évoquant le problème général de la tarification des moyens de paiement.

« Que répondez-vous à l'accusation d'entente entre les banques ?

– Une entente, c'est quelque chose qui aboutit à fausser la règle du marché, en général pour faire monter les prix des produits et des services. Ce que je sais, c'est que cette « entente » ne s'est pas traduite par l'effet néfaste d'un tel comportement, car les tarifs applicables aux commerçants, qui, au départ, en 1984, n'étaient déjà pas très élevés, sont revenus, en trois ans de 1,50% à 0,85% des factures. Pour les particuliers, aucune augmentation n'a eu lieu depuis trois ans. Ajoutons qu'entre-temps, le service rendu s'est amélioré, avec une augmentation très sensible du nombre de distributeurs automatiques de billets, la fiabilité de ce service se développant constamment.

» En comparaison, à l'étranger, commerçants et particuliers paient beaucoup plus cher avec un service inférieur. En tout cas, sur le terrain, on ne voit aucune manifestation de cette entente, mais, au contraire, une concurrence tellement vive que le compte d'exploitation de la carte bancaire est déficitaire. Donc, la concertation, s'il y en a eu une, n'a pas eu d'effets néfastes, n'entraînant pas de hausse anormale des prix en fonction d'une position monopolistique sur le marché. Donc, entente ou pas entente, je n'en sais rien, mais, sur le plan de l'efficacité d'une telle manœuvre, c'est raté, notamment pour les tarifs appliqués aux commerçants!

– Les pouvoirs publics avaient pourtant encouragé la création du GIE des cartes bancaires en 1984 ?

– La France, sur le plan de la carte, a voulu avoir un système original. On a vu en 1984 les mutualistes rejoindre le nouveau GIE. Les pouvoirs publics ont fait pression sur la communauté bancaire pour qu'elle réunisse ses moyens. Ils en attendaient des économies au niveau du fonctionnement pour éviter des doubles emplois et assurer la satisfaction du public. C'est ce qu'on appelle l'interbancarité, c'est-à-dire le fait de pouvoir se procurer des billets dans les 11 000 distributeurs automatiques, pour toutes les banques.

» A l'étranger, on a trente-six cartes pour accéder à trente-six réseaux. En France, le réseau des 420 000 commerçants acceptant la carte bancaire est le plus dense que l'on puisse imaginer. A partir du moment où on fait cette carte bancaire, et qu'on a démontré son efficacité, il est un peu paradoxal de reprocher à des gens qui vivent ensemble de se concerter : il ne fallait pas pousser à la création d'un grand système national de paiement.

» Dans ces conditions, qu'il y ait des conversations entre les adhérents du GIE est presque obligatoire, comme dans tous les syndicats professionnels. Le GIE ayant en charge la promotion de la carte bancaire, il est normal que les membres de ce GIE aient des conversations tout en gardant leur liberté de facturation.

– Estimez-vous que, dans le domaine des cartes, les banques aient droit à l'autofinancement ?

– Aucun produit ne saurait dénaturer sa capacité à survivre et à se développer dans la mesure où il s'avère rentable. Il nous faut, pour nos investissements et nos améliorations techniques, de l'argent comme tout le monde. Si on nous interdit de le faire, comme dans les autres pays, on handicape nos capacités d'autofinancement, on nous met dans des conditions difficiles pour affronter la compétition européenne. On risque de remettre en cause ou de rogner certains investissements, comme la carte à puce. Nous ne pourrons plus investir, et nos adhérents devront procéder à des révisions déchirantes, avec le risque d'une baisse de la qualité du service rendu aux consommateurs. Nos investissements déjà réalisés, 8 milliards de francs pour les distributeurs automatiques de billets, 8 milliards pour les terminaux de paiements électroniques, reste le programme des cartes à puce : 2 milliards de francs, plus l'amélioration du réseau de télécommunication 1 milliard de francs par an. Ces investissements sont lourds mais indispensables pour se préparer à l'affrontement international des prochaines années.

– Y a-t-il en France une véritable stratégie des moyens de paiement ?

– En France, on diffère constamment le problème de la rémunération de ces moyens de paiement. Il y a eu en 1987 des propositions concernant les chèques, concertées avec les pouvoirs publics et les associations des consommateurs, qui nous ont finalement été refusées pour des motifs d'opportunité conjoncturelle. Aujourd'hui, pour des raisons qui tiennent à la hausse des prix et à une flambée des services, un même refus nous est opposé. Rappelons que le tarif de la carte bancaire intervient pour 0,01 % dans la composition de l'indice des prix. Je dis que tant que l'on refusera, en France, de reconnaître le problème de l'insuffisance de la rémunération du service dans la banque, on continuera à faire payer par les emprunteurs, entreprises ou particuliers, ce que ne paient pas les utilisateurs de ces services.

– Que pensez-vous de la rémunération des dépôts ?

– De plus en plus, le public devient informé. De plus en plus, les dépôts à vue se transforment en dépôts rémunérés au travers des différentes formes de produits d'épargne. Les établissements de crédit proposent, maintenant, à leurs clients toute une gamme rémunérée à des taux voisins du marché monétaire (7% actuellement), notamment en SICAV de trésorerie. Dans les pays où les banques rémunèrent leurs dépôts, elles le font généralement faiblement certes, comme en Allemagne (0,50%), mais elles le font. Je n'ai pas d'objection à voir la France s'inspirer de l'exemple allemand. Pour faire la vérité sur les prix des services, pourquoi ne pas donner une rémunération logiquement modérée ? »

Propos recueillis par
FRANÇOIS RENARD.

● **Accord franco-français pour la pêche au large de Saint-Pierre-et-Miquelon.** – Un accord a été trouvé sous l'égide du ministère de la mer, le 7 octobre, entre les pêcheurs français de Saint-Malo et ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon. Un seul chalutier congélateur de Saint-Malo de la société Comapêche, et non deux comme prévu, partira pour la zone dite « 3 P S » située au sud de Saint-Pierre et dont les limites font l'objet d'un conflit ardu entre la France et le Canada.

ENERGIE

Tromperie ou complicité ?

L'administration ouvre une enquête sur l'entrée en France de Charbon sud-africain

L'administration française a entamé une enquête pour vérifier si, comme on l'affirme de source belge (*le Monde* du 7 octobre), l'embargo sur le charbon d'Afrique du Sud a bien été violé. De son côté, le gouvernement belge devrait demander lundi 10 octobre à ses partenaires de la Communauté européenne de se prononcer sur l'opportunité d'une interdiction des importations de houille sud-africaine, assure l'Agence France-Presse, citant des sources autorisées à Bruxelles.

Pour détourner l'embargo décrété en 1985 par M. Laurent Fabius, des fonctionnaires belges auraient fait passer du charbon d'origine sud-africaine pour du charbon australien en délivrant de faux certificats d'origine lors de la réexportation vers la France, avait-on appris jeudi.

Comme en Belgique, où le ministre des affaires économiques a demandé une enquête, l'administration française s'inquiète de ce détournement. Plusieurs questions restent en effet à élucider. D'abord la complicité possible des acheteurs français, pour la plupart de grands négociants-revendeurs, dans ce trafic.

Le charbon sud-africain étant nettement moins cher que le charbon australien, il s'agit de savoir si les clients français ont acheté leur houille à un prix anormalement bas, ce qui tendrait à montrer qu'ils n'en ignoraient pas la provenance, ou si au contraire ils ont été trompés sur la marchandise et ont payé au prix du charbon australien la houille sud-africaine. Selon le cas, des poursuites pourraient être engagées soit contre les acheteurs complices de fausses déclarations, soit contre les vendeurs pour escroquerie.

Autre question : le rôle de l'Association technique pour l'importation charbonnière dans l'affaire. Dépendante de l'administration, bénéficiant du monopole d'importation du charbon, l'ATIC est normalement chargée de contrôler les origines et de vérifier par analyse la qualité et la nature du charbon importé en France. Dans le cas particulier des échanges communautaires elle n'intervient toutefois pas directement dans les transactions. Les acheteurs négocient directement avec leurs fournisseurs et sont seulement tenus de déclarer à l'ATIC l'origine et les quantités acquises.

Cette affaire pourrait relancer le débat sur l'existence même de l'association, dont le monopole avait été fortement contesté par la droite et par les grands consommateurs (EDF, la sidérurgie, les cimenteries, etc.), avant 1986. Le plan de restructuration de l'ATIC proposé au gouvernement par l'ancien président Hubert Dubedout, avant son décès en juillet 1986, n'a toutefois pas été appliqué par son successeur, M. René Garrec, ancien président (UDF-PR) du conseil régional de Basse-Normandie.

ETRANGER

Renouvellement de la convention de Lomé

Difficultés plus contournées qu'aplanies pour le dialogue CEE-tiers-monde

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

La Commission européenne sera en mesure d'ouvrir, mercredi 12 octobre, à Luxembourg, les pourparlers pour le renouvellement de la convention de Lomé, qui associe les Etats membres de la CEE à soixante pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Les représentants à Bruxelles des Douze ont abouti, vendredi, à un accord sur le mandat à confier à l'exécutif communautaire. Sauf surprise de taille, les gouvernements devraient avaliser le compromis actuel dans la journée de lundi.

Les difficultés qui étaient apparues il y a une dizaine de jours au sein du conseil des ministres des affaires étrangères (*le Monde* du 27 septembre) ont été plutôt contournées qu'aplanies. Les principales questions en suspens sont en effet restées ouvertes. Ainsi, la candidature d'adhésion à Lomé-IV de Haïti et de Saint-Domingue, soutenue par l'Espagne, a été renvoyée à l'appréciation des ACP. Ce n'est qu'après une réponse positive éventuelle des nations du tiers-monde que les Douze se détermineront.

L'Europe a confirmé en revanche le droit de la Namibie, seul pays d'Afrique noire à ne pas être membre de la convention, à y accéder une fois l'indépendance acquise.

Pas de position tranchée

Le mandat renvoie également à plus tard la réponse à donner à la demande des ACP, qui souhaitent obtenir le libre accès du Marché commun pour tous leurs produits agricoles. Seuls 4% de leurs ventes (rhum, fruits et légumes essentiellement) sont encore soumis à des entraves, mais l'Italie et l'Espagne s'opposent, à ce stade, à une libération complète.

S'agissant du remboursement des crédits octroyés par les Douze afin de compenser les pertes de recettes à l'exportation des produits de base, la CEE n'a pas non plus de position tranchée. Dans Lomé-III, les pays les plus démunis sont dispensés de cette obligation. La Commission est disposée à rendre le mécanisme (dénommé STABEX) plus contraignant pour ce qui est de l'affectation de l'aide communautaire, mais en étendant l'exemption à tous les partenaires du tiers-monde.

Reste enfin aux Douze à proposer une solution claire pour contribuer à l'ajustement structurel des économies des ACP. Ce volet, qui se révèlera, au fil des négociations le dossier-clé, a été laissé dans le vague le plus complet. Au-delà de la formulation alambiquée du texte européen, la vraie interrogation consiste à savoir si la Communauté est prête ou non à créer un guichet supplémentaire pour engager une véritable coopération macro-économique. Jusqu'ici le Fonds européen de développement s'est limité à financer des projets spécifiques.

MARCEL SCOTTO.

BILLET

La rechute des prix du pétrole
Heu-reux !

Heu-reux ! La rechute des prix du pétrole, qui pénalise les producteurs (Etats et compagnies), ravit très naturellement les consommateurs. C'est bien entendu en leur nom que MM. Bérégovoy et Leclerc, pour des motifs différents – l'un politique, l'autre publicitaire, – sont, aussitôt le fait connu, montés au créneau.

Le ministre de l'économie et des finances a souligné dès le 6 octobre les conséquences bénéfiques pour l'économie d'un baril à 10 dollars, souhaitant que les cours se maintiennent durablement à ce niveau. Outre son impact positif sur le déficit commercial et l'activité industrielle, la baisse des prix du brut aura, a ajouté le ministre, un effet favorable sur l'inflation... à condition que les compagnies la répercutent sur les consommateurs !

La phrase n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd. Dès le lendemain, le vendredi 7 octobre, M. Michel-Edouard Leclerc, dans un communiqué, annonçait que, en raison de la chute des cours, il avait demandé aux quatre cent cinquante stations-service des centres Leclerc de *« répercuter l'intégralité de cette baisse »*, ce qui devrait entraîner une diminution *« de 8 à 10 centimes »* à la pompe *« dans les deux ou trois jours prochains »*.

Les consommateurs, ajoute perfidement le communiqué, *« pourront ainsi à loisir constater que l'écart de prix (...) entre les grandes surfaces (...) et le réseau traditionnel ne cesse de se creuser »*.

Et M. Leclerc d'insister : *« Que dire des stations autoroutières ?... »* Nul doute que M. Bérégovoy se fera un devoir d'enchaîner sur ce dernier thème...

V. M.

REPÈRES

Balance des paiements

Déficit de 11 milliards de DM en juillet pour la RFA

Le déficit de la balance des paiements de la RFA avait fortement augmenté en juillet dernier, passant à 11,186 milliards de DM, contre 8,807 milliards de DM en juin, soit une progression de 27 %, a indiqué la Bundesbank sur la base de données provisoires. En juillet 1987, le déficit de la balance des paiements de la RFA était de 2,449 milliards de DM. En un an, le déficit a progressé de 456 %.

La fuite des capitaux responsable de ce déficit se ralentissait néanmoins, puisque, pour la balance des capitaux, le solde négatif s'est réduit, passant de 15,939 milliards de DM en juin à 10,425 milliards de DM en juillet.

Chômage

Baisse en septembre aux Etats-Unis

Le taux de chômage aux Etats-Unis a baissé en septembre, tombant à 5,4 % contre 5,6 % en août, a annoncé le département du Travail. Le chômage, qui retrouve ainsi son niveau de juillet, avait progressé au cours des deux mois précédents. Le nombre des Américains à la recherche d'un emploi a reculé le mois dernier de 255 000 personnes, à 6,6 millions.

L'information qui a fait croire aux marchés financiers à une nouvelle menace de surchauffe est toutefois contrebalancée par le nombre des créations d'emplois dans le secteur privé qui a fortement reculé, chutant à 142 000 contre une moyenne de 300 000 postes créés chaque mois depuis le début de l'année.

URSS

Seize millions de personnes perdraient leur emploi d'ici à l'an 2000

Au moins seize millions de travailleurs vont perdre leur emploi en URSS d'ici à l'an 2000, estiment des économistes soviétiques cités par l'Organisation internationale du travail (OIT). Dans une étude sur l'emploi en Union soviétique, l'organisation internationale souligne qu'*« il y a trois ou quatre ans seulement, les entreprises étaient à la recherche de travailleurs. Aujourd'hui, des milliers d'établissements procèdent à des délestages pour réduire les effectifs pléthoriques »*.

Pour le président adjoint du Comité des affaires syndicales et sociales d'URSS, M. Victor Buinovsky, interrogé par l'OIT, la pénurie de main-d'œuvre qui sévissait jusqu'à présent s'expliquait par le fait que les augmentations de production étaient obtenues par l'embauche de personnel supplémentaire et que les entreprises étaient obligées de conserver *« les vauriens et les incapables »*.

EN BREF

● **Grève maintenue sur les lignes A et B du RER les 10 et 11 octobre.** – Le trafic sera très perturbé le lundi 10 et le mardi 11 octobre sur les lignes A et B du RER à la suite d'un préavis de grève déposé par les syndicats CGT et SAT (autonome traction). Une négociation avec la direction de la RATP le 7 octobre a tourné court. Pour tenir compte de la mise en place sur le tronçon central de la ligne A du système d'aide à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance (SACEM), la direction a proposé de porter la prime de conduite RER de 150 F à 250 F pour les lignes A et B. Une *« prime d'ouverture »* de 1000 F serait versée en deux fois (500 F à la fin 1988 et 500 F début 1989) et une prime compensant la conduite effective en SACEM représenterait environ 125 F en moyenne par mois. Ces propositions ont été refusées.

● **Grève aux chantiers navals de La Ciotat.** – A l'appel de la CGT, le personnel des chantiers navals de La Ciotat a voté, le vedredi 7 octobre, en faveur d'une grève illimitée avec occupation des locaux. Sur les six cent dix personnes encore employées à la finition du *Montarrey*, un porte-containers destiné à une compagnie de navigation mexicaine, 60 % ont voté lors d'une assemblée générale en faveur de cette action afin d'exiger que soit confiée aux chantiers de La Ciotat, gérés par une filiale de la Normed, la construction d'un nouveau navire.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 3 au 7 octobre

En l'espace de trois semaines, le marché, sous le choc des OPA, s'est mis à l'affût des bruits les plus divers, réagissant à la moindre rumeur, prêt à se laisser séduire par les charmes de n'importe quelle valeur pourvu que l'espérance de gains soit rapide et spectaculaire. Sans doute est-ce l'une des raisons de cette envolée de plus de 6 % de l'indice CAC durant les quinze derniers jours de septembre. Mais, fait nouveau, au terme de ces cinq séances, la progression n'aura été que de 0,6 %. De là à penser que les ardeurs se tempèrent, c'est aller un peu vite au vu des événements de la semaine.

Toutefois, ce ralentissement est peut-être le signe d'une relative prudence, les intervenants préférant prendre quelques bénéfices après la hausse de 47 % de la Bourse depuis le début de l'année, d'autant que la progression s'est tout récemment accélérée. Les premiers chuchotements en ce sens ont été entendus dès lundi. Pour de nombreux opérateurs, toutes les raisons fondamentales d'une hausse sont dorénavant anticipées dans les cours de la plupart des actions, que ce soient les excellents résultats semestriels des entreprises et leurs perspectives pour l'ensemble de l'année ou encore une éventuelle détente des taux d'intérêt. Néanmoins, vendredi, ils n'étaient pas insensibles aux propos de M. Roland Leuschel (*le Monde* du 8 octobre).

Le célèbre conjoncturiste de la banque Bruxelles-Lambert, l'un des rares experts à avoir prévu le krach d'octobre 1987 et la poursuite de la croissance ensuite, envisage à présent une baisse sensible des taux d'intérêt fin 1988 et début 1989.

Ces propos confortent la vision d'analystes selon lesquels le mouvement de baisse qui pourrait intervenir serait limité dans son ampleur à court terme. A moins de circonstances exceptionnelles comme une extension des grèves chez Renault ou un effondrement de Wall Street. L'autre élément favorable à une telle version reste l'abondance de liquidités prêtes à s'investir à tout moment : pour preuve, le volume des transactions. Alors qu'il avoisinait péniblement le milliard de francs quotidien sur le marché à règlement mensuel aux premiers jours de septembre, le voilà qui, un mois plus tard, n'est jamais descendu au-dessous de 2 milliards. Ce qui paraissait encore inimaginable durant l'été. Mais ces montants de transactions, qui ont retrouvé leurs niveaux d'avant la crise boursière d'il y a un an, se sont portés essentiellement sur des titres présentés comme *« opéables »*. Les achats, cette semaine, sont souvent apparus comme purement spéculatifs, ne prenant pas en compte ni la situation financière ni même parfois l'activité de la firme.

Bruits et chuchotements

En tête des valeurs les plus convoitées : la Compagnie du Midi, à propos de laquelle on évoque un renforcement de la participation du groupe d'assurances italien Generali, avec l'aide de la banque Lazard. Viennent ensuite la CGE et la Société générale, avec des interrogations sur la qualité de leurs noyaux stables d'actionnaires. Questionné, à ce propos, sur la hausse de son titre, M. Marc Viénot, président de la Société générale, a indiqué que, avec 30 % du noyau dur, 5 % d'autocontrôle par une filiale, 7 % détenus par le personnel et les « amis », ainsi que 15 à 20 % dans les mains de fidèles clients de la banque, il était « sûr » de 51 % de son capital. La masse flottante est de 30 %, « ce *qui peut expliquer les mouvements du titre* ». Dans le secteur bancaire, Paribas n'échappait pas non plus aux rumeurs. *« Gérard Eskénazi, le président de Pargésa, va revenir à la tête de Paribas ! Avec ses amis, il en détient 17 %, 20 % même ! »* Ce bruit est allé bon train en Bourse et, même après le démenti opposé jeudi par Pargésa à de telles intentions, l'action était toujours recherchée. Coup de tabac également sur la Compagnie de navigation mixte. Le capital de ce groupe engagé dans des secteurs aussi divers que les transports d'agro-alimentaire et les assurances est souvent considéré comme mal verrouillé. Des voix s'élevaient pour citer comme attaquants potentiels le géant allemand Allianz intéressé par les assurances, tout comme le tandem Compagnie du Midi-Axa, le groupe Bolloré pour l'agro-alimentaire ou tout simplement Pargésa, déjà cité pour Paribas.

Chimères ou raiders ?

Apparemment calmé en fin de semaine dernière, le ramassage des titres Bouygues a, semble-t-il, repris plus discrètement. Personne n'a réussi à percer le mystère, et le nom du « raider » reste pour l'heure inconnu. Seul, le britannique Maxwell a annoncé, lundi, détenir 5 % du capital de son *« ami »* Bouygues, ayant fait cette opération en principe pour le *« défendre »*.

Effervescence passagère aussi autour du groupe papetier Aussédat-Rey. L'ombre du KIO, ce groupe d'investissement koweïtien, planerait sur cette firme. Des rumeurs analogues sur Arjomari au mois de juin avaient contribué à pousser cette société, pour se protéger, à grossir en lançant une OPA sur une autre entreprise papetière, Guérimand Voiron. Enfin, des bruits les plus divers et portant toujours sur l'absence de contrôle du capital ont entraîné la flambée du Club Méditerranée et du fabricant d'outillage Facom.

Au chapitre des contre-OPA évoquées circulaient celles de RTZ sur les Talcs de Luzenac. Ce groupe britannique aurait, dans la bataille qui l'oppose à la Cidem, marqué un point en recevant le soutien des dirigeants de la firme ariégeoise. Une autre équipe de direction, celle d'Epéda-Bertrand-Faure, se démène pour tenter de contrer l'offre de reprise faite par son concurrent et leader du secteur, Valeo. Elle a demandé à la banque Worms de trouver un partenaire industriel désireux de faire une contre-proposition. De toute évidence, les actionnaires iront à celui qui leur présentera le meilleur prix. Les conditions proposées par Valeo ont été rendues publiques. Il s'agit d'une OPE, offre publique d'échange. Contre toute action Epéda-Bertrand-Faure présentée seront remises une obligation convertible Valeo à 6,50 % et une soulte de 500 F en espèces.

Cette annonce concrète aura été l'une des rares de la semaine, qui a plus vécu au rythme de nombreuses chimères. Elle n'a toutefois pas été la seule. Lundi, Rémy et Associés a créé la surprise en annonçant la prise de contrôle de Piper Heidsieck. Le groupe, qui avait raté son OPA sur Bénédictine en début d'année, porte son offensive sur une maison de champagne dont il détient désormais 56 % du capital. La firme s'est engagée à maintenir le cours du titre à 2 600 F pour l'action et à 1 420 F pour le certificat d'investissement jusqu'au 24 octobre, conformément à la réglementation sur la cession des blocs de contrôle. Orkem (ex-CdF-Chimie) a porté, mercredi, sa participation dans les peintures Avi de 30,65 % à 74,43 %. Là aussi un maintien de cours a été décidé jusqu'au 27 octobre à 675 F.

Enfin, sur le second marché, l'appétit des épargnants semble revenir, témoin le succès de l'introduction de la firme de charcuterie Paul Prédault. Jeudi, 3 millions de titres ont été demandés alors que 102 702 actions avaient été mises dans le public. La demande a été servie à hauteur de 4 % à 423 F, pour un prix minimum d'offre de 385 F.

Ce deuxième succès après celui de l'introduction du GFF (Groupement foncier français) est-il un bon présage pour ce jeune marché qui a plus particulièrement souffert du krach que les autres marchés officiels ? Ce serait un signe encourageant à quelques jours du premier anniversaire de la crise d'octobre.

DOMINIQUE GALLOIS.

Produits chimiques

	7-10-88	Diff.
Inst. Mérieux	4 599	+ 248
Labo. Bell.	1 490	– 30
Roussel Uc	1 400	+ 100
BASF	925	– 1
Bayer	1 046	+ 10
Hoechst	1 030	+ 17
Imp. Chemic. (1)	110,50	– 2,30
Norsk Hydro	94	– 6

(1) Coupon de 1,90 F.

Mines d'or, diamants

	7-10-88	Diff.
Anglo-American	90,20	+ 1,20
Amgold	437,50	+ 21,50
Buf. Gold M.	77	+ 1
De Beers	65,60	– 0,55
Drief. Cons.	56	+ 1,10
Gencor	86,40	+ 1,30
Gold Field	142,10	– 0,90
Harmony	41,10	+ 2,40
Randfontein	402	+ 12
Saint-Helena	46	+ 0,20
Western Deep	167,20	+ 2

Valeurs diverses

	7-10-88	Diff.
Accor	530	+ 41
Agence Havas	715	– 5
Arjomari	2 175	+ 27
Bic	813	– 36
Bis	1 869	– 1
CGIP	1 250	– 12
Club Méditerranée	484,80	+ 32,70
Essilor	2 755	+ 65
Europe 1	595	– 34
Groupe de la Cité	2 975	– 15
Hachette	261,10	+ 6,10
L'Air liquide	530	– 3
L'Oréal	3 700	– 40
Navigation Mixte	1 250	+ 45
Nord-Est	114,50	– 3,50
Saint-Gobain	544	+ 1
Sanofi	806	– 1
Skis Rossignol	1 045	– 10

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	7-10-88	Diff.
PME 10,6 % 1976	104,30	inch.
8,80 % 1977	126,20	+ 0,17
10 % 1978	103,70	+ 0,15
9,80 % 1978	103,10	+ 0,02
9 % 1979	101,10	inch.
10,80 % 1979	106,45	+ 0,15
16 % 1982	111,97	+ 0,02
15,75 % 1982	106,84	– 0,31
CNE 3 %	3 660	– 50
CNB bq. 5 000 F.	103,15	+ 0,01
CNB Paribas 5 000 F	103,15	+ 0,08
CNB Suez 5 000 F	103,15	inch.
CNI 5 000 F	103,15	+ 0,01

Mines, caoutchouc, outre-mer

	7-10-88	Diff.
Géophysique	440	inch.
Imétal	267	inch.
Michelin	176,50	– 1,50
Min. Penarroya	79,50	– 2
RTZ	47,20	– 1
ZCI	2,11	– 0,03

Alimentation

	7-10-88	Diff.
Béghin-Say	537	+ 25
Bongrain	2 750	+ 70
BSN	5 430	– 30
Carrefour	2 787	– 28
Casino	160	– 0,50
Euromarché	2 290	– 60
Guyenne et Gasc.	710	– 30
Lesieur	2 089	– 1
Moët-Hennessy	3 250	+ 175
Nestlé	34 750	–1 050
Occid. (Gle)	790	– 4
Olida-Caby	360	– 5
Pernod-Ricard	1 165	– 30
Promodès	2 225	+ 40
St-Louis-Bouchon	1 055	+ 96
Source Perrier	1 168	+ 32

Métallurgie construction mécanique

	7-10-88	Diff.
Alspi	316	+ 10,20
Avions Dassault-B.	651	– 9
De Dietrich	1 611	+ 21
FACOM	971	+ 110
Fives Li	149	+ 5
Marine Wendel	366,50	– 5,5
Penhoët	410	+ 9,20
Peugeot SA	1 185	– 430
Sagem	1 630	+ 15
Saulnes-Châtillon	239	+ 1,10
Strafor	701	+ 12
Valeo	589	– 31
Vallourec	170	+ 10

Pétroles

	7-10-88	Diff.
Elf-Aquitaine	333	– 1
Esso	288	– 2
Exxon	280,50	– 6,50
Petrofina	2 115	–197
B.P.France	66	+ 2,70
Primagaz	725	+115
Raffinage	68,50	– 0,50
Royal Dutch	671	– 5
Sogerap	295	– 5
Total	316	– 1

Filatures, textiles, magasins

	7-10-88	Diff.
Agache (Fin.)	1 900	inch.
BHV	473	+ 23
CFAO	1 660	+ 30
Damart-Serviposte	2 860	+ 80
Darty	510	+ 35
DMC	446,80	+ 7,80
Galeries Lafayette	1 138	+ 116
La Redoute	3 080	+ 119
Nouvelles Galeries	453	+ 38
Printemps	631	+ 23
SCOA	54,90	– 1,90

Matériel électrique services publics

	7-10-88	Diff.
Alcatel	2 370	+ 35
Alsthom	371	– 9
CGE	355	+ 12,50
Crouzet	402	+ 10
CSEE (ex-Signaux)	581	– 5
Générale des Eaux	1 515	– 47
IBM	725	– 9
Intertechnique	1 149	+ 44
ITT (1)	312,80	– 5
Labinal	902	– 18
Legrand	3 124	+ 6
Leroy-Somer	931	– 4
Lyonnaise des Eaux	1 475	– 27
Matra	197	+ 2,10
Merlin-Gérin	2 998	– 94
Moulinex	115	+ 0,90
Radiotechnique	566	– 84
Schlumberger (2)	208	– 6,30
SEB	845	+ 5
Siemens	1 620	+ 25
Thomson-CSF	183,50	+ 4

(1) Coupon de 1,70 F.
(2) Coupon de 1,90 F.

Bâtiment, travaux publics

	7-10-88	Diff.
Auxil. d'entr.	1 084	– 6
Bouygues	593	– 27
Ciments Français	1 069	– 22
Dumez	733	+ 24
GTM	670	inch.
J. Lefebvre	977	– 21
Lafarge	1 394	+ 24
Maisons Phénix (1)	61,20	– 4,65
Poliet et Chausson	580	+ 1
SCREG	680	+ 69
SGE-SB	36,70	+ 0,70

(1) Droit de 5,85 F.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Gascogne	+ 22,8	Radiotechnique	– 12,5
Primagaz	+ 18,9	Valeo	– 6,5
Club Méd.	+ 14,1	Bic	– 6
Eurotunnel	+ 13,4	Nord Est	– 5,8
BAFIP	+ 12,6	SOVAC	– 5,3
Midi	+ 12,5	Guyenne Gasc.	– 5
Aussedat-Rey	+ 10,9	CCMC	– 5
Facom	+ 10,3	El. S. Dassault	– 4,6
Nouvelles Gal.	+ 10	Sodéro	– 4,6
Saint Louis	+ 9,9	SFIM	– 4,5
Gerland	+ 9,7	SCOA	– 4,4
Paribas	+ 9,5	Maisons Phénix	– 4,3
Eurocom	+ 9	Carnaud	– 4,1
CCF	+ 8,9	Penarroya	– 3,9

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 30 sept.	Cours 7 oct.
Or fin (kilo en barre)	81 800	81 900
– (kilo en lingot)	82 000	82 850
● Pièce française (20 fr.)	484	481
Pièce française (10 fr.)	380	385
Pièce suisse (20 fr.)	515	511
Pièce latine (20 fr.)	473	473
● Pièce tunisienne (20 fr.)	480	478
Souverain	600	603
● Souverain Elizabeth II	602	605
● Demi-souverain	382	404
Pièce de 20 dollars	3 240	3 000
– 10 dollars	1 520	1 550
● – 5 dollars	905	905
– 50 pesos	3 080	3 070
● – 20 marks	589	600
– 10 florins	481	487
● – 5 roubles	320	315

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

BONS DU TRÉSOR

Séance du 7-10-88

Echéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Déc. 88	–	–	92,64	–
Mars 89	–	–	92,42	–
Juin 89	–	–	92,33	–

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Midi	747 250	1 164 942 123
CGE	2 300 995	819 048 850
Navig. mixte	588 013	743 545 961
Bouygues	677 032	417 461 287
Société Géné.	854 194	394 345 367
Paribas	835 530	370 153 967
Suez	1 082 330	335 730 522
Auxil. d'Entr.	254 003	278 070 339
Valeo	450 784	273 131 448
Peugeot SA	216 998	264 220 512
Lafarge	177 340	242 527 347
LVMH	69 501	216 640 741
Rhône-Poulenc	126 094	211 906 840
Michelin	1 170 768	210 092 403

(*) Du 29 septembre au 6 octobre.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 7 octobre 1988

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 88	Mars 89	Juin 89	Sept. 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	106,60	106,20	105,60	104,75
+ bas	106,15	105,70	105,10	104,75
Dernier	106,55	106,20	105,55	104,75
Compensation	106,55	106,20	105,55	105,75

Nombre de contrats : 45 441.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	3 oct.	4 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.
RM	2 067 804	2 388 898	3 077 375	2 149 860	2 395 591
Comptant R. et obl.	12 236 454	8 883 069	7 193 812	7 428 090	9 215 149
Actions	1 070 538	830 109	295 887	234 829	457 317
Total	15 374 796	12 102 076	10 567 074	9 812 779	12 068 057
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises	132,7	133,7	134,3	134,5	–
Étrangères	117,9	117,5	117	117,3	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (bases 100, 31 décembre 1987)					
Tendance	147,2	147,6	148,4	147,7	147,8
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	379,7	379,6	382,3	382	382,6
(base 1000, 31 décembre 1981)					
Indice CAC 40	1 422,58	1 432,02	1 433,43	1 436,20	–

Le marché privé OMF reçoit un statut officiel

La société OMF, qui organise un marché électronique privé de contrats à terme sur indice boursier, vient d'être admise par le conseil du marché à terme (CMT) comme *« marché officiel »* sous réserve d'homologation par le ministre de l'économie et des finances.

OMF, présidée par M. Jacques Mayoux et dont les principaux actionnaires sont de grandes banques de la place (CCF, BNP, Société générale et Paribas), avait demandé le 21 juillet dernier sa reconnaissance à l'autorité de tutelle, le CMT, tout en lançant un contrat à terme sur indice boursier (OMF 50).

L'homologation du ministère, après avis de la commission des opérations de Bourse, devrait être accordée si l'on en veut pour preuve la volonté exprimée par M. Pierre Bérégovoy au début du mois d'août qu'OMF devienne un marché réglementé sous la tutelle du CMT pour des raisons de sécurité.

OMF pourra alors faire appel à l'épargne publique notamment par le biais des Sicav. Le conseil du marché à terme, réuni en séance le 6 octobre, a souligné que *« la concurrence entre promoteurs de marché peut être bénéfique tout en présentant des risques pour la sécurité des marchés si elle se porte sur l'exercice des responsabilités de compensation et de contrôle »*.

A cet égard, le CMT a marqué son attachement au principe de système unifié de compensation préconisé par les rapports Deguen pour la France et Brady pour les Etats-Unis.

La société OMF devra, avant l'ouverture officielle de son marché, d'une part, élaborer une règle de limitation du recours aux applications, d'autre part, s'engager à proposer au CMT, dans le délai d'un mois, un projet de centralisation de ses risques et, enfin, prévoir la transformation de ce marché, à échéance d'un an, en un marché intégralement électronique.

Le conseil a invité la chambre de compensation des instruments financiers de Paris (CCIFP) – l'organisme de surveillance du MATIF, – et OMF à se rapprocher pour définir les modalités d'un système unifié de compensation d'un marché à terme. – *(AFP.)*

Rectificatif

Dans l'entretien que M. Régis Rousselle, président de la Société des Bourses françaises, nous a accordé cette semaine (*le Monde* du 5 octobre), un titre malencontreux lui attribue des propos qu'il n'a pas tenus. M. Rousselle a simplement dit que le marché de Paris n'allait pas s'acheminer vers un marché à l'allemande. La phrase reprise dans le titre, *« nous ne voulons pas que la place de Paris soit dominée par les banques »*, exprime le souhait des compagnies d'assurances et des investisseurs finaux comme on s'en rend compte dans l'interview.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Actif

Wall Street, qui marquait le pas depuis le début de la semaine, est sorti de sa torpeur vendredi grâce à la croissance moins soutenue que prévu de la situation de l'emploi, sur un marché plus actif qu'au cours des semaines précédentes. L'indice Dow Jones, qui peinait pour se maintenir au-dessus de la barre des 2 100, a franchi celle des 2 150 pour terminer avec des gains de 37,34 points par rapport à la clôture du vendredi précédent. La tendance a évolué sans grande conviction jusqu'à jeudi dans l'attente des statistiques du chômage pour septembre devant être publiées le 7 octobre. La plupart des analystes prévoyaient un recul du chômage accompagné d'un accroissement des créations d'emplois. Ils jugeaient cette situation négative car en contradiction avec les signes de ralentissement économique notés cet été. Vendredi, les statistiques ont été finalement contraires aux prévisions. Elles ont été alors bien accueillies par les opérateurs.

Indice Dow Jones du 7 octobre : 2 150,25 (contre 2 112,91).

	Cours 30 sept.	Cours 7 oct.
Alcoa	52 3/4	55 7/8
ATT	26 1/8	26 1/2
Boeing	64 1/8	65 3/4
Chase Man. Bank	30 1/8	29 1/2
Du Pont de Nemours	81 3/4	81 5/8
Eastman Kodak	45 1/8	47 5/8
Exxon	44 3/4	45 5/8
Ford	51 1/8	53 1/8
General Electric	43 3/8	44
General Motors	75	75 5/8
Goodyear	58	54 3/4
IBM	115 3/8	115 7/8
ITT	49 1/2	50 7/8
Mobil Oil	42 5/8	44
Pfizer	54 3/8	55 5/8
Schlumberger	33 3/4	33 1/8
Texaco	45 3/8	44 5/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	95 1/4	100 1/8
Union Carbide	23 3/4	25 7/8
USX	28 1/8	27 5/8
Westinghouse	52 3/4	54 3/4
Xerox Corp	57 1/2	59 3/4

LONDRES

Progression

Après une baisse initiale lundi, les indices boursiers sont restés bien orientés durant toutes les autres séances. La chute des cours du pétrole, à leur plus bas niveau depuis deux ans, a pesé sur la tendance au début du nouveau terme boursier. La décision britannique d'une réduction de 21,7 % à 9,9 % de la participation du Koweït dans British Petroleum a fait craindre un désinvestissement des Koweïtiens dans de nombreux secteurs. L'annonce de l'OPA de 3,1 milliards de livres (32 milliards de francs) lancée par Grand Metropolitan sur l'américain Pillsbury a pesé sur les cours. Les valeurs ont ensuite nettement progressé dans une ambiance active, aidées par l'intervention des investisseurs institutionnels.

Indices du 7 octobre : « FT 100 », 1 844,7 (contre 1 826,5) ; « FT 30 », 1 490,4 (contre 1 476,5) ; fonds d'Etat, 88,74 (contre 87,92) et mines d'or, 175,9 (contre 171,6).

	Cours 30 sept.	Cours 7 oct.
Beecham	467	475
Bowater	421	414
BP	242 1/2	240 1/2
Charter	422	431
Courtaulds	285	297 1/2
De Beers (*)	10 1/8	10 1/4
Free Gold (*)	6 13/16	7 7/16
Glaxo	16 13/16	11 3/64
GUS	16 3/4	16 3/4
ICI	10 27/64	10 3/8
Reuters	503	517
Shell	968	968
Unilever	457	466
Vickers	167	179 1/2
War Loan	38 23/32	39 5/8

(*) En dollars.

FRANCFORT

Nouveau départ

La bonne orientation des valeurs ouest-allemandes est réapparue durant les premiers jours d'octobre, malgré la nervosité sans fondement de certains investisseurs suite à l'approche de la date fatidique du 19 octobre, qui sera le premier anniversaire du krach.

Indice de la Commerzbank du 7 octobre : 1 582,2 (contre 1 571,1).

	Cours 30 sept.	Cours 7 oct.
AEG	197,20	189,50
BASF	274,50	275
Bayer	304	306,60
Commerzbank	243,50	247,80
Deutschebank	520,50	530,50
Hoechst	298,50	301,10
Karstadt	442,50	455
Mannesman	172,50	175,20
Siemens	472,70	484
Volkswagen	272,50	289

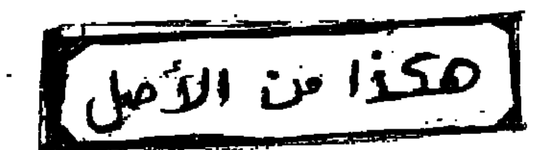
TOKYO

Recul

La Bourse de Tokyo a enregistré une baisse cette semaine dans un marché peu actif, inquiet de la santé de l'empereur Hiro-Hito. L'indice Nikkeï, qui avait gagné 310,01 yens la semaine dernière, a perdu durant ces cinq séances 441,86 yens.

Indices du 1er octobre : Nikkeï 27258,27 (contre 27700,13), général 2 101,95 (contre 2 135,62).

	Cours 30 sept.	Cours 7 oct.
Akaï	564	555
Bridgestone	1 240	1 220
Canon	1 440	1 350
Fuji Bank	3 110	3 100
Honda Motors	2 170	2 010
Matsushita Electric	2 480	2 390
Mitsubishi Heavy	979	975
Sony Corp.	6 500	6 240
Toyota Motors	2 610	2 500



Crédits, changes, grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Des emprunteurs bien exigeants

Les tout grands débiteurs internationaux auront rarement été aussi difficiles à satisfaire que maintenant. Pour les inciter à solliciter un marché des capitaux, les banques, soucieuses d'obtenir un mandat, doivent leur proposer monts et merveilles. En termes de coût en dollars, on ne retient guère leur attention si on ne leur promet pas, après swap, des niveaux d'au moins une bonne trentaine de points de base au-dessous du Libor, le taux d'intérêt offert sur le marché interbancaire à Londres.

Cette situation résulte principalement du fait que les programmes d'emprunts établis pour cette année ont, pour l'essentiel, déjà été réalisés. Cela est une conséquence manifeste du choc provoqué par le krach boursier d'il y a un an, qui a conduit la plupart des emprunteurs à agir le plus tôt possible en 1988, dès que l'environnement général est redevenu plus serein, dans la crainte, avouée ou non, qu'il ne se détériore à nouveau dans peu de temps. Cet empressement, qui, parfois, a pris l'allure d'une précipitation, a d'ailleurs largement contribué à l'impression d'incertitude qui a régné sur les marchés des capitaux cette année, de même qu'il a conduit l'activité primaire à de nouveaux records pour les neuf premiers mois (*le Monde* daté 2-3 octobre).

D'autre part, il est encore un peu trop tôt pour entamer les programmes d'emprunts de l'an prochain. Ceux-ci sont actuellement mis sur pied mais doivent encore être approuvés définitivement. Ils le seront dans deux semaines pour ce qui est des établissements publics français. Ce n'est vraisemblablement qu'à la fin de ce mois ou après la Toussaint que l'on pourrait donc voir se développer un nouveau courant naturel d'emprunts, liés à des besoins précis et conformes aux échéances d'un calendrier.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que de nombreuses transactions lancées la semaine passée soient plus que de coutume en faveur des débiteurs. Il convient cependant de souligner que dans bien des cas, pour diverses raisons tenant au prestige de l'emprunteur ou à des avantages fiscaux, l'équilibre a été respecté et que les prêteurs y trouvent également leur compte.

Un bel exemple d'un tel partage vient d'être fourni dans le compartiment de l'eurofranc français auquel le Crédit suisse s'est adressé pour la première fois. Les conditions de son emprunt de 500 millions de francs sont très justes, exiguës disent certains. Elles ont pourtant suffi à assurer le succès d'une brillante opération placée sous la conduite de la Société générale et dont l'aspect politique est indéniable.

Le fait est que, après avoir accueilli la Deutsche Bank, le marche de l'eurofranc français ne demandait qu'à s'enrichir d'une autre signature aussi prestigieuse. Les débiteurs bancaires de ce gabarit sont très rares. Leur présence confirme la renommée d'un marché. Elle peut aussi apparaître pour toute une place comme la marque d'un évident soutien international. C'est bien en effet des établissements de ce type qui sont en mesure de contribuer efficacement au rayonnement d'une place financière. Et, comme pour souligner ses ambitions parisiennes à ce sujet, le Crédit suisse a, pour la première fois, fait jouer un rôle de co-chef de file associé à sa filiale française.

Si les autorités françaises ont tout lieu de se féliciter de la transaction, les investisseurs pour leur part ont accueilli avec faveur la possibilité qui leur est offerte de diversifier de la sorte leur portefeuille. D'une durée de cinq ans, les titres, offerts à 101,25 % du pair, sont munis de coupons de 8,50 %, soit un rendement actuariel brut de 8,18 %. Au pied des commissions (1,875 % pour les banques), le rapport est de 8,66 % soit, au lancement de l'opération, 23 points de base seulement au-dessus des fonds d'Etat français de référence. La marge est très mince, et il aurait été difficile de la comprimer davantage, même s'il s'était agi d'une des meilleures signatures souveraines.

Le débiteur n'en est pourtant pas resté là et, grâce à un swap organisé par la Société générale, il dispose finalement de fonds en dollars à taux flottants à un coût très bas que l'on croit se situer à une cinquantaiente de points de base au-dessous du Libor. Les obligations se traitaient vendredi matin à une décote inférieure aux commissions.

Une lacune à combler

C'est par ailleurs le compartiment du florin néerlandais qui a le plus retenu l'attention par la façon dont il a su combiner une faible rémunération, et donc un faible coût pour l'emprunteur, et le souci des prêteurs d'obtenir un rapport le plus élevé possible. C'est en faisant jouer des avantages fiscaux que l'on y est parvenu. La solution a été d'attacher des warrants ou bons à des obligations munies de coupons insignifiants. Ex-warrants les obligations se traitent tout naturellement bien en dessous de leur prix d'émission (qui est proche du pair), et, comme elles seront remboursées au pair, l'investisseur qui n'aura acquis que les talons munis des maigres feuilles de coupons mais sans les feuilles de warrants, table sur un gain capital à l'échéance de ses titres.

Un tel gain n'est pas imposable aux Pays-Bas, alors que, sous presque toutes les autres formes, les revenus des placements le sont. Le fisc néerlandais a essayé de combler toutes les lacunes qui pouvaient subsister, mais il n'avait apparemment pas envisagé cette solution. Ainsi sont soumis à l'impôt les revenus des obligations entièrement démunies de coupons. Mais s'il y a un coupon, même s'il n'est que d'un demi pour cent, c'est ce seul revenu qui sera taxé. Aussi certains investisseurs sont-ils prêts à accepter un rendement moins élevé que celui que leur procureraient d'autres titres en échange d'une quasi-exonération fiscale. Les banques chargées des opérations vendent les titres ex-warrants à des particuliers et les warrants à des investisseurs professionnels.

Pour les emprunteurs, cette pratique est évidemment bienvenue. Elle a notamment permis la semaine passée à la compagnie d'assurance néerlandaise Aegon de se procurer dans sa propre monnaie des fonds à un coût bien inférieur à celui qui lui serait incombé si elle avait émis un emprunt traditionnel. L'économie est dans ce cas de l'ordre d'une cinquantaine de points de base, Mees & Hope, ABN et AmRo sont les banques qui, en collaboration avec Morgan Stanley International, le spécialiste des warrants, ont développé ce secteur du marché, dont l'importance est grande actuellement mais dont les perspectives apparaissent limitées.

En ce qui concerne les autres compartiments, la semaine passée a permis de confirmer l'existence d'une bonne demande en Suisse pour l'unité de compte européenne. C'est ce qu'a montré une opération de quatre ans pour l'américain General Electric qui a été fort bien reçue sur la base d'un rendement brut de 7,18% (7,66% au pied des commissions). Bankers Trust International s'est chargé de cette émission de 150 millions d'ECU. Quant au flot des dernières transactions japonaises, la mieux acceptée a été celle de 500 millions de dollars pour le compte d'un géant de la sidérurgie, Kobe Steel. Les obligations sont munies de warrants permettant d'acquérir des actions de cette société. Nomura International est le chef de file de cette importante émission, qui se traite nettement au-dessus du pair.

CHRISTOPHE VETTER.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Bouffée d'optimisme

Le vent d'optimisme continue à souffler sur les marchés financiers de part et d'autre de l'Atlantique, sur un fond de grande nervosité. Ainsi, en début de semaine, si la baisse des prix du pétrole apaisait un peu les craintes d'inflation et pesait sur les taux américains, tout le monde, aux Etats-Unis, attendait la publication des chiffres du chômage pour le mois d'août. Fin août, les chiffres du mois de juillet avaient causé une divine surprise, une légère remontée du chômage faisant espérer une atténuation de la surchauffe de nature à empêcher tout durcissement de sa politique par la Réserve fédérale. Les rendements du bon du Trésor américain avaient plongé.

Cette fois-ci, les opérateurs pronostiquent une légère diminution du chômage et une augmentation des créations d'emplois. Lorsque le verdict tomba, vendredi en début d'après-midi, heure européenne, ce fut pour *révéler*, effectivement, une baisse dudit chômage, ramené de 5,6 % à 5,4 %. En principe, les craintes de surchauffe réapparaissaient, les taux auraient dû bondir, le dollar avec. Mais pas du tout ! Une lecture plus attentive faisant apparaître que les créations d'emplois (225 000) étaient moins importantes que prévu (280 000 à 300 000) et, surtout, que les créations relevées en juillet étaient révisées à la baisse : 170 000 contre 220 000. Euphorie et chute des rendements sur l'emprunt à trente ans du Trésor, qui dégringolaient de 8,95 à 8,82 %, le cours du titre grimpant à plus de 3 % au-dessus de son montant nominal à l'émission. A Paris, l'effet fut électrique. Sur le MATIF, le cours de l'échéance décembre, qui se trouvait un peu au-dessus de 106, après avoir fini la semaine précédente à 105,80 bondissait, lui aussi, à 106,85 vendredi après-midi.

Du coup, les cours des obligations assimilables du Trésor, OAT, fraîchement émises par adjudication le jeudi 6 octobre pour 7 milliards de francs, dont 4 milliards à sept ans et 8,54 %, 2,45 milliards de francs à vingt-cinq ans et 9,14 %, se redressaient un peu après un très mauvais départ. Il est vrai qu'en France les investisseurs institutionnels se montrent très hésitants et très prudents : le franc, l'inflation, les conflits sociaux, etc. C'est pour cette raison que l'emprunt de 1 milliard de francs de la Caisse nationale des autoroutes à quinze ans et 9 % nominal (8,92 réel) a été si mal accueilli (un rendement trop « *tiré* »), comme l'avait été, la semaine précédente, celui du Crédit coopératif.

A propos de l'émission mensuelle d'OAT, relevons qu'elle est la première à bénéficier d'une disposition mise en vigueur par un décret du 1er octobre dernier, à savoir la possibilité de souscrire, à hauteur de 50 %, en livrant des obligations renouvelables du Trésor (ORT). Ces ORT, émises de 1983 à 1987 sous le régime de M. Jacques Delors, puis de M. Pierre Bérégovoy, rue de Rivoli, ne détachent leur coupon qu'au moment du remboursement final. Le paiement des intérêts est donc reporté en bloc à l'échéance des six ans de durée (trois ans renouvelables), ce qui les apparente à des obligations à coupon unique, dont la valeur, intégrée dans la valeur en Bourse du titre, augmente avec le temps. Gros avantage pour le porteur, particulier ou société, en cas de revente avant l'échéance, il n'acquitte que la taxe sur les plus-values, 17 % au lieu des 27 % forfaitaires. Quant au Trésor, il repousse à plus tard le paiement des intérêts, mais devra, à ce moment, les payer en bloc, 35 milliards de francs au total, dont 7 en 1990 et 28 en 1991, à la charge intégrale du budget. Une véritable bombe à retardement, et une mauvaise surprise pour le ministre des finances du moment. Aussi le Trésor a-t-il entrepris de « *déminer* » le terrain en essayant d'échanger ces ORT diaboliques contre des OAT bien classiques, avec un coupon annuel. Lors de l'adjudication du 6 octobre, les souscripteurs ont apporté à l'échange pour 1,35 milliard de francs d'ORT, ce qui ramène leur encours, en capital, des 39 milliards de francs initiaux à 35 milliards de francs environ, compte tenu des 2,6 milliards de francs d'ORT déjà rachetés sur le marché, au fil des mois. Parmi les motivations des « échangeurs », citons, outre l'avantage fiscal, celui de détenir un « papier » plus liquide et plus facilement négociable, comme l'est le grand gisement des OAT.

Pour l'avenir, la firme new-yorkaise Goldman-Sachs estime que les taux d'intérêt américains vont rester orientés à la hausse l'an prochain. Il est peu probable, en effet, selon elle, que le déficit commercial des Etats-Unis connaisse une nouvelle contraction en 1989. En conséquence, le dollar devrait se déprécier et, probablement, forcer une tension des taux en raison d'une résurgence de l'inflation. La firme entrevoit 9 1/2 % à 10 1/2 % pour les taux à long terme contre 8 1/2 % à 9 % actuellement.

Citons, en sens contraire, les prévisions de M. Roland Leuschel, conseiller et conjoncturiste à la Banque Bruxelles Lambert, qui se montre optimiste sur le dollar et les taux d'intérêt. M. Leuschel n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Au début de décembre dernier, lorsque le dollar était très bas, 5,60 F à Paris et 1,65 deutschemark à Francfort, il pronostiquait une diminution sensible du déficit commercial des Etats-Unis, comme dès le début de l'année 1988. Estimant que le « billet vert » pouvait causer une « *sacrée surprise* », il pensait que l'on « *approchait du point de reversement* », pronostic qui s'est vérifié, du moins pour l'instant.

Urgente union monétaire

Aujourd'hui, M. Leuschel, se confiant à notre correspondant à Bruxelles, Philippe Lemaître (*le Monde* du 8 octobre), ne croit pas que la remontée récente du dollar puisse être considérée comme une « *bulle éphémère* ». Il est convaincu que les raisons profondes de la faiblesse de la devise américaine — déficits budgétaire et commercial — vont « *disparaître* ». Le phénomène se produira en 1989 pour le déséquilibre du commerce extérieur et, pour le déficit budgétaire, sera favorisé par le jeu de la loi Gramm-Rudman-Hollings qui impose une limitation de ce déficit, et par le surplus croissant de la sécurité sociale. Quant aux taux d'intérêt, ils « *chuteront brutalement* » fin 1988 ou début 1989, à partir des Etats-Unis, en raison de la forte atténuation des tendances et, surtout, des craintes inflationnistes... Pour lui, enfin, une fois le double déficit américain éliminé, le vrai danger, à terme, sera une pénurie de dollars. Sa conclusion : il faut vite faire l'union monétaire européenne, avec sa banque centrale, la Bundesbank acceptant de partager son indépendance. Qu'en pensent MM. Karl Otto Poehl et Hulmut Schlesinger, ses président et vice-président ?

FRANÇOIS RENARD.

DEVISES ET OR

Calme et ennui

« *Il ne se passe rien... On s'ennuie...* » Ainsi maugréaient les opérateurs cette semaine, et, des opérateurs qui s'ennuient, cela ne vaut rien de bon pour les marchés des changes. Qu'est-ce qui motive donc cet immobilisme apparent ? Pas grand-chose, si ce n'est l'attente, à très court terme, des chiffres du commerce extérieur américain, le 13 octobre prochain et, à un mois de distance, celle des résultats de l'élection présidentielle aux Etats-Unis.

Dans l'immédiat, toutefois, la publication des chiffres du chômage aux Etats-Unis, faite à la veille du week-end, rompt un peu la monotonie. Les cours du dollar, en glissement lent depuis le début de la semaine, connaissaient un bref sursaut à l'annonce d'une diminution du pourcentage brut de chômage, 5,4 % contre 5,6 %. Moins de chômage, davantage d'expansion et un coup de frein des autorités monétaires, donc hausse des taux : un bon cocktail pour doper le billet vert. Mais la révision en baisse des créations d'emplois inversait la tendance et la devise américaine se repliait. Retour à l'ennui, rendez-vous étant pris pour les résultats de la balance commerciale des Etats-Unis, la semaine prochaine.

Sur le marché de l'or, des rachats de vendeurs à découvert ont propulsé le cours de l'once au-dessus de 400 dollars, bien que la tendance de fond reste orientée à la baisse, en liaison avec celle des cours du pétrole.

Le franc un peu faible

On a noté, cette semaine, un léger affaiblissement du franc vis-à-vis du mark, dont le cours, décidément bien installé au-dessus de 3,40 F, s'est avancé à 3,4080 F à la veille du week-end, se rapprochant du seuil des 3,416 que la Banque de France défend avec vigueur (rappelons que le cours plafond de la devise allemande, dans le cadre du système monétaire européen, est de 3,43 F).

Le glissement léger est attribué aux conflits sociaux observés en France, infirmières, gardiens de prison, et grève-thrombose dans un atelier du Mans de la Régie Renault, qui risque de paralyser d'autres usines. Ces conflits, et surtout l'issue qui leur est ou leur sera donnée, sous forme d'augmentations salariales, font redouter, à l'étranger, une dérive des rémunérations, se communiquant aux prix. Tout cela est fort prématuré, mais une chose est certaine : dans la conjoncture actuelle, la Banque de France n'abaissera pas son taux d'intervention.

FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 3 AU 7 OCTOBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York...	1,6980	–	15,7604	63,2911	53,6913	2,5621	47,6304	0,0720
	1,6850	–	15,6372	62,8931	53,2198	2,5381	47,2032	0,0714
Paris...	10,7738	6,3450	–	401,58	340,67	16,2567	302,21	4,5713
	10,7756	6,3950	–	402,20	340,34	16,2310	301,86	4,5679
Zurich...	2,6828	1,5800	24,9015	–	84,8322	4,0482	75,2560	1,1383
	2,6792	1,5900	24,8632	–	84,6195	4,0355	75,0531	1,1357
Francfort...	3,1625	1,8625	29,3538	117,88	–	4,7720	88,7116	1,3419
	3,1661	1,8790	29,3823	118,18	–	4,7690	88,6948	1,3421
Bruxelles...	66,2729	39,03	6,1513	24,7025	209,56	–	18,5901	1,8120
	66,3890	39,40	6,1611	24,7799	209,69	–	18,5981	1,8143
Amsterdam...	3,5650	2,0995	33,8898	132,88	112,72	5,3792	–	1,5126
	3,5697	2,1185	33,1274	133,24	112,75	5,3769	–	1,5132
Milan...	2356,82	1388	218,75	878,48	745,23	35,5624	661,11	–
	2359	1400	218,92	880,50	745,88	35,5330	660,84	–
Tokyo...	226,34	133,30	210,09	84,3671	71,5705	3,4153	63,4913	0,0960
	226,63	134,50	210,32	84,5912	71,5806	3,4137	63,4083	0,0961

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 7 octobre, 4,7599 F contre 4,7599 F le vendredi 30 septembre.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN : AMPLEUR DES VARIATIONS DE CHAQUE MONNAIE PAR RAPPORT AUX TAUX PIVOTS

7 octobre 1988

MARK ALLEMAND / FLORIN NÉERLANDAIS / LIVRE IRLANDAISE / COURONNE DANOISE / FRANC FRANÇAIS / FRANC BELGE / LIRE ITALIENNE

% 0 / –0,25 / –0,50 / –0,75 / –1 / –1,25 / –1,50 / –1,75 / –2,00 / –2,25 / –3,25 / –3,50

Plafond / Plancher

MATIÈRES PREMIÈRES

Cacao : l'impasse financière de la Côte-d'Ivoire

En annonçant, jeudi 6 octobre, qu'il maintenait le prix du cacao garanti aux planteurs ivoiriens à 400 francs CFA (8 francs français), le président Félix Houphouët-Boigny a coupé court à toutes les rumeurs faisant état d'un possible abaissement du prix intérieur en Côte-d'Ivoire. La décision de ne pas vendre un sac de cacao à un prix inférieur à 1 250 F le quintal, niveau considéré comme le prix de revient de la Caisse de stabilisation des prix agricoles, a toutes les chances d'être maintenue. La Caisse est donc condamnée à financer la différence entre ce prix planteur et les cours mondiaux historiquement bas.

Sur le marché de Londres, la tonne de fèves a pourtant légèrement redressé la tête en terminant à 794 livres sterling (échéance décembre) ce qui représente un gain de 72 livres sur la semaine. Les cours ont un moment été soutenus par une rumeur laissant entendre que la maison française Sucres et Denrées avait acquis 200 000 tonnes de cacao ivoirien au prix de 1 220 F le quintal. Selon certains, le gouvernement français avait même financé l'écart entre le prix de la transaction et le cours du marché. Mais très vite la firme de négoce et Paris ont démenti avoir procédé à une telle transaction.

Aujourd'hui, malgré cette légère embellie sur le front des prix, tous les observateurs s'accordent pour estimer que le premier producteur mondial de cacao court à la catastrophe. La Caisse de stabilisation enregistre déjà un trou financier de près de 400 milliards de francs CFA (1 franc CFA = 0,02 franc français) et la dette extérieure ivoirienne se monte à 8,4 milliards de dollars.

Abidjan poursuit depuis mai 1987 un moratoire sur le remboursement de sa dette et ne peut donc plus compter sur le soutien de la Banque mondiale, du FMI, du Stabex ou de ses créanciers privés. La décision du président ivoirien risque en outre de placer la Banque centrale de la zone franc pour les Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans une position délicate car la masse monétaire de la Côte-d'Ivoire représente déjà, à elle seule, la moitié de celle des sept Etats de l'Union monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

Le financement de la prochaine campagne cacaoyère pose actuellement d'énormes problèmes financiers. Quelque 700 millions de francs français de crédits pour la dernière campagne ne sont pas encore dénoués du fait de la rétention décidée par Abidjan alors que 5 milliards de francs seraient nécessaires pour financer les 750 000 tonnes de fèves prévues pour la nouvelle récolte.

Accord pour soutenir le café

En attendant, la BCEAO devrait débloquer 40 milliards de francs CFA pour apurer l'avance de la précédente campagne et amorcer les achats de cacao pour cette année. Mais aujourd'hui, c'est également en terme commercial que le problème se pose. Les concurrents de la Côte-d'Ivoire sur le marché mondial (Brésil, Malaisie, Ghana, Cameroun...) ont profité de son refus de vendre pour approvisionner les pays importateurs.

Les pays producteurs et consommateurs membres de l'Organisation internationale du café (OIC) se sont mis d'accord sur un mécanisme de soutien des cours pour la campagne qui vient de débuter (octobre 88-septembre 89). La fourchette de prix défendue par l'accord est maintenue à 120-140 cents la livre et le contingent global pour la campagne fixé à 56 millions de sacs de 60 kilos. Les producteurs d'arabica ont été privilégiés dans cette nouvelle formule en étant exemptés de réduction de quota au cas où le contingent global devrait être réduit.

ROBERT REGUER.

PRODUITS	COURS DU 7-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 580 (+ 30) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	2 238 (+ 68) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	11 600 (+ 1 450) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 670 (+ 95) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	1 157 (– 46) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 278 (+ 146) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	434 (+ 20) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	294 (+ 9) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	255,30 (– 3,7) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le Monde

La grève des gardiens de prison

Après l'accord intervenu avec le médiateur les syndicats appellent à la reprise du travail

Après douze jours d'un conflit très dur, qui avait conduit au blocage de la justice pénale, un accord a été signé le 8 octobre au ministère de la justice par les syndicats de surveillants — à l'exception de la CGT, — le ministre de la justice, M. Pierre Arpaillange, et le médiateur, M. Gilbert Bonnemaison. Les surveillants, qui obtiennent des créations de postes, des crédits pour améliorer leurs conditions de travail et des améliorations indemnitaires, devraient lever le blocus des extractions et des écrous à partir du samedi 8 octobre à minuit. On prévoyait que la situation pourrait redevenir normale très rapidement et que les détenus incarcérés dans les maisons d'arrêt provisoires pourraient gagner une détention « normale ». Mais dans certains établissements pénitentiaires de la région parisienne notamment, la base, toujours intransigeante, refusait, samedi en fin de matinée, de cesser le mouvement et menaçait, en cas d'intervention des forces de l'ordre, de *« poser les clefs »* et de quitter leur établissement. Le ministre de la justice et M. Bonnemaison ont été reçus, le samedi 8 octobre, par M. Michel Rocard. Ils venaient tous deux rendre compte au premier ministre de la négociation. Au cours de cette réunion, prévue initialement pour envisager les mesures à prendre afin d'assurer la bonne marche du service public pénitentiaire, il a été constaté que cela était inutile. On espère à Matignon que *« le bon sens l'emportera »* dans les établissements où le travail n'a pas encore repris, et l'on explique qu'il est normal qu'un délai soit donné, puisque les syndicats ont voulu respecter la démocratie en consultant leurs mandants.

Toute la nuit, M. Pierre Arpaillange l'a passée dans son bureau du ministère de la justice. Un étage plus haut, réunis depuis 20 h 30, les syndicats de surveillants négociaient pied à pied avec le médiateur, M. Gilbert Bonnemaison, désigné deux jours plus tôt pour tenter de sortir de cette crise sans précédent. Tout le monde était bien conscient qu'il s'agissait là de la réunion de la dernière chance. Quelques heures plus tôt, solennellement, depuis Matignon, M. Gilbert Bonnemaison les avait mis en garde : *« Si au terme des toutes prochaines heures un accord s'avérait hors de portée, j'en rendrais compte immédiatement au premier ministre afin que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement normal du service public. »*

Ne cessant de croître, le mouvement de protestation des surveillants, déclenché douze jours plus tôt, touchait alors cent dix-sept établissements sur cent quatre-vingts. Plus de cinq cents personnes étaient incarcérées provisoirement dans des dépôts, commissariats ou gendarmeries. Le procès des meurtriers présumés de Georges Besse venait d'être renvoyé.

Au même moment, depuis Lille, où il s'était rendu au congrès de l'Union syndicale des magistrats, le garde des sceaux avait tenu à déclarer qu'il souhaitait *« de tout cœur un déblocage rapide »* du conflit qui entraîne une *« situation humainement indigne et administrativement intolérable. »* Faute d'accord, l'Etat ne pourrait accepter d'entamer une nouvelle semaine dans ces conditions. La menace était claire : si jusqu'ici on n'avait pas fait pleuvoir de sanctions disciplinaires, ni, à quelques échauffourées près, lâché les forces de l'ordre, on ne pourrait l'éviter plus longtemps.

C'est donc dans l'urgence que les négociateurs se sont retrouvés. Sa besace un peu plus pleine que la veille, M. Gilbert Bonnemaison — le seul depuis le début du conflit à avoir entendu la base et à avoir pris la mesure de sa détermination et de ses angoisses — a donc avancé ses pions. *« Du cousu main, du point par point. »* A 6 heures du matin, l'affaire semblait réglée et l'accord était paraphé par les syndicats — à l'exception de la CGT qui a quitté la salle vers 4 heures du matin — le ministre et le médiateur.

Aux termes de ce protocole, les surveillants obtiennent 420 postes supplémentaires (dont 50 administratifs et 20 techniques), le déblocage immédiat de 40 millions de francs (et une provision de 30 millions de crédits supplémentaires par an en 1990 et 1991) pour améliorer les conditions de travail et de vie des personnels pénitentiaires. Des primes seront augmentées : celle des surveillants-chefs passe de 4 332 F par an à 5 145 F et l'indemnité forfaitaire des personnels administratifs devrait atteindre 15 % du salaire de base. La prime de nuit est portée de 13,50 F à 30 F et celle de jour férié de 22 F à 80 F, ce qui augmentera les salaires de 350 F à 400 F par mois.

Versaillais et communards

La revendication du 1/5e (qui correspond à un départ à la retraite à cinquante ans et non plus à cinquante-cinq ans), dont les syndicats comme la base faisaient une question de principe, n'a pas été satisfaite. Mais, en annexe à l'accord, le médiateur s'engage à la réexaminer dans une perspective d'ensemble et à transmettre des propositions précises à ce sujet au garde des sceaux avant la fin de l'année.

Les syndicats appellent donc leurs troupes à cesser leur mouvement à partir du samedi 8 octobre à midi ; la validité du protocole étant subordonnée au rétablissement d'une situation normale dans l'ensemble des établissements pénitentiaires le dimanche 9 octobre à midi.

Cet accord est-il satisfaisant ? *« Nous avons obtenu des avantages sur le plan salarial qui peuvent satisfaire notre base. Une avancée très importante que nous n'avions pas connue depuis des années »*, estimait M. Jacques Vialettes, le secrétaire général du très puissant syndicat FO des surveillants. *« Ce que le gouvernement a exprimé dans cette affaire, c'est un respect pour des gens qui en avaient besoin, et qui sont à la recherche de leur dignité »*, nous déclarait sitôt après M. Gilbert Bonnemaison.

Tout n'est peut-être pas réglé pour autant. Car, ce conflit l'a bien montré, quelque chose de nouveau se passe dans le monde pénitentiaire. Les syndicats ont été, tout au long de la crise, à la poursuite de leur base. Les jeunes surveillants n'obéissent plus au doigt et à l'œil aux consignes de leurs centrales syndicales. *« Ils nous prennent pour des Versaillais et se vivent en communards »*, ironisait un responsable syndical. Les exemples des Baumettes à Marseille et surtout, de la maison d'arrêt de la Santé à Paris le montrent bien.

A la Santé, suivant l'évolution des négociations d'heure en heure, l'intersyndicale, mais on parle plus volontiers de « coordination », comme pour les étudiants ou les infirmières, a organisé une assemblée générale vers 7 heures du matin. Une nouvelle assemblée générale y était prévue samedi 8 octobre à midi. Les surveillants refusent d'obtempérer et se disent *« lâchés »* par leurs syndicats. *« Il n'est plus question de syndicats. Chez nous, c'est la base qui décide »*. A Fleury-Mérogis, Bois-d'Arcy et Meaux, dans une moindre mesure à Fresnes, la tendance est la même. Enfermés derrière leurs murs, ces surveillants paraissent vouloir ne pas cesser leur révolte. Jusqu'aux-boutistes de la colère, dans une ambiance de camp retranché, ils se disent décidés à tenir bon. Mais pendant combien de temps ?

AGATHE LOGEART.

L'inévitable renvoi du procès des assassins présumés de Georges Besse

M. Xavier Versini, président de la cour d'assises de Paris, joue de malchance avec Action directe et le terrorisme. Le 8 décembre 1986, il s'était trouvé dans l'obligation de renvoyer le procès de Régis Schleicher et des frères Halfen, impliqués dans l'affaire de la fusillade de l'avenue Trudaine. Les uns après les autres, les jurés populaires désignés par le sort produisirent des certificats médicaux, si bien que l'on se trouva dans l'impossibilité, au bout de quelques jours, de composer valablement la cour d'assises.

Ce sont, cette fois, les surveillants de prison qui, dans leur mouvement de grève, marqué notamment par les refus d'extraire les accusés ou prévenus en détention et de permettre leur transfert vers les palais de justice, vendredi 7 octobre, l'ont contraint à rendre une ordonnance renvoyant « à une session ultérieure » (1) le procès pourtant annoncé et attendu de Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron, Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani, accusés de l'assassinat, le 17 novembre 1986, de Georges Besse, alors président-directeur général de la régie Renault (nos dernières éditions du 8 octobre).

Pour la justice, c'est là assurément un camouflet. Si le renvoi de décembre 1986 était un effet de la crainte de citoyens ordinaires appelés à juger et que Schleicher avait ouvertement menacés dès le premier jour, celui qui vient d'intervenir a eu pour cause une grève de fonctionnaires, salariés de l'Etat, et plus précisément du ministère de la justice.

Sur le plan politique, c'est le constat obligé d'une impuissance mettant dans l'incapacité de juger une cour d'assises dont on avait exclu le jury populaire — ces neuf juges occasionnels, mais capables de faiblesse ou de peur — entourant trois magistrats professionnels pour leur préférer la fermeté garantie de sept juges de métier qui montrèrent du reste leur efficacité dans l'affaire Ibrahim Abdallah. Le gouvernement ne pourra qu'en éprouver de l'irritation, même si l'opposition, en la circonstance, se montre capable d'avoir le bon goût de ne point exploiter, de façon démagogique, un événement qu'elle eut elle-même à subir en décembre 1986 lorsqu'elle était la majorité.

Dès lors que le mouvement des gardiens de prison n'avait pu être enrayé à temps, que pouvait faire d'autre M. Versini ? L'article 289 du code de procédure pénale, au chapitre concernant la cour d'assises, lui accorde la possibilité *« soit d'office sur réquisition du ministère public, d'ordonner le renvoi à une session ultérieure des affaires qui ne lui paraissent pas en état d'être jugées au cours de la session au rôle de laquelle elles sont inscrites »*. Les accusés n'étant pas là, et cette absence, pour une fois, ne relevant pas de leur propre volonté, c'est-à-dire d'un refus de comparaître, l'affaire n'était, de toute évidence, pas en état d'être jugée.

Le choix du président

Fallait-il alors, comme l'avait demandé dans des réquisitions écrites l'avocat général, M. Gérard Guilloux, consentir seulement un renvoi très limité dans le temps en l'occurrence au lundi 10 octobre ? C'était tabler sur l'hypothèse, confirmée depuis, d'une solution du conflit opposant les surveillants à leur ministre durant la fin de la semaine. Il est certain que la chancellerie aurait souhaité un tel renvoi à une date rapprochée. M. Guilloux le faisait, au reste, bien comprendre en venant lui-même faire savoir à la presse — car toutes ces péripéties eurent lieu dans les dépendances de la cour d'assises — qu'il avait bataillé pour un débat en vue de ce renvoi au 10 octobre. Il montrait d'ailleurs, par le ton employé, un désaccord aux frontières de l'irritation avec le parti finalement adopté d'un renvoi à une session ultérieure pouvant s'apparenter, à ses yeux, à un certain laxisme.

Cependant, le président Versini sut défendre astucieusement son choix. Venu dans la salle d'audience, où précisément, il n'y eut pas d'audience, il s'y livra à une sorte d'explication sans motif de sa décision. Un renvoi au 10 octobre, expliqua-t-il en substance, n'aurait rien réglé. Ou bien à cette date le mouvement aurait cessé dans les prisons, mais ce serait alors la défense qui arguerait de son impossibilité d'avoir pu rencontrer ses clients avant le procès pour solliciter le renvoi. Ou bien une bonne fortune ferait que les surveillants de Fleury-Mérogis et de Fresnes accepteraient, le 10 octobre, d'extraire les accusés sans qu'on soit assuré d'ailleurs qu'ils accepteraient de les écroner le soir lorsqu'on les leur amènerait.

Bref, pour M. Versini, *« on n'allait pas jouer comme avec des galets sur la mer et se trouver contraint de renvoyer le procès de jour en jour. Agir de la sorte aurait constitué une désinvolture à l'égard des témoins dans la mesure où en leur demandant aujourd'hui de revenir lundi on risquait, lundi, de leur demander de revenir mardi, et ainsi de suite. Enfin, je n'ai pas voulu,* concluait le président, *faire de différence avec une affaire de droit commun que j'ai renvoyée de la même façon à une session ultérieure il y deux jours. »*

Bien que Mes Bernard Ripert et Christian Etelin aient été au banc de la défense, en robe, tout comme l'était, au banc de la partie civile, Me François Sarda, aux côtés de la veuve de Georges Besse et de ses cinq enfants ainsi que de M. Raymond Lévy, président-directeur général de la Régie, il était bien entendu que dans cette vaste salle il n'y avait pas eu d'audience.

Qu'importait à Mme Françoise Besse, qui pouvait constater que, si les raisons données d'une décision qui lui était douloureuse s'attachaient à montrer des égards envers les témoins, aucun mot n'avait été dit pour soulager une famille en deuil, « estomaquée ».

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(1) Cette notion vague exclut à l'heure qu'il est toute indication certaine de date. Tout au plus sait-on que les rôles des sessions de la cour d'assises de Paris sont déjà établis pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre. Cela signifie que, à moins d'un déplacement d'affaire dans le rôle de décembre, il ne faut pas s'attendre à voir le procès des accusés de l'assassinat de Georges Besse venir au grand jour des assises avant le mois de janvier 1989.

Une action en référé de plusieurs avocats

Le tribunal de Paris ordonne de rétablir la « libre communication des détenus avec leurs défenseurs »

Le tribunal civil de Paris, présidé par M. Robert Diet, a rendu, vendredi 7 octobre, un jugement de référé par lequel il ordonnait à cinq syndicats du personnel pénitentiaire de *« prendre toutes mesures appropriées pour rétablir la libre communication des détenus avec leurs défenseurs et l'exécution des ordres d'extraction »*.

Cette décision était en tous points conforme à la demande formée par l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris, qui s'était joint, avec le Syndicat des avocats de France, à l'action engagée par Me Thierry Lévy, au nom d'un détenu de la maison d'arrêt de Fresnes, et par Me Sylvestre Tendeau de Marsac, pour un de ses clients écroué à la maison d'arrêt de Pontoise (*le Monde* du 6 octobre).

A l'audience, ces deux avocats et le bâtonnier Mario Stasi avaient souligné le préjudice subi par les détenus, placés dans l'impossibilité de rencontrer leurs défenseurs ou d'être extraits de leur prison, soit pour être jugés, soit pour satisfaire à une procédure d'instruction.

Dans son jugement, le tribunal, sans écrire le mot « grève », déclarait que *« les agissements des surveillants portent gravement atteinte aux principes fondamentaux consacrés par notre droit interne et la convention européenne des droits de l'homme, du droit de la défense et à un procès juste et équitable dans un délai raisonnable »*. Selon les juges, il s'agit d'une *« voie de fait caractérisée »*, justifiant l'intervention du juge des référés compétent pour prévenir un dommage imminent ou faire cesser *« un trouble manifestement illicite »*.

Le jugement, prononcé avant l'accord intervenu samedi matin entre les syndicats de personnels pénitentiaires et le médiateur, M. Bonnemaison, et n'étant assorti d'aucune astreinte, pouvait apparaître comme une décision de principe difficile, voire impossible, à faire appliquer. Pourtant, dans un communiqué, le barreau de Paris avait fait aussitôt savoir qu'il veillerait *« à sa stricte et immédiate application »*. Et le bâtonnier en exercice, Me Philippe Lafarge, devait ajouter : *« J'espère que la raison l'emportera, que la liberté finira par s'imposer et que les syndicats exécuteront de bon gré une décision de justice. On ne comprendrait pas qu'ils ne le fassent pas car ils sont justement chargés de cela. »*

Au nom du Syndicat autonome des personnels pénitentiaires et de l'Union fédérale autonome pénitentiaire, Me Jean-Yves Leborgne avait indiqué son intention d'interjeter appel, car, à son avis, les tribunaux sont incompétents pour trancher un litige opposant le droit de grève aux droits de la défense.

MAURICE PEYROT.

EDUCATION

Après le « tirage au sort » des étudiants

L'université Lille-I obtient satisfaction

Les universitaires de Lille-I ont en partie obtenu gain de cause. Quelques jours après les assises régionales des universités du Nord-Pas-de-Calais et le « tirage au sort » des étudiants de mathématiques (*le Monde* du 4 octobre), le ministère de l'éducation a fait un geste pour tenter de remédier provisoirement au sous-encadrement dont souffre cette université : 25 à 28 postes d'enseignants devraient immédiatement pouvoir être mis à la disposition de Lille-I. Pour une dizaine d'entre eux, il s'agit de la possibilité offerte aux universités de réemployer, pour un an, des *« assistants associés »* qui étaient arrivés en fin de contrat. D'autre part, 15 à 18 enseignants vont pouvoir être engagés, là encore pour l'année, en utilisant des supports budgétaires de l'enseignement secondaire (postes non pourvus de capésiens ou d'agrégés).

D'autre part les étudiants qui occupaient le bureau du président de l'université de Rennes-II depuis mardi 4 octobre ont mis un terme à leur mouvement vendredi, après avoir obtenu en partie satisfaction. Le président a accepté d'inscrire les candidats que demandaient à s'orienter en histoire et en sociologie.

A B C D E F G

M. Barre lance la Convention libérale, européenne et sociale

M. Raymond Barre devait donner, samedi 8 octobre à Paris, le coup d'envoi de la Convention libérale, européenne et sociale (CLES), destinée à être l'ossature de la force politique du centre que l'ancien premier ministre appelle de ses vœux. Cette première réunion devait rassembler une centaine de délégués départementaux, chargés de mettre en place des comités. La Convention revendique actuellement cinq mille adhérents venant de diverses associations barristes et des anciens réseaux REEL.

Au soir du second tour de l'élection présidentielle, le 8 mai, M. Barre avait exprimé son intention de constituer *« une force politique solide et responsable, capable de soutenir une action républicaine, libérale, sociale et européenne »*. D'autre part, M. Barre a rencontré, jeudi 6 octobre, M. Jack Lang, au ministère de la culture.

● **FR 3 : démission de Gérard Saint-Paul.** — Le directeur adjoint de l'information chargé de l'information nationale à FR 3, Gérard Saint-Paul, a annoncé, samedi 8 octobre, qu'il démissionnait de son poste. Dans un communiqué, le journaliste déclare ne plus pouvoir *« exercer, dans les circonstances actuelles, de responsabilité à la direction de l'information et il demande à être remis à la disposition de la chaîne. Je viens de rédiger un projet rédactionnel pour FR 3, mais j'estime que je n'aurai pas les moyens réels de le mettre en œuvre. Je souhaite pour l'instant rester attaché à l'émission « Forum », dont je suis producteur et présentateur »*.

A Clermont-Ferrand

L'auteur présumé du viol et du meurtre d'une fillette arrêté par la police

CLERMONT-FERRAND
de notre correspondant

Les policiers de la section criminelle du SRPJ de Clermond-Ferrand ont identifié et arrêté, vendredi 7 octobre, le meurtrier présumé de la petite Ludivine Passet, cette fillette de neuf ans dont le corps poignardé avait été retrouvé dans la cave d'un immeuble clermontois, mercredi 28 septembre (*le Monde* du 30 septembre).

L'homme, Robert Delcupe, vingt-deux ans, originaire de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), qui a été interpellé à Aulnat (Puy-de-Dôme), est un marginal. Sans profession ni domicile fixe, il se rendait souvent à Clermont-Ferrand. C'est ainsi qu'il avait séjourné récemment au domicile d'un camarade, à proximité immédiate de la demeure de la petite Ludivine.

Robert Delcupe a, selon la police, reconnu les faits. Après avoir suivi la fillette dans l'après-midi du 28 septembre, il l'aurait entraînée dans la cave de l'immeuble où travaille la mère de l'enfant. Comme chaque mercredi, Ludivine avait décidé, ce jour-là, de rendre visite à celle-ci sur les lieux de son travail. Le maniaque, qui aurait reconnu également être l'auteur de cinq autres agressions sexuelles à l'encontre d'enfants dans la région clermontoise durant ces derniers mois, aurait admis avoir frappé et violenté Ludivine avant de la poignarder.

Robert Delcupe a été inculpé, samedi matin, de « viol aggravé et de meurtre ayant suivi un crime ».

JEAN-PIERRE ROUGER.

● **La Tour Eiffel fermée à la suite d'une grève.** — Les employés de la Tour Eiffel ont entamé le samedi 8 octobre au matin un mouvement de grève pour exiger une revalorisation salariale. L'appel à la grève a été lancé par les syndicats FO et CGT des employés de la Société nouvelle d'exploitation de la Tour Eiffel pour une durée illimitée. Depuis 8 heures, la Tour Eiffel est fermée au public.

● **Grève dans les imprimeries décentralisées de la presse nationale.** — Les principaux titres de la presse nationale étaient absents des kiosques en province, samedi 8 octobre, le Livre CGT ayant appelé à un débrayage dans douze centres d'impression de province dans la nuit de vendredi. Dans un communiqué, le Livre dénonce l'*« obstination »* du groupe Hersant à *« poursuivre son projet d'une impression « Tout-Paris » à Roissy »* et l'abandon de la technique du fac-similé au profit d'une expédition par avion, chemin de fer et voies routières. *« Ce retour en arrière est rétrograde »*, affirme le Livre CGT, qui demande *« l'ouverture immédiate d'une négociation »*.

Le numéro du « Monde » daté 8 octobre 1988 a été tiré à 563 206 exemplaires



